

PATRIMOINE MONDIAL

PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES

Vallée de Jiuzhaigou

Route de l'encens
Tourisme culturel

Berceau de l'humanité

Tropiques humides de Queensland
Nouvelles politiques

Ville médiévale de Rhodes
Gestion adaptative

Oaxaca et Monte Albán
Implication de la communauté



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

ISSN 1020-4520



3 059630 102674

Oaxaca

est unique



Monte Albán, Oaxaca, Mexique

oaxaca
Your own México!
www.oaxaca.travel

Villes patrimoniales, Villes d'ambies
**XII Congrès Mondial**
de L'Organisation des
Villes du Patrimoine Mondial
OAXACA 2013

México
www.visitmexico.com



Couverture : Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou (Chine).

À la veille du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial a souhaité la création d'un processus mettant en avant des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion de bien, afin de les reconnaître et de les partager. Vingt-huit sites ont soumis des exemples de défis de gestion et la manière dont ils les ont surmontés. Un comité de sélection a choisi de reconnaître la Ville historique de Vigan, aux Philippines, pour ses méthodes innovantes et pratiques (autrement dit, faciles à adapter) pour préserver un bien tout en lui permettant de prospérer.

Les biens ont fourni des exemples fascinants de ce que peuvent accomplir la pensée créative, les décisions politiques, la formation et le développement. Nous avons le plaisir d'en présenter quelques-uns ici.

Ce numéro de *Patrimoine Mondial* donne une idée des défis redoutables auxquels est confronté quasiment chaque responsable d'un bien du patrimoine mondial, déterminé à garantir la viabilité du bien qui lui est confié.

La conservation est un sujet technique complexe, qui ne peut pas être mis en œuvre sans tenir compte du contexte. Le droit de propriété soulève également des problèmes complexes et exige un cadre juridique adapté à la situation sur le terrain. Aucun bien ne peut ainsi espérer prospérer sans la participation active de la population locale. Aussi est-il impératif de tenir compte de ses intérêts et de protéger ses ressources pour qu'elle apporte son soutien au bien. Les efforts en matière d'éducation concernent également non seulement la population locale, mais aussi les parties prenantes et, bien entendu, les membres du personnel, particulièrement ceux chargés d'informer les visiteurs.

Dans tous les cas que nous abordons dans ce numéro, les projets d'éducation et le renforcement des capacités ont produit des résultats spectaculaires.

Les articles consacrés à plusieurs biens participant à ces efforts le prouvent. L'interview de Mme Eva Marie S. Medina, maire de Vigan, révèle la nature des nombreux défis rencontrés et surmontés sur ce bien, reconnu comme un modèle de bonne gestion. Les articles sur les sites du patrimoine mondial de la Terre de l'encens à Oman, de Monte Albán au Mexique, de la vallée de Jiuzhaigou en Chine, de la Ville médiévale de Rhodes, des Tropiques humides d'Australie et du Berceau de l'humanité en Afrique du Sud, bien que présentés avec modestie, lèvent le voile sur une partie de l'étendue de leurs réalisations, qui peuvent être bénéfiques à de nombreux autres biens.

La préservation du patrimoine mondial est une tâche ardue qui peut être compliquée par les facteurs mêmes qui font l'unicité du bien. La reconnaissance et le partage de ces pratiques de gestion peuvent donc nous permettre d'être plus efficaces et plus innovants dans la protection de ces lieux précieux.

Kishore Rao
Directeur du Centre du patrimoine mondial UNESCO



éditorial

Magazine trimestriel publié en français, anglais et espagnol conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, France, et par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.

Directeur éditorial

Kishore Rao
Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Éditeur

Publishing for Development

Chef de rédaction

Vesna Vujicic-Lugassy

Rédacteurs

Helen Aprile, Gina Doubleday, Michael Gibson

Coordinateur de production

Richard Forster

Éditeur de production

Caroline Fort

Correction de copie

Caroline Lawrence (anglais), Brigitte Strauss (français), Luisa Futoransky (espagnol)

Conseil éditorial

ICCROM : Joseph King, ICOMOS : Regina Durighello, UICN : Tim Badman, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : Giovanni Boccardi, Véronique Dauge, Guy Debonnet, Lazare Eloundou-Assomo, Feng Jing, Mechtilid Rössler, Nuria Sanz, Petya Totcharova, Éditions UNESCO : Ian Denison

Assistante de rédaction

Barbara Blanchard

Publicité

Fernando Ortiz, Peter Warren

Couverture

Photo : François Esnault
Design : Recto Verso

Rédaction

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy, 75007 Paris
Tél. (33.1) 45 68 16 60 – Fax. (33.1) 45 68 55 70
E-mail : g.doubleday@unesco.org
INTERNET : <http://whc.unesco.org>

Publicité, production

Publishing for Development
5 St. John's Lane - Londres EC1V 4PY - RU
Tél. : +44 2032 866610 - Fax : +44 2075 262173
E-mail : info@pfdmedia.com

Abonnements

Jean De Lannoy, DL Services sprl
Avenue du Roi 202 - B 1190 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32 2 538 43 08 - Fax : +32 2 538 0841
E-mail : subscriptions@dl-servi.com

Sommaire



Dossier Patrimoine mondial et bonnes pratiques 12



19



26



35



42



53



59

Dossier

4

Patrimoine mondial : coopération, communication et renforcement des capacités **4**

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial soulève parfois d'importants défis de conservation exigeant la mise en place de mesures durables et appropriées afin de protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien en question.

La vallée de Jiuzhaigou

Une transition réussie entre « parc isolé » et « parc intelligent » **16**

La vallée de Jiuzhaigou a achevé la transition parfaite d'une zone de montagne isolée à une station touristique.

Le site des Tropiques humides de Queensland

Le partage de bonnes pratiques **24**

La participation des communautés locales est un objectif central du régime de gestion du site du patrimoine mondial des Tropiques humides.

La ville médiévale de Rhodes

Transition réussie d'une forteresse imprenable en ville moderne **30**

Rhodes fait l'objet d'évolutions permanentes et doit constamment s'adapter à de nouvelles pratiques.

L'application de bonnes pratiques dans la gestion

du site de Monte Albán : une collaboration efficace avec les communautés locales **40**

La gestion partagée est basée sur l'équilibre résultant des bonnes relations entre l'institution et la communauté.

Bienvenue chez vous ! Nous vous attendions depuis 4 millions d'années **46**

La gestion et le développement du site du Berceau de l'humanité est complexe, difficile et en constante évolution.

La Terre de l'encens **54**

Le plan de gestion comprend la gestion des fouilles, la conservation, la gestion du site, la pédagogie du patrimoine, les relations publiques et les finances.

Focus 62

La reconnaissance de pratiques exemplaires en matière de gestion durable et efficace du patrimoine mondial

La reconnaissance et la récompense de meilleures pratiques en gestion de sites du patrimoine mondial à l'occasion du 40^e anniversaire du patrimoine mondial ont été réclamées par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session à Paris.



62

Forum 67

Entretien 68

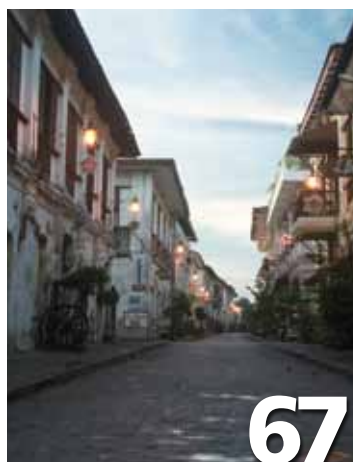
Eva Marie S. Medina, Maire de Vigan (Philippines).

Organisations consultatives 70

ICCROM : Bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités du patrimoine mondial.

Conventions 72

La CITES fête ses 40 ans d'existence à l'occasion de la 16^e rencontre de la Conférence des parties.



67



70

Nouvelles 77

Préservation 78-83

L'architecture de terre du patrimoine mondial ; Mission de suivi réactif aux palais royaux d'Abomey ; Le patrimoine mondial sur la scène juridique; Les eaux mexicaines : un refuge sécurisé pour les baleines grises ; Rencontre d'experts et de parties prenantes à Pompéi ; Colloque « Sites d'origine humaine en Eurasie et Convention du patrimoine mondial » ; Coopération de la Convention de Nairobi et de la Convention du patrimoine mondial dans l'océan Indien ; Réflexions sur le patrimoine architectural et urbain moderne du monde arabe ; Coordination des principales parties prenantes pour sauver les forêts pluviales de Madagascar.

Sites en péril 84-85

Plan d'action pour le Mali.

Promotion 86-89

Les Joyaux de l'océan ; Partenariat pour la préservation de la Réserve de faune du Dja ; Service volontaire international : un rôle clé dans la gestion du patrimoine mondial et des paysages ; Exposition Koguryo à Paris ; Patrimoinito part au Liban ; Le cas du patrimoine mondial disparu, 8^e épisode.



82



82

Édition et multimédia 92

Calendrier 93

Bulletin d'abonnement 95

Prochain numéro 97



97



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention du patrimoine mondial



Patrimoine mondial : coopération, communication et renforcement des capacités

Claire Cave

Directrice du Programme de gestion du patrimoine mondial et de la Formation
à distance en conservation du patrimoine mondial, University College Dublin (Irlande)

L'Archipel de Socotra (Yémen) est l'un des 46 sites du Programme du patrimoine mondial marin lancé en 2005.

© Our Place – The World Heritage Collection

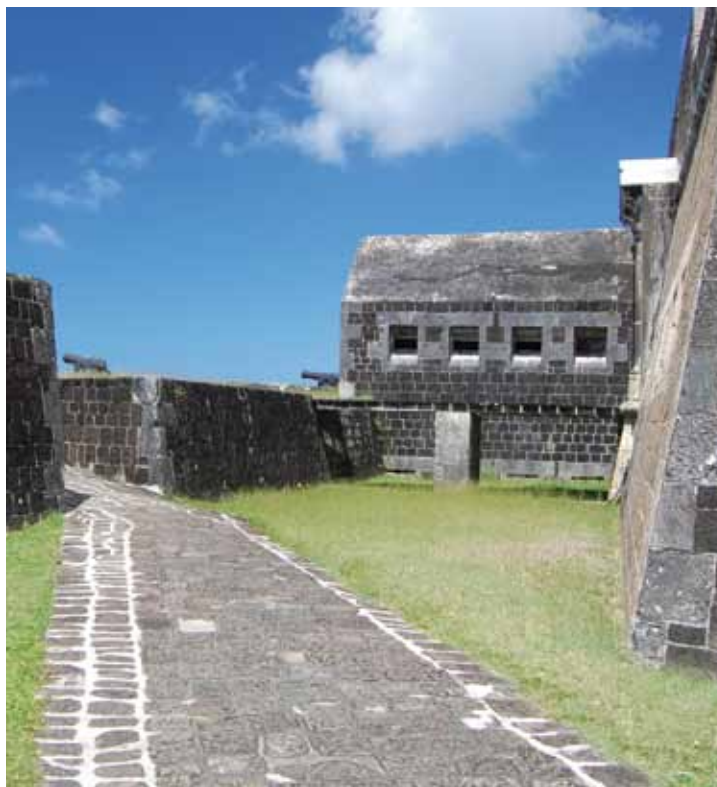


L'objectif premier de la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel consistait à offrir un instrument international assurant une protection coopérative et volontaire des sites culturels et naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle. Cet important traité plaçait un accent particulier sur la solidarité, les objectifs partagés et la responsabilité collective de la communauté internationale dans le cadre de la protection et de la conservation du patrimoine de l'humanité tout entière.

Face aux pressions accrues qui pèsent aujourd'hui sur l'intégrité des aires, monuments et paysages protégés du monde entier du fait même du développement, le rôle que joue la coopération internationale dans le soutien des communautés, le développement durable et la conservation du patrimoine revêt une importance capitale aux yeux du Comité du patrimoine mondial. Comme l'a souligné l'une de ses décisions en 2011 : « La coopération internationale garantit, par le biais de la Convention du patrimoine mondial, une conservation efficace de notre patrimoine commun culturel et naturel présentant une valeur universelle exceptionnelle tout en favorisant le respect et la compréhension au sein des diverses communautés et cultures du monde et en contribuant à leur développement durable. »

Pour concrétiser la vision du Comité, il est indispensable que la communauté internationale facilite l'échange d'expériences et d'informations entre les États parties et les divers intervenants du patrimoine mondial. Depuis sa création en 1977, la Liste du patrimoine mondial n'a cessé d'augmenter et compte désormais près de 1 000 biens (745 sites culturels, 188 sites naturels et 29 sites mixtes). Cette impressionnante

croissance nécessite bien sûr qu'un soutien accru soit accordé aux gestionnaires de site et aux praticiens du secteur qui tentent de répondre efficacement aux nombreux périls et défis qui affectent la gestion du fait de l'évolution constante d'un monde globalisé. Aujourd'hui, une foule de facteurs complexes menace un grand nombre de sites : projets de développement (infrastructures de transports, constructions



Le site du patrimoine mondial du Parc national de la forteresse de Brimstone Hill (Saint-Kitt-et-Nevis) s'inscrit dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des PEID.

© Jeremy T. Hetzel

Depuis sa création en 1977, la Liste du patrimoine mondial n'a cessé d'augmenter et compte désormais près de 1 000 biens.

de mines ou de barrages, développements touristiques), activités illégales (braconnage, exploitation forestière, empiètement) ou événements imprévisibles (catastrophes naturelles, conflits armés et changements climatiques). Le partage de bonnes pratiques en matière de gestion de patrimoine permet d'améliorer les capacités afin d'assurer une gestion et une conservation efficaces des biens classés au patrimoine mondial.

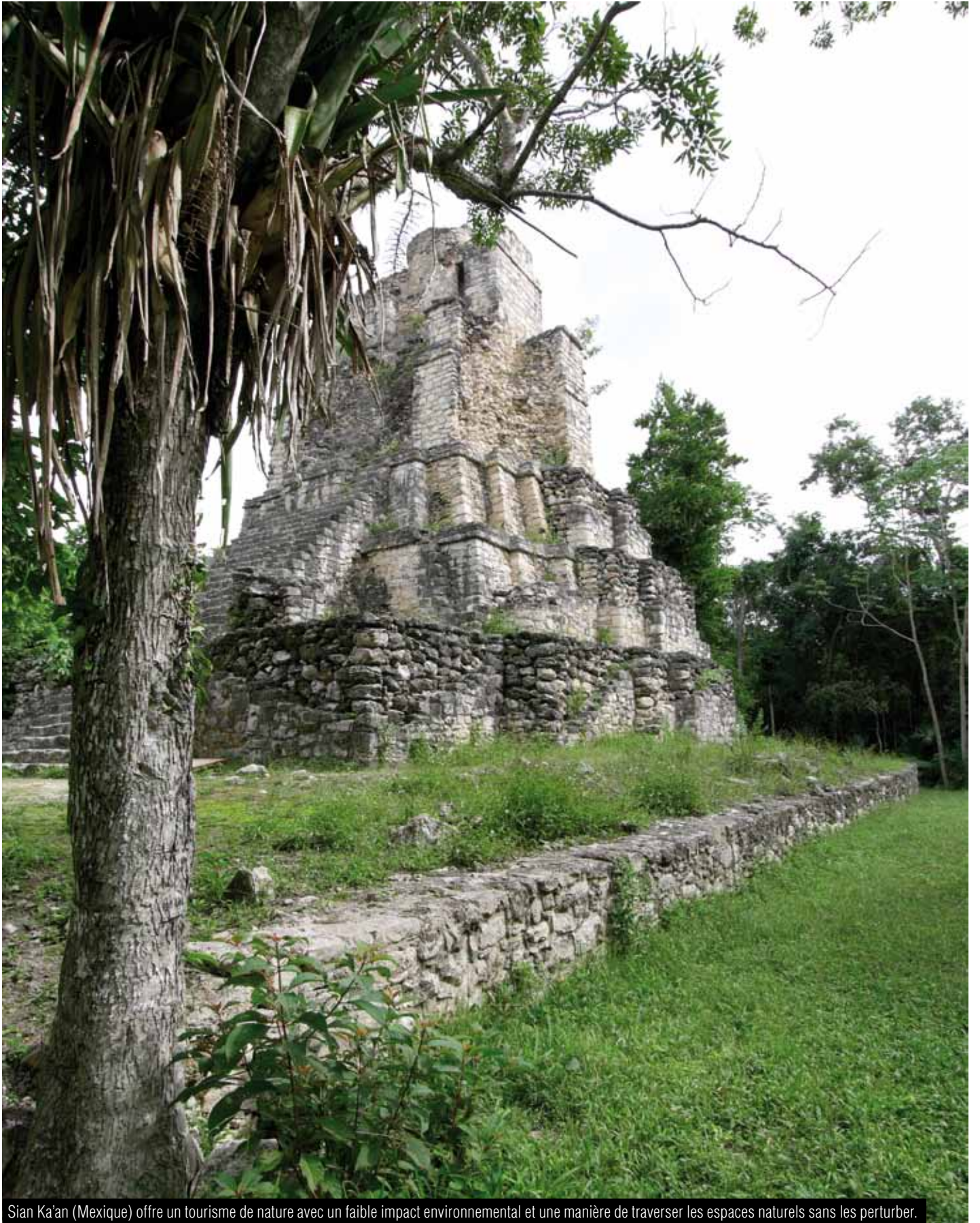
Le renforcement des capacités

Les menaces qui pèsent sur les aires protégées et les biens du patrimoine mondial reflètent bien souvent l'incapacité des États parties « à mettre en place des mesures efficaces et actives garantissant la protection, la conservation et la présentation » du patrimoine culturel et naturel aux niveaux national et régional (Article 5, de la *Convention du patrimoine mondial*).

Cette lacune est parfois aggravée par une participation insuffisante des communautés locales dans la proposition à l'inscription et la gestion des biens, et par une incapacité de l'État partie à répondre à la question du développement durable et à intégrer la protection du patrimoine dans ses politiques générales, tout cela au détriment de la communauté locale et du bien classé au patrimoine mondial. Lorsque les communautés sont exclues de ce processus, les communautés locales entrent fréquemment en conflit avec les organismes gouvernementaux et les organismes de gestion sur les questions de gouvernance, d'utilisation des ressources naturelles et d'accès, aggravant ainsi les menaces existantes qui résultent du développement des infrastructures, de l'urbanisation et de la dégradation de l'environnement.

Le Comité du patrimoine mondial s'est engagé à relever ces défis par la mise en application d'objectifs stratégiques qui constituent les principaux outils de mise en œuvre de la Convention. Ces objectifs stratégiques, que l'on

appelle commodément les « 5 C », soulignent la mission du Comité qui vise à renforcer le rôle des *communautés* dans la mise en œuvre de la Convention et à encourager la participation, la sensibilisation et le soutien pour le patrimoine mondial par une meilleure *Communication*, le renforcement de la *Crédibilité* de la Liste du patrimoine mondial, une *Conservation* efficace et la promotion du renforcement des capacités.



Sian Ka'an (Mexique) offre un tourisme de nature avec un faible impact environnemental et une manière de traverser les espaces naturels sans les perturber.

© Our Place – The World Heritage Collection



Une stratégie a été mise en place au Parc national des Sundarbans (Inde) afin de réduire les conflits entre l'homme et les animaux sauvages.

© Prem Sagar

Ces 5 C se retrouvent désormais dans la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial adoptée en 2011. Ce changement de paradigme répond aux besoins de développement des capacités pour assurer une meilleure conservation et une meilleure gestion du patrimoine. Contrairement aux stratégies de formation et d'éducation précédentes qui s'adressaient à des professionnels spécifiques et à des personnes chargées de responsabilités directes en matière de conservation et de gestion du patrimoine, la nouvelle stratégie de renforcement des capacités vise à répondre aux besoins d'un public beaucoup plus vaste, ce qui permet de cibler des organisations et des institutions impliquées dans la législation, la gouvernance et la gestion des ressources ainsi que des groupes et des communautés dont le bien-être et le développement durable sont dépendants du patrimoine et de sa protection.

Le document intitulé *Présentation et adaptation de la stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités* souligne d'ailleurs que le « renforcement des capacités, qu'il s'agisse des praticiens, des institutions ou des communautés et des réseaux, est considéré comme une forme de changement centré sur les personnes, qui consiste à travailler avec des groupes de personnes dans le but d'améliorer les approches à la gestion du patrimoine culturel et naturel » (Comité du patrimoine mondial, 2011, p. 4).

La notion de partage d'informations et de bonnes pratiques, non seulement entre prestataires de renforcement des capacités mais aussi entre États parties, communautés et réseaux dans le cadre de la protection du patrimoine, est essentielle à cette stratégie. Afin de mettre chacun des 5 C en application, tous les partenaires engagés dans cette stratégie sont donc encouragés à mettre au point et à partager des outils de formation et de communication, des outils de gestion et de conservation efficaces,

des manuels, des études thématiques, des processus de mentorat et ainsi de suite.

Le nombre d'institutions et de programmes ayant vu le jour au cours de ces dernières années dans le but de favoriser le développement des capacités au sein du patrimoine mondial a contribué à l'évolution rapide de la mise en pratique du renforcement des capacités. Ces organismes



La plupart des gens qui vivent dans le Paysage culturel du café de la Colombie sont impliqués dans des activités liées au café.

© Giovanni A. Viscomi

L'émergence d'une approche commune à la gestion du patrimoine et au partage des connaissances et des bonnes pratiques est aujourd'hui apparente dans diverses activités du patrimoine mondial.

comprennent notamment les Centres de catégorie 2 (C2Cs) de l'UNESCO, divers programmes universitaires, des instituts de formation, des chaires de l'UNESCO et des réseaux de l'UNNITWIN. La mission de tous ces organismes et des Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial consiste à favoriser la coopération et le transfert des connaissances au-delà des frontières, des secteurs publics et des disciplines afin d'assurer une dynamique mutuellement bénéfique entre le patrimoine et la société.

Le partage de bonnes pratiques

L'émergence d'une approche commune à la gestion du patrimoine et au partage des connaissances et des bonnes pratiques est aujourd'hui apparente dans diverses activités du patrimoine mondial et notamment dans ses réunions régionales concernant la soumission de rapports périodiques, dans le

Programme de renforcement des capacités des Petits États insulaires en développement (PEID), dans la communauté des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial et dans la première Conférence internationale sur les pratiques exemplaires en matière de gestion du patrimoine archéologique tenue en 2012.

Il est par ailleurs important de tisser des liens pratiques entre les programmes de développement des capacités du patrimoine mondial et d'autres conventions et programmes internationaux, notamment dans les cas de figure où un site posséderait plusieurs désignations internationales. Une collaboration et un partage de bonnes pratiques peuvent en effet réduire les coûts, favoriser le partage des ressources et améliorer la gestion durable.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO est par exemple un partenaire fondateur du programme COMPACT (*Community Management of Protected Areas Conservation Project* ou « Projet de conservation de la gestion commu-

nautaire des aires protégées »). Ce programme, lancé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), œuvre depuis dix ans avec les communautés qui vivent à proximité de biens du patrimoine mondial de neuf pays. Ce projet a permis de créer un modèle qui démontre comment des initiatives communautaires peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité des aires protégées, à promouvoir le développement durable et à améliorer les moyens de subsistance. Le

site du patrimoine mondial de Sian Ka'an au Mexique, membre de l'initiative COMPACT, illustre les avantages qui peuvent résulter de la promotion de l'autonomisation et de la durabilité des communautés. Ce bien naturel situé sur la côte est de la péninsule du Yucatán fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 en considération de la diversité de ses écosystèmes et de son importance pour la conservation *in situ* d'espèces menacées. Une approche thématique considérant le paysage dans son ensemble a permis à COMPACT de soutenir plusieurs initiatives locales qui ont permis la mise en place des coopératives de pêche prospères, une alliance de voyageurs, un label biologique pour les produits locaux et la commercialisation de produits traditionnels sous une marque déposée commune et autochtone.

Toutes ces initiatives se sont ensuite propagées à travers la région, encourageant ainsi la collaboration communautaire et la communication avec les autorités nationales et les organismes internationaux. On constate désormais une plus grande participation des populations locales ainsi qu'un intérêt accru pour les priorités de conservation que sont la mise en place de zones de pêche et de programmes de reboisement. Les avantages découlant de la réponse aux besoins des populations locales et autochtones grâce au développement durable ont conduit à l'amélioration des systèmes de gestion des ressources et au respect des besoins de régénération naturelle et d'intégrité des écosystèmes. Les revenus et les moyens de subsistance des communautés locales ont également été améliorés grâce à plusieurs interventions coopératives et à l'adoption de politiques et de technologies adaptées au niveau local. Là où des problèmes de désorganisation, de surexploitation ou de conflits entre intervenants menaçaient jadis les ressources naturelles, on constate désormais une stabilité économique et administrative qui résulte des actions menées collectivement par la communauté.

Non seulement la communication relative aux réussites du programme COMPACT devrait favoriser la participation communautaire dans le cadre de tous les biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais le partage d'expériences pertinentes dans le cadre des programmes internationaux qui poursuivent des buts et

au juste cette « communauté locale ». En l'absence d'une définition standard de la communauté locale que l'on pourrait appliquer uniformément à l'ensemble des biens du patrimoine mondial et aux diverses communautés et parties prenantes, une approche unique qui permettrait de développer des structures participatives s'avère

impossible. C'est pour cette raison que les États parties et les organismes de gestion ayant intégré une philosophie d'engagement et de développement durable au sein de leurs structures organisationnelles et ayant, par la même occasion, mis au point des politiques qui « assignent une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective » doivent être reconnus et leurs réussites communiquées (Article 5a de la *Convention du patrimoine mondial*).

Les efforts déployés par le personnel pour tisser des relations avec les communautés locales résultent souvent en un plus grand engagement de la communauté locale en faveur des biens du patrimoine mondial, comme l'illustre notamment le site irlandais de Brú na Bóinne (qui fait partie de l'Ensemble archéologique de la vallée de la Boyne, inscrit en 1993). Le gestionnaire du centre

d'accueil du site favorisa la participation de la communauté en accueillant un centre communautaire dans ses locaux. Ce lieu sert désormais à des rencontres sociales ainsi que diverses fêtes locales. Le centre expose également les œuvres d'artistes et d'artisans locaux et soutient les études patrimoniales du programme scolaire en affichant les projets d'étudiants pour le bénéfice des visiteurs et de la communauté internationale. Par ailleurs, le tirage de la loterie télévisée offrant la possibilité d'accueillir le solstice d'hiver sur la tombe de l'ancien passage de Newgrange est désormais un événement communautaire axé sur les enfants habitants des lieux qui détiennent les billets gagnants. Mais ces initiatives ne se contentent pas de mobiliser la communauté en faveur des activités du bien classé au patrimoine



Le site des Grottes de Škocjan (Slovénie) est l'un des plus célèbres au monde pour l'étude des phénomènes karstiques.

© Warner Hocker

des objectifs similaires présente également un intérêt évident. Ces programmes comprennent notamment le Programme L'homme et la biosphère de l'UNESCO, l'Initiative Équateur du PNUD, ainsi que les Aires conservées par des communautés autochtones (ACCA), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Programme de travail sur les aires protégées (PTAP).

De bonnes pratiques de gestion durable

Si l'autonomisation et l'engagement des communautés locales dans la protection du patrimoine sont des facteurs clés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion, le premier défi auquel se trouvent confrontés les gestionnaires de site demeure néanmoins celui de définir ce qui constitue

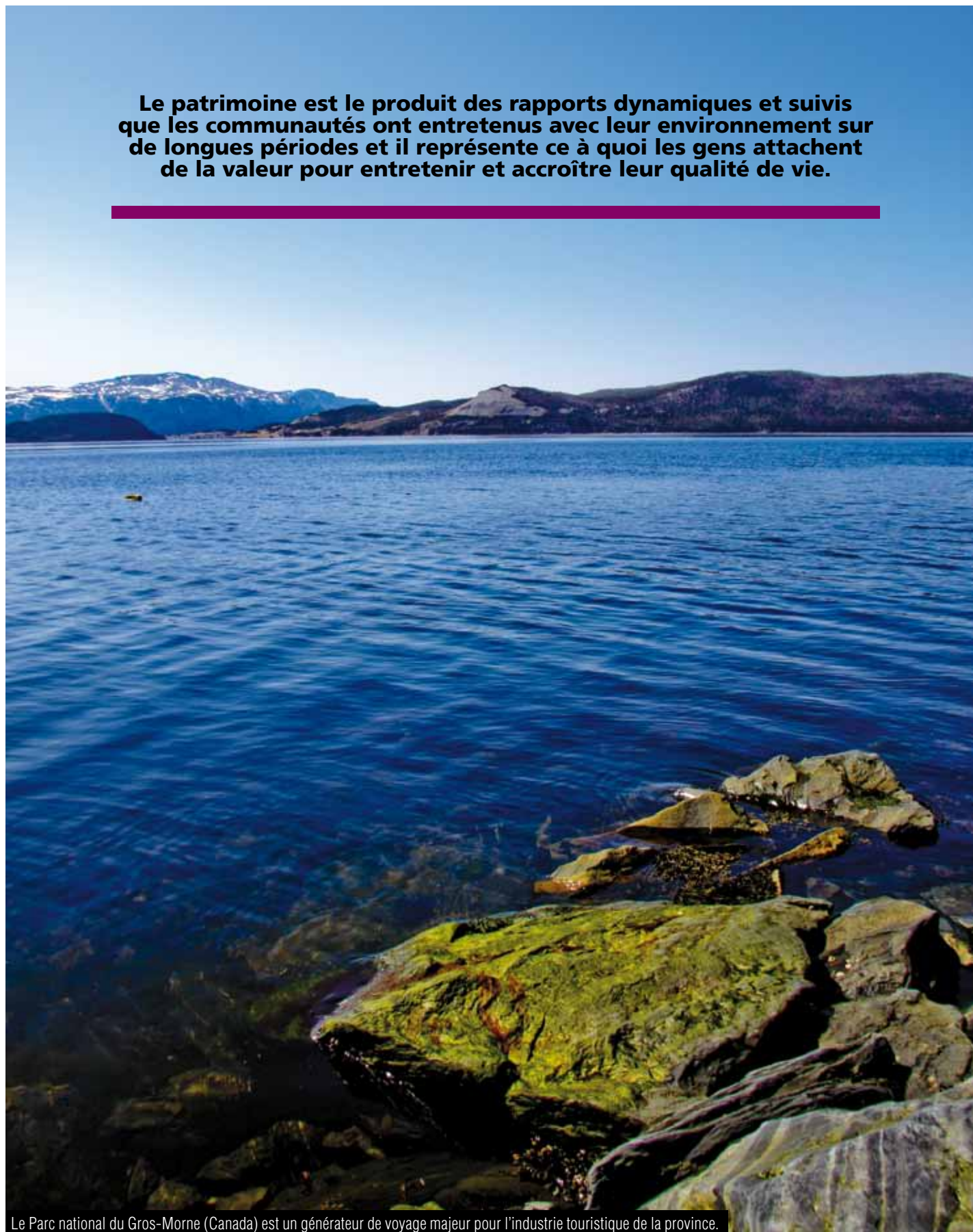
Le gestionnaire du centre d'accueil du site irlandais de Brú na Bóinne favorisa la participation de la communauté en accueillant un centre communautaire dans ses locaux.



À la fin du mois de septembre de chaque année, 50 noms sont tirés au sort par les enfants des écoles locales, 10 noms pour assister à chaque matinée lors de laquelle la chambre de Newgrange (Irlande) est allumée, ainsi que 2 places sont attribuées à chacun des gagnants de la loterie.

© Chad K

Le patrimoine est le produit des rapports dynamiques et suivis que les communautés ont entretenus avec leur environnement sur de longues périodes et il représente ce à quoi les gens attachent de la valeur pour entretenir et accroître leur qualité de vie.



Le Parc national du Gros-Morne (Canada) est un générateur de voyage majeur pour l'industrie touristique de la province.

© Natalie Lucier

mondial : elles soulignent aussi l'importance du rôle que joue ce dernier dans la vie de la communauté et la protection des valeurs patrimoniales locales.

En Slovénie, un festival local célébrant le site des Grottes de Škocjan et son paysage karstique a été ressuscité avec succès et a permis de réunir la gestion du parc et la communauté afin de promouvoir les traditions et le patrimoine local et encourager l'utilisation et la production de ressources locales. La valeur universelle exceptionnelle des grottes, désignées en 1986 comme un bien naturel du patrimoine mondial, est reconnue comme un processus géologique continu, et une étude scientifique portant sur les caractéristiques exceptionnelles du karst est actuellement en cours, mais ce sont surtout les connaissances locales et le respect pour ces grottes qui ont permis aux communautés locales de prendre véritablement conscience de l'importance de leur patrimoine mondial.

À un stade précoce de ce processus, les populations locales furent encouragées à guider l'exploration des grottes et à exécuter des travaux d'entretien visant à préserver les caractéristiques culturelles du paysage. Cet engagement, conjointement à l'utilisation des connaissances et des traditions locales, a développé un sens d'appartenance au site et favorisé l'instauration de bonnes pratiques de gestion durable conduisant, grâce à la participation de la communauté locale, à l'amélioration de la qualité de l'eau dans l'ensemble de la région et au développement d'un tourisme durable. Désormais, la gestion du parc accorde des fonds annuels à la population locale pour la rénovation des bâtiments et du paysage culturel, et la communauté participe pleinement aux formations et aux programmes de sensibilisation ainsi qu'aux travaux de suivi et d'éducation. La communication, la coopération et le renforcement des capacités façonnent ainsi les stratégies de développement local et améliorent la qualité de vie des communautés et l'expérience des visiteurs.

L'esprit de la Convention

À l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, le Comité décida de développer une « initiative ponctuelle » reconnaissant et récompensant des pratiques exemplaires en matière de gestion durable du patrimoine mondial.

Le but de cette initiative, menée en 2012, consistait à documenter, promouvoir et diffuser les réussites en matière de protection

notre patrimoine et à offrir des services efficaces pour une meilleure qualité de vie », formulé à l'issue de nombreux ateliers et concertations publiques organisés en 2012.

Les autres propositions soumises à cette initiative « ponctuelle » présentaient diverses approches novatrices à la promotion d'une gestion durable. Les pratiques de sites tels que la Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou (Chine), les Tropiques humides de Queensland (Australie) et de la Terre de l'encens (Oman) sont d'ailleurs présentées dans ce numéro. Ces bonnes pratiques s'étendent de la participation des populations locales dans les principes directeurs de gestion, dans le cas des Groupes de travail des parties prenantes et des communautés des parcs du Canada dans le Parc national du Gros-Morne, jusqu'aux stratégies de marketing visant à améliorer les revenus des producteurs de café de la Colombie et à la stratégie de protection du Parc national des Sundarbans (Inde) visant à réduire les conflits entre l'homme et les animaux sauvages.

Toutes ces réussites reposent sur la promotion d'une culture de gestion encourageant l'engagement des parties prenantes en faveur de la protection de la valeur universelle exceptionnelle des

biens du patrimoine mondial dans la mesure où la manière dont leurs valeurs sont communiquées favorise la participation et la responsabilité dans les prises de décisions. Comme le souligne le rapport de la Réunion consultative sur le patrimoine mondial et le développement durable tenue à Ouro Preto en 2012 : « le patrimoine est le produit des rapports dynamiques et suivis que les communautés ont entretenus avec leur environnement sur de longues périodes et il représente ce à quoi les gens attachent de la valeur pour entretenir et accroître leur qualité de vie ».

Peut-être est-il aujourd'hui temps d'envisager un sixième « C » (Coopération) pour tenir compte de l'esprit de la Convention en encourageant les communautés à partager, elles aussi, de bonnes pratiques en matière de gestion durable. ☺



La Ville historique de Vigan (Philippines) a été récompensée pour ses bonnes pratiques en matière de gestion de site du patrimoine mondial.

© Rodol S. Mallillin

et de gestion durable de biens revêtant une importance mondiale dans la mesure où le partage de ces informations permettrait de reproduire ces initiatives à l'échelle mondiale, tout en célébrant le succès des entités de gestion afin de favoriser une approche holistique de la conservation du patrimoine et du développement durable.

La Ville historique de Vigan (Philippines), inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1999, obtint le plus grand nombre de votes du comité de sélection pour ses pratiques exemplaires en matière de gestion durable. Créé au XVI^e siècle, Vigan est l'exemple le mieux préservé d'une ville coloniale espagnole en Asie. La ville est particulièrement fière de son approche participative à la conservation de ses bâtiments historiques, comme l'indique l'énoncé de sa mission « visant à conserver



PHOTOGRAPHIES ET EXPOSITIONS DU PATRIMOINE MONDIAL

www.ourplaceworldheritage.com

**SPÉCIALISTES EN DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE
DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL.
ORGANISATION D'EXPOSITIONS DU PATRIMOINE
MONDIAL ET RÉALISATION D'AFFICHES.
CONSEILS PHOTOGRAPHIQUES SUR LES SITES,
MARKETING ET PROMOTION.**

Contactez-nous:

projectmanager@ourplaceworldheritage.com

île volcanique et tunnels de lave de Jeju, République de Corée



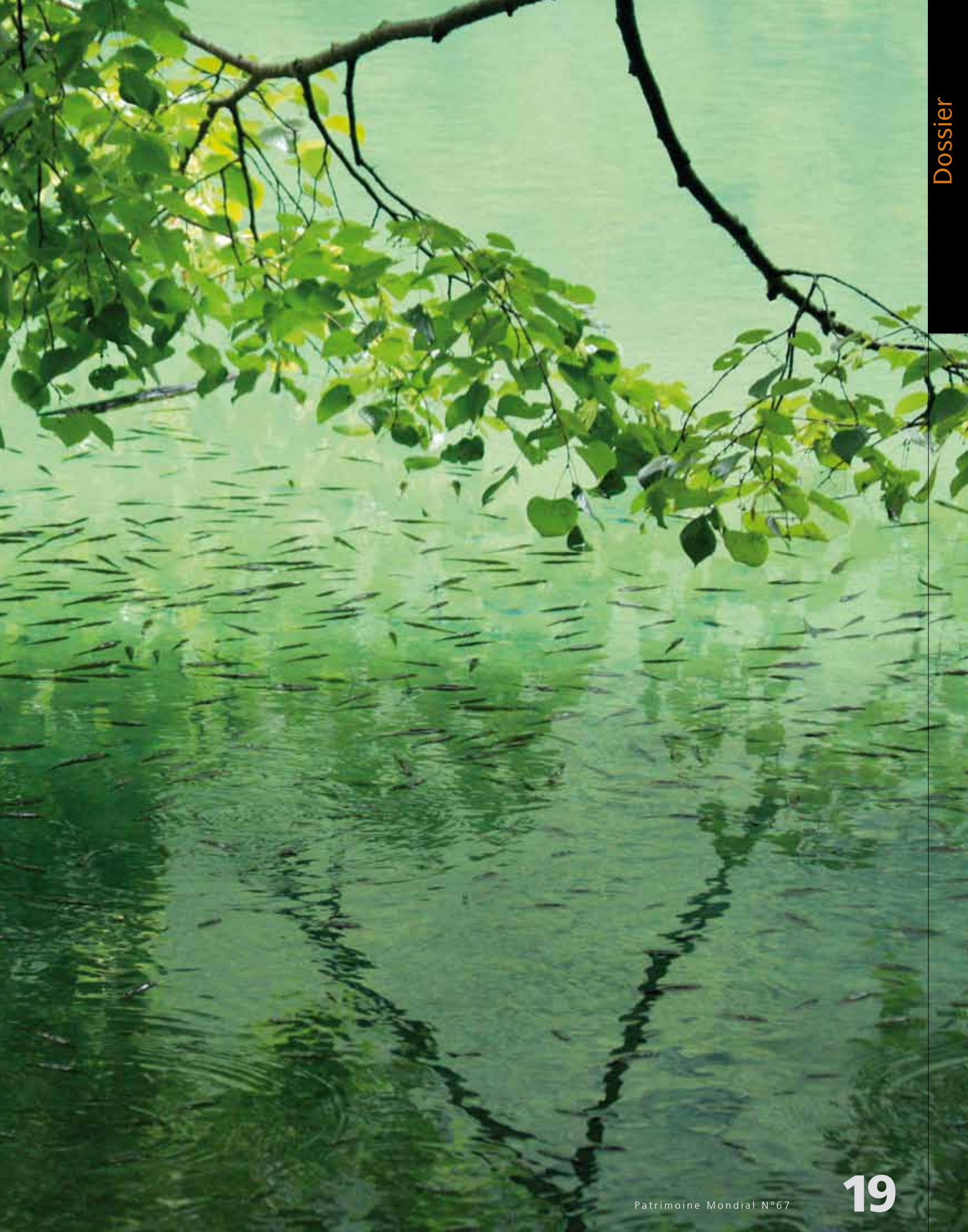
La vallée de Jiuzhaigou

Une transition réussie entre « parc isolé » et « parc intelligent »

Du Jie
Département des sciences, parc national de la vallée de Jiuzhaigou,
comté de Jiuzhaigou, préfecture d'Aba, Sichuan (Chine)

La Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou (Chine) a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1992.

© La Priz





La croissance rapide du tourisme a apporté des avantages aux communautés locales.

© La Priz

La vallée de Jiuzhaigou se trouve dans le nord de la province du Sichuan en Chine du Sud-Ouest. Ce site d'une beauté extraordinaire couvre plus de 720 km² (72 000 ha) et se trouve assorti d'une zone tampon de 600 km² (6 000 ha). La vallée est le joyau du massif du Min Shan. Le site, dont le nom signifie « vallée des neuf villages », est réputé pour la splendeur de ses lacs turquoise et émeraude et de ses nombreuses cascades et formations karstiques. Il fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1992 sous le nom de « Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou », selon le critère (vii) (aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles). Offrant un précieux refuge à plusieurs espèces animales et végétales menacées d'extinction à l'échelle mondiale, la vallée est la cinquième plus grande réserve de pandas de Chine (sur un total de treize). Aujourd'hui, près de 110 familles tibétaines vivent sur ce site (1 000 résidents).

Jusqu'en 1966, on ne pouvait atteindre la vallée qu'à pied ou à cheval. Ses habitants y vivaient en quasi-autarcie en pratiquant

l'agriculture et l'élevage. De 1966 à 1978, le site fut l'objet d'une déforestation massive : deux exploitations forestières furent créées et des routes construites pour faciliter l'exportation du bois. En 1978, le Conseil d'État autorisa la création de la réserve naturelle de Jiuzhaigou Nanping ainsi que l'ouverture d'un centre de gestion. En 1982, la vallée devint l'un des tout premiers parcs nationaux de Chine et le site fut officiellement ouvert au public deux ans plus tard.

Grâce au travail de ses gestionnaires, la vallée de Jiuzhaigou est parvenue à passer du statut de « zone sauvage » à celui de « zone touristique », et ce en respectant les normes internationales. Aujourd'hui, le site constitue un formidable moteur de croissance pour la région ainsi qu'un modèle de développement durable pour tous les sites chinois classés au patrimoine mondial. Avec plus de 29,3 millions de visiteurs depuis son ouverture et un taux de croissance annuel de 18,89 %, la vallée contribue fortement à l'économie touristique chinoise. Cette impressionnante transition s'est effectuée sans nuire aux valeurs patrimoniales du site, comme l'atteste la présence de pandas géants dans la vallée. Les populations de

cette espèce rare (en déclin dans les années 1970, du fait de la politique de déforestation, puis à la récolte des fleurs de bambou au cours des années 1980) seraient en train de se reconstituer comme l'indique la découverte d'excréments frais dans un secteur isolé, le 25 juin 2012, par une patrouille du site. C'est la deuxième fois en dix ans que l'on trouve ce type de preuves dans la vallée de Jiuzhaigou. Selon plusieurs spécialistes, le bambou présent sur le site serait d'ailleurs suffisamment abondant aujourd'hui pour offrir un excellent habitat au panda géant.

Lors de sa visite en 2011, le Dr Jim Thorsell, spécialiste à l'UICN, qualifia la vallée de Jiuzhaigou de « site exemplaire du patrimoine mondial ». La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, quant à elle, inscrivit les mots suivants dans le livre des visiteurs : « Je félicite les autorités chinoises des efforts extraordinaires qu'elles ont déployés ici en vue de préserver la biodiversité et l'authenticité du site et de transmettre ses valeurs aux générations futures. Merci et félicitations ! »

Les réussites suivantes méritent également d'être soulignées du point de vue du développement durable.



En tant que parc national et réserve naturelle, la vallée de Jiuzhaigou est protégée par les lois et règlements nationaux et provinciaux.

© Christopher Augapfel

Jiuzhaigou constitue un modèle de développement durable pour tous les sites chinois classés au patrimoine mondial.

La promotion de la biodiversité

Le bien bénéficie d'un département de protection environnementale attribué chargé de la préservation de sa faune, sa flore et ses valeurs. Ce dispositif compte sept stations de protection, une station de surveillance de la biodiversité et une équipe de patrouille. Le parc dispose aussi d'un centre de prévention des incendies et d'une brigade de pompiers professionnels qui est également chargée de sensibiliser le public et de prévenir les feux de forêt. Grâce à plusieurs initiatives telles que le projet de conversion des surfaces forestières en terres cultivables, le projet de protection des forêts naturelles et le projet de développement de réserve naturelle, les taux de couvertures forestières et de terres cultivables atteignent aujourd'hui 63,5 % et 85,5 % respectivement. Selon nos propres constatations, la biodiversité serait actuellement en expansion partout dans le site. Enfin, le parc a choisi d'investir dans

de nouvelles énergies, dont l'énergie solaire et éolienne, pour réduire sa consommation énergétique.

Une recherche collaborative

En 1996, un département des sciences fut créé pour encourager la recherche scientifique et améliorer la gestion du parc. Ce centre, chargé de surveiller la culture locale, les ressources naturelles, la qualité de l'eau, les maladies et les ravageurs forestiers et les conditions climatiques et météorologiques, œuvre en étroite collaboration avec plusieurs universités et instituts nationaux et internationaux. Dix ans plus tard, le Laboratoire international de Jiuzhaigou pour l'écologie, l'environnement et le développement durable eut l'occasion de collaborer avec l'Université de Washington, l'Université de Californie, l'Université du Sichuan et le Parc national de Yosemite. En 2009, le site se dota également d'une station de recherche

postdoctorale. Plus récemment, le Ministère national des sciences et des technologies a approuvé la création du premier centre national de recherche des parcs nationaux chinois : le Centre international de recherche conjointe pour la conservation écologique. Grâce à ces diverses entités, la vallée de Jiuzhaigou participe aujourd'hui à d'importants projets scientifiques chinois, dont les grands projets du onzième programme quinquennal de recherche, le programme national de recherche et de développement des hautes technologies ou d'autres projets similaires. La vallée de Jiuzhaigou est par ailleurs le premier parc national chinois à avoir pleinement adopté la technologie numérique pour devenir un parc « intelligent ».

Un cadre normalisé

En 2012, la vallée de Jiuzhaigou fut l'un des premiers parcs nationaux chinois à appliquer des règles de gestion conformes aux exigences de l'Administration nationale du tourisme. Depuis, le parc a mis en place 47 normes de service, 78 normes de gestion et 149 normes de travail afin d'optimiser son mode de gestion ainsi que la qualité de ses prestations touristiques et de son image.

Un esprit innovant

Aujourd'hui, tous les projets de construction du parc sont gérés par le plan général du parc national de la vallée de Jiuzhaigou, approuvé en 2000 par le gouvernement national, et le plan général pour le patrimoine mondial de la vallée de Jiuzhaigou, mis au point l'an dernier. Le site fut le premier parc chinois à réserver l'accès au parc aux seules visites tout en organisant l'hébergement à l'extérieur. Le site fut aussi le premier à mettre en place des bus touristiques respectueux de l'environnement, mais aussi à adopter une technologie numérique, créer un centre international de recherche conjointe pour la conservation écologique et proposer à ses visiteurs un centre d'accueil ainsi qu'un centre d'information numérique et des toilettes bio.

Plusieurs installations ont été créées à Nuorilang afin d'améliorer l'expérience des visiteurs. Ces installations, qui peuvent servir des repas à plus de 3 000 touristes, comprennent 40 plates-formes panoramiques, 19 pavillons de repos, 70 km de sentiers de randonnée et 49 km de routes écologiques.

La place du tourisme

La politique du parc place le visiteur au cœur de ses priorités. La sécurité et l'hygiène du site sont assurées par des systèmes de nettoyage, d'interprétation et d'intervention d'urgence. Des points d'information et des boîtes aux lettres pour le dépôt de plaintes jalonnent le site afin d'informer les touristes, résoudre leurs problèmes et recueillir leurs suggestions. Toutes les activités commerciales du parc sont soigneusement contrôlées pour préserver l'intégrité du site.

Le rôle de la communauté locale

Une série de mesures ont été prises pour respecter les droits des habitants de la vallée et les encourager à participer aux activités touristiques du site. Ces mesures comprennent la création d'un bureau de gestion visant à définir des politiques locales et proposer des formations aux habitants. Une entreprise commune a également été créée dans les années 1990 par l'administration du parc et la communauté locale. Certains emplois sont réservés aux habitants et de nombreux



Jiuzhaigou est surtout connu pour ses nombreuses cascades et ses lacs colorés sur plusieurs niveaux.

© Gill Penney


résidents occupent d'importantes positions au sein du comité d'administration du parc. Suite à l'application de la politique régulant l'hébergement des touristes à l'extérieur du site, les hôtels familiaux ont été fermés et les commerces encouragés à transférer leurs activités en dehors de la zone protégée. En 2012, le gouvernement de la préfecture a promis d'investir 140 millions de renminbi pour soutenir ce projet de relocalisation.

Un personnel compétent

Estimant que le développement harmonieux du parc repose sur les compétences de son personnel, l'administration du site organise des formations annuelles pour tous ses employés. Les études sont également encouragées et plusieurs membres ont suivi des formations de haut niveau : huit employés ont obtenu un doctorat et vingt-deux une maîtrise. Cinq de ces derniers sont partis étudier à l'étranger et douze ont été promus à des postes plus importants. Plusieurs grands chercheurs, parmi lesquels figurent des membres de l'Académie chinoise des sciences, ainsi que quinze employés et bénévoles étrangers ont été recrutés par le Laboratoire international de Jiuzhaigou, la Station de recherches postdoctorales et le Forum du « parc intelligent », afin de faire progresser les activités de recherche et de gestion du parc.

Une stratégie marketing diversifiée

La stratégie marketing du site, qui mise sur l'innovation et les marchés nationaux et internationaux, met un accent particulier sur la basse saison et le marketing international. Le site utilise divers outils Internet (microblogs, Facebook, Twitter ou microvidéos) afin d'améliorer sa visibilité et promouvoir certaines activités comme le festival international de cascades glacées. Plusieurs partenariats ont été établis avec des agences de voyages réputées comme Hanatour en République de Corée ou le Service de voyage pour la jeunesse chinoise afin d'encourager le tourisme organisé. Enfin, le parc propose de nouveaux produits touristiques destinés à une nouvelle clientèle, comme des visites écologiques de la vallée de Zharu et de la vallée de Quna'e ainsi que diverses excursions culturelles.

Grâce à ses trente années d'expérience, la vallée de Jiuzhaigou dispose aujourd'hui d'un modèle opérationnel d'une grande efficacité. Le site constitue une destination touristique exemplaire où la communauté locale occupe une place privilégiée. L'ambition de la vallée de Jiuzhaigou consiste désormais à promouvoir le développement durable, devenir une destination d'écotourisme de premier choix, proposer une expérience culturelle hors pair et constituer un modèle de bonnes pratiques en matière de patrimoine mondial. 



70 km de promenade permettent aux visiteurs de découvrir la vallée de Jiughaizou.

© Chris Nener

Singapour : La naissance d'une ville jardin

L'origine de la ville de Singapour remonte au XIV^e siècle. C'est en effet de cette époque que datent les vestiges d'un ancien Royaume découverts dans la rivière Singapour ainsi que les tombes de leurs rois qui jalonnent la colline de Fort Canning. Au début de l'ère coloniale britannique, sir Stamford Raffles, fondateur de la Singapour moderne, investit Fort Canning pour y installer sa résidence en 1819. Au cours de la même année, Raffles créa une plantation de muscadiers tout autour de la colline. Faute de soutien officiel, son rêve de jardin botanique et économique s'écroula et le projet fut abandonné en 1829. Trente ans plus tard, une autre proposition de jardin, plus réaliste, fut approuvée par les autorités et 23 hectares de terres situées à Tanglin, en dehors du centre-ville, furent attribués à une société d'agri-horticulture. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce projet n'avait rien à voir avec celui de Raffles. Leur seul point commun était la noix de muscade, dont la culture rencontra à l'époque de grosses difficultés. En 1860, la société recruta Lawrence Niven, un concepteur de jardin expérimenté écossais, à court de travail suite à la crise de la noix de muscade.

La mission de Niven consistait à transformer cette parcelle vallonnée recouverte de végétation secondaire en jardin d'agrément pour les membres de la société. En moins de dix ans, Niven parvint, avec l'aide d'un groupe de forçats mis à sa disposition par le gouvernement, à créer un charmant paysage paré de sentiers ondulants, d'un lac artificiel, de plates-bandes et d'un bois de 6 hectares baptisé « la Jungle des jardins ». Il aménagea des jardins à l'anglaise et installa une aire de concert sur un sommet où des représentations furent données au clair de lune jusqu'en 1861. Le résultat ravit les membres de la société à tel point qu'ils souscrivirent un prêt, en 1867, pour faire construire un élégant pavillon noir et blanc pour Niven sur 10 hectares supplémentaires achetés l'année précédente. Incapable de rembourser son hypothèque, la société fut toutefois forcée de céder ses jardins au gouvernement en 1874. La demeure est désormais connue sous le nom de « Burkill Hall », en l'honneur de deux administrateurs de la SBG, Henry et Humphrey Burkill. Cette dette eut un effet très positif pour les jardins (rebaptisés Singapore Botanic Gardens ou SBG), dans la mesure où l'Etat les transforma en un site colonial géré par un jardinier botaniste qualifié du nom de James Murton, recommandé par les Jardins botaniques royaux de Kew au Royaume-Uni.

Kew Gardens (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2003) constituait à l'époque le cœur névralgique du réseau croissant de jardins botaniques de l'Empire britannique (dont le nombre passa de 8 à plus d'une centaine sous le règne de la reine Victoria). La mission de Kew consistait à appliquer de strictes normes de conservation dans tous les jardins coloniaux, à doter ces sites de gestionnaires qualifiés (généralement formés à Londres), à leur faire tester des plantes présentant une valeur économique et à étudier leurs réussites et leurs échecs.

Murton arriva ainsi à Singapour avec de nouvelles plantes et commença à compiler méthodiquement ses collections. Sa première composition, la Palm Valley, constitue encore aujourd'hui la plus belle réalisation des



Le gazebo des années 1850s à côté d'une sculpture moderne du Zimbabwe.

SBG. Durant son exploration de l'île, Murton créa également un petit herbier renfermant de nouvelles ressources végétales. Lorsque les 33 hectares des jardins furent terminés, il se vit décerner, en 1879, 41 hectares supplémentaires dans la partie nord du site pour y créer des jardins à valeur économique. Au cours des 40 années qui s'ensuivirent, Murton et ses successeurs, le directeur Cantley et les administrateurs Ridley et Burkill, s'employèrent à révolutionner l'agroéconomie des établissements des détroits (en anglais Straits Settlements) et au-delà. Ils introduisirent de nouvelles variétés de café, de caoutchouc de Pará importé du Brésil (via Kew), de gomme de gutta-percha et de gutta blanche (destinée au revêtement des câbles sous-marins), de palmier à huile d'Afrique, ainsi que diverses cultures sucrières ou d'amidon, de l'ananas, des plantes médicinales (comme de l'ipécacuanha aux propriétés antidysentériques), des arbres produisant du bois d'œuvre et des arbres destinés à agrémenter les rues, les parcs et les réserves forestières locales. Plusieurs de leurs expérimentations sont encore visibles à Singapour et figurent parmi les 34 arbres portant le label officiel d'« arbre du patrimoine » (une distinction réservée aux spécimens rares d'une taille exceptionnelle). En 1882, une Maison des plantes fut créée pour accueillir des expositions florales tandis que le Ridley Hall fut consacré à l'herbier et à la bibliothèque. En 1910, Corner House fut également ajoutée au site. Cette demeure servit par la suite de résidence au directeur adjoint des SBG.

Le caoutchouc fut incontestablement la plus belle réussite de Ridley. Après avoir convaincu, en 1895, un planteur de la région d'investir dans cette nouvelle plante, le caoutchouc devint rapidement une industrie florissante, répondant, dès 1920, à 50 % de la demande mondiale. Mais Ridley n'était pas uniquement un créateur de jardins visionnaire, il avait également un esprit pratique qui lui permit de révolutionner les modes d'extraction du latex. Il collectionnait également les spécimens de toutes les plantes qu'il découvrait et décrivit plus de 1 000 espèces



Ridley avec un arbre à caoutchouc.



Lac Swan, 1866.



Vue de la Palm Valley, 1879.



On pense que le *Cyrtophyllum fragrans* (Tembusu) date d'avant la fondation du SBG.



Holttum Hall, 1921.



Le kiosque de 1930 sur le terrain de parade de Lawrence Niven datant de 1860.

alors inconnues du milieu scientifique. Les orchidées le passionnaient tout particulièrement. En 1893, il baptisa « Miss Joachim » un hybride de la Vanda qui constitue, depuis 1981, la fleur nationale de la République. Sa passion suscita un vif intérêt pour les orchidées hybrides qui perdure encore aujourd'hui.

La création d'orchidées hybrides fut retardée par l'apparition de divers problèmes techniques jusqu'à l'arrivée d'Eric Holttum, nouveau directeur de SBG. Si Holttum était avant tout un botaniste scientifique, le réel intérêt qu'il entretenait pour l'horticulture se transforma rapidement en passion. En 1928, il créa un laboratoire au-dessus de son bureau (désormais nommé « Holttum Hall ») afin de cultiver des graines d'orchidées en milieu artificiel, dans des flacons de verre stériles. Ses travaux allaient révolutionner la culture d'hybrides et ouvrir la voie à une importante industrie horticole qui fait désormais la renommée de l'Asie du Sud-Est. Holttum ajouta également plusieurs bâtiments et diverses structures aux SBG. Le plus célèbre est le kiosque à musique, érigé en 1930 sur l'aire initialement créée par Niven. L'un d'entre eux, le Holttum Hall, abritera prochainement le Musée du patrimoine des SBG.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les SBG furent en grande partie protégés par les forces d'occupation japonaises, en raison de leur importance culturelle et scientifique. Les seuls vestiges de cette période (1942-45) sont deux rangées de marches en brique menant à la Maison des plantes, construites par des prisonniers de guerre australiens pendant l'occupation. À l'occasion du 50^e anniversaire de la fin des hostilités, huit de ces anciens prisonniers revinrent sur le site en 1995 pour revoir leur travail, dont les briques portent des flèches faisant probablement référence à leur statut de détenus. Juste après la guerre, les jardins rencontrèrent diverses difficultés dans la mesure où les horticulteurs qualifiés étaient rares. Fort heureusement, la situation s'améliora une dizaine d'années plus tard et, en 1956, la cérémonie du « VIP Orchid Naming » fut instituée, une tradition qui se poursuit encore aujourd'hui. Lady Anne Black, épouse du gouverneur de la colonie, fut la première personne à donner son nom à un hybride d'orchidées. Depuis, plus de 190 chefs d'État du monde entier ont été honorés de cette manière. Une sélection de ces fleurs est exposée dans le Jardin national des orchidées qui jouxte Burkill Hall.

Vers la fin de 1959, alors que l'île œuvrait pour se libérer du joug colonial, les jardins devinrent un haut lieu de promotion de la cohésion raciale et d'une culture nationale. Le site accueillit diverses manifestations culturelles pendant 3 mois, dont la première fut

inaugurée par le Premier ministre de l'époque, Lee Kuan Yew, devant 22 000 personnes, par les paroles suivantes : « Malais, Chinois et Indiens pourront découvrir ici, en plein air, les éléments de notre art national et de notre culture nationale. » Le mouvement écologique, qui fêtera cette année son 50^e anniversaire, vit le jour lors de la décennie suivante. Aujourd'hui encore, la notion de « ville jardin » lancée par les SBG reste fermement ancrée dans la philosophie du site. Burkill Hall, qui accueillait la résidence du directeur jusqu'en 1969, est aujourd'hui

« Malais, Chinois et Indiens pourront découvrir ici, en plein air, les éléments de notre art national et de notre culture nationale. »

une école d'horticulture ornementale et les arbres et arbustes de ses jardins servent à revégétaliser l'île, perpétuant ainsi les travaux débutés dans les années 1880.

Depuis les années 1990, la protection du paysage patrimonial des jardins et des arbres masquant les tours de la ville fait l'objet de nombreuses manifestations axées sur l'éducation des visiteurs. Plusieurs festivals portant sur les plantes et l'inclusion du Jardin pour enfants Jacob Ballas et du Jardin national des orchidées dans les programmes de voyages scolaires nationaux attirent désormais près de 4,5 millions de visiteurs internationaux et locaux chaque année. La priorité accordée à 74 hectares de végétation historique, dont une petite forêt tropicale primaire, par un pays densément peuplé dont la taille n'est que de 713,4 km² témoigne d'une réelle volonté à faire des SBG une source de fierté nationale pour les générations de demain.

Nigel Taylor, PhD, Directeur des Singapore Botanic Gardens



Treasuring Our Past, Enriching Our Future



www.sbg.org.sg

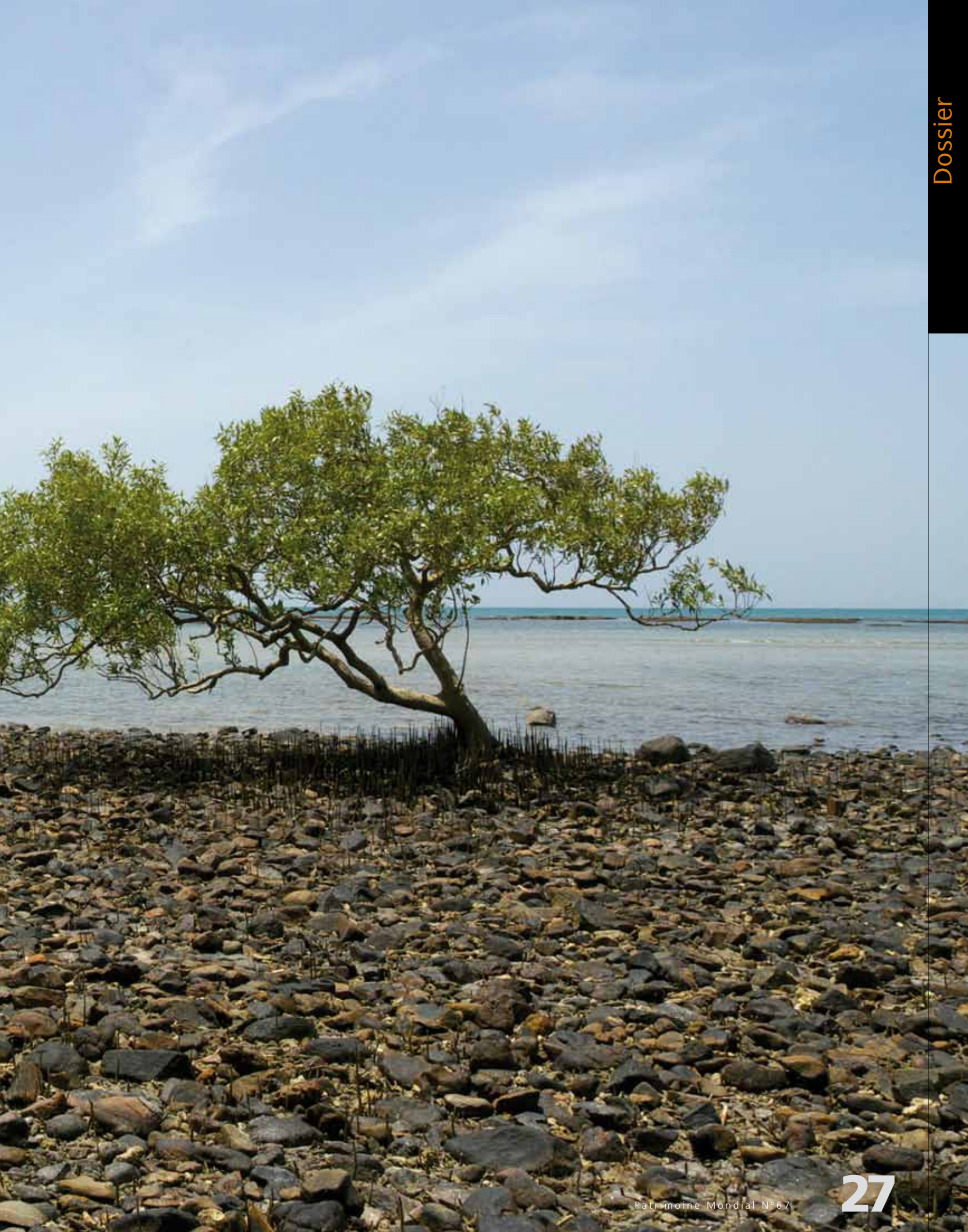
Le site des Tropiques humides de Queensland

Le partage de bonnes pratiques

Andrew Maclean
Autorité de gestion des Tropiques humides, Cairns (Australie)

Les Tropiques humides de Queensland (Australie) ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1988.

© Our Place – The World Heritage Collection



Le site des Tropiques humides de Queensland, l'un des dix-neuf biens australiens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, s'étend sur près de 450 km le long de la côte nord-est du continent australien, le site inscrit en 1988 répond aux quatre critères naturels du patrimoine mondial.

Les forêts humides de Gondwana

Les forêts des Tropiques humides se distinguent par leur beauté naturelle exceptionnelle, leur haute antiquité et le grand nombre de plantes et d'animaux endémiques qu'elles abritent.

Ce site de 894 420 ha situé à proximité de la Grande Barrière de corail constitue un étonnant musée vivant. Car alors même que le bien classé ne représente que 0,12 % du continent australien, il compte plus de 2 800 espèces de plantes vasculaires (dont plus de 700 sont endémiques), ainsi que 40 % des espèces d'oiseaux, 30 % des espèces mammifères et 60 % des espèces de papillons d'Australie.

Les forêts pluviales des Tropiques humides sont les héritières d'anciennes forêts qui recouvraient le supercontinent de « Gondwana », il y a plusieurs centaines de millions d'années. Bien qu'une grande partie du continent australien soit devenue aride après le morcellement du Gondwana, quelques poches de ces anciennes forêts ont pu survivre grâce aux pluies régulières et au climat humide et tropical de la côte nord-est.

Les Tropiques humides abritent une population aborigène depuis plusieurs milliers d'années. Aujourd'hui encore, ces communautés autochtones perpétuent le lien culturel et spirituel que leurs ancêtres entretenaient avec la terre. L'évolution des écosystèmes de la région est directement attribuable au soin avec lequel ces populations ont géré les ressources environnantes. Bien que le site n'ait pas été classé pour ses valeurs culturelles, cet aspect constitue néanmoins un élément fondamental de son paysage. L'inscription du bien sur la Liste du patrimoine national australien et la récente reconnaissance de ses valeurs autochtones furent accueillies avec enthousiasme par les populations concernées.



Les Tropiques humides de Queensland couvrent 894 420 ha et présentent une biodiversité impressionnante.

© Kyle Taylor

Les institutions de gestion

Le système fédéral australien stipule que tous les biens du patrimoine mondial doivent être cogérés par le gouvernement national et les gouvernements des États. Pour répondre efficacement aux exigences de la Convention du patrimoine mondial touchant aux Tropiques humides de Queensland, ces deux niveaux de gouvernement ont mis en place une Autorité de gestion des tropiques humides. Agissant sous la responsabilité des deux gouvernements et rendant des comptes annuels aux Parlements d'Australie et du Queensland, cette entité est régie par un conseil d'administration choisi par les deux gouvernements pour répondre aux compétences précises qu'exigent les divers aspects de la gestion du patrimoine mondial. La gestion quotidienne du site incombe aux gestionnaires des terres situées dans le périmètre du bien. L'autorité se charge également de

la planification, de la communication et de la coordination.

Compte tenu de sa petite taille, l'influence de l'Autorité de gestion des Tropiques humides s'exprime à travers ses divers partenariats. Ses principaux interlocuteurs sont des organismes de gestion régionaux et communautaires, des administrations locales, des gestionnaires de terres, les organismes de gestion environnementale et terrestre de Queensland et d'Australie, des organisations non gouvernementales (ONG) et l'industrie du tourisme.

Conservation et protection

Avant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, le bois des forêts pluviales des Tropiques humides faisait l'objet d'une exploitation massive. Cette activité fut totalement interdite dès son inscription. Aujourd'hui, les principales menaces qui pèsent sur le site sont la fragmentation des



terres, l'invasion des ravageurs et des mauvaises herbes, et l'impact des infrastructures et du changement climatique.

L'État du Queensland a adopté la loi de gestion et de protection du patrimoine mondial des Tropiques humides en 1993. Elle vise à harmoniser les travaux de conservation et de gestion dans l'ensemble de la région. Cette loi donna lieu, en 1998, à un plan statutaire pour les Tropiques humides visant à réglementer l'utilisation et le développement des terres dans le périmètre du bien. Ce plan, qui établit un système de zonage et qui contrôle toutes les activités ayant un impact important sur le bien du patrimoine mondial, soumet les diverses activités de construction routière, de lignes électriques, de pipelines ou de logements à la surveillance réglementaire de l'Autorité de gestion des Tropiques humides. Toute infraction à cette loi fait l'objet de sanctions sévères.

Fort de ce cadre réglementaire l'autorité collabore étroitement avec les agences chargées des infrastructures, pour mettre au point des approches novatrices permettant de concevoir et de construire les infrastructures indispensables tout en réduisant au minimum leur impact sur le site. Cette collaboration a permis de mettre en place des codes de pratiques pour le secteur de l'eau, et pour l'entretien des voies routières et du réseau électrique.

Cette réglementation est renforcée par une planification stratégique visant à mobiliser et à coordonner les efforts des différents partenaires. On notera par ailleurs que le site des Tropiques humides de Queensland a servi de base à l'élaboration de la *Stratégie de conservation des Tropiques humides* qui peut être consultée sur : www.wettropics.gov.au, avec de nombreux autres documents. Fruit d'un partenariat entre divers organismes gouvernementaux et

communautaires, cette stratégie influence fortement l'établissement de priorités et l'affectation des ressources.

À l'échelle nationale, la loi australienne de 1999 touchant à la protection environnementale et à la conservation de la biodiversité offre une protection supplémentaire au site des Tropiques humides classé au patrimoine mondial (ainsi qu'à tous les autres biens australiens bénéficiant du label de Patrimoine mondial). Grâce à cette loi, toute action susceptible d'avoir un impact sur les valeurs d'un site est désormais soumise à l'évaluation et à l'autorisation de dispositions légales.

Une législation supplémentaire complète la protection et la gestion qu'offrait déjà la législation de l'État et du Commonwealth. Le plan régional de l'extrême nord du Queensland, élaboré en vertu de la loi de 2009 sur la planification durable du Queensland, reconnaît explicitement les valeurs de la zone des Tropiques humides classée au patrimoine mondial et contient des dispositions qui contribueront à la protection et à la conservation du site grâce aux mécanismes gouvernementaux de contrôle et de planification sur le plan local.

L'engagement des communautés

L'engagement des communautés locales est un aspect crucial de la gestion du site. L'Autorité de gestion des Tropiques humides est en effet une entité régionale dotée d'un conseil d'administration, dont la plupart des membres proviennent des populations locales. Ce système entretient des liens étroits entre l'administration du site et la communauté.

L'autorité soutient également un Comité consultatif communautaire (le « CCC ») composé de parties prenantes représentant un large éventail d'intérêts communautaires, comme notamment des délégués autochtones. Ce CCC prodigue des conseils à l'autorité pour tout ce qui affecte la communauté, et son président participe aux réunions de conseil d'administration en qualité d'observateur, assurant ainsi une ligne directe de communication.

On tient tout particulièrement à ce que les peuples autochtones se fassent entendre dans la gestion de leurs terres traditionnelles. Diverses méthodes d'engagement ont été mises en œuvre pour répondre aux



Le site des Tropiques humides est une relique de la forêt tropicale du Gondwana.

© Certified Su



Les Tropiques humides de Queensland s'étendent le long de la côte nord-est de l'Australie sur quelque 450 km.

© Kyle Taylor

besoins changeants de ces communautés aborigènes, à leurs priorités culturelles et à leurs capacités. L'autorité soutient par exemple les peuples aborigènes dans la mise en place d'une entité indépendante appelée *Rainforest Aboriginal People's Alliance* (Alliance des peuples aborigènes de la forêt tropicale) ou « RAPA ». La RAPA constitue une étape supplémentaire sur la route vers l'autodétermination de cette communauté.

L'important engagement des ONG environnementales a également poussé l'autorité à mettre en place un groupe de liaison du secteur de conservation. Ce groupe, présidé par un haut représentant du secteur, est censé identifier tous les problèmes au plus vite et favoriser la communication entre l'autorité et le secteur environnemental volontaire, au moyen de réunions régulières avec le personnel de l'autorité et aussi de la soumission de rapports au conseil d'administration. L'autorité soutient également le secteur du tourisme grâce à un réseau spécifique qui doit maintenir une relation directe avec toutes les parties de cette importante industrie régionale.

La promotion de la conservation des Tropiques humides dans les écoles fait partie de l'objectif de la Convention qui vise à transmettre notre patrimoine aux prochaines générations.

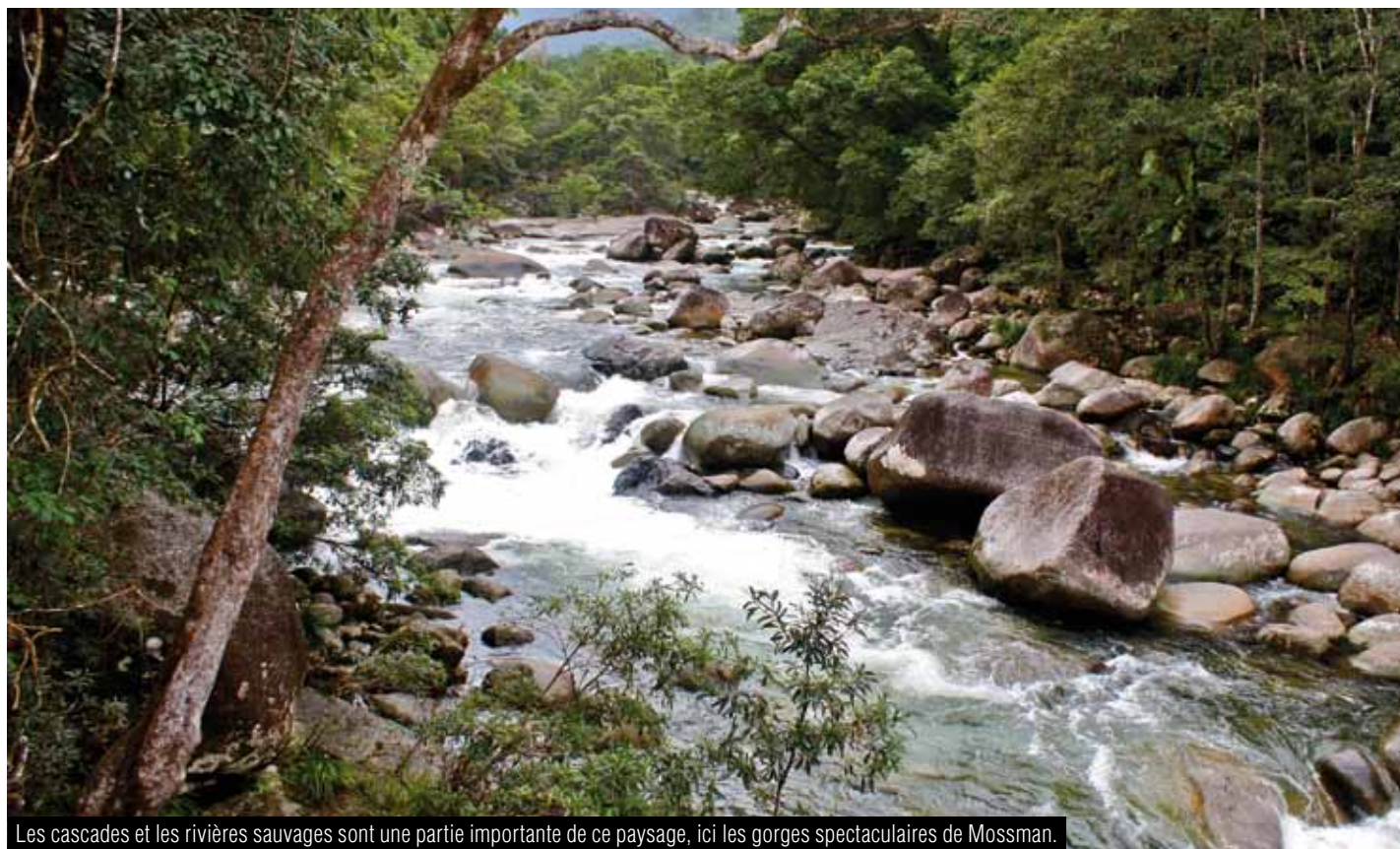
Collectivement, ces mesures permettent de sensibiliser efficacement la communauté des Tropiques humides à la valeur universelle exceptionnelle du bien classé au patrimoine mondial et de lui assurer une participation directe aux décisions favorisant sa conservation. Plusieurs sondages indépendants indiquent d'ailleurs que le statut de patrimoine mondial du bien bénéficie actuellement d'un soutien très positif auprès des populations.

L'éducation et la recherche

La promotion de la conservation des Tropiques humides dans les écoles fait partie de l'objectif de la Convention du patrimoine mondial qui vise à transmettre notre patrimoine aux prochaines générations. Dans cette optique, l'Autorité de gestion des Tropiques humides a conçu un support

pédagogique intitulé *Rainforest Explorer* pour aider les enseignants à aborder diverses questions liées aux Tropiques humides. Ce support, disponible en ligne ou sous forme de DVD, constitue une ressource très populaire et particulièrement efficace pour les enseignants et les élèves.

L'Autorité de gestion des Tropiques humides demeure en liaison étroite avec le secteur de la recherche grâce à l'appui d'un Comité consultatif scientifique. Ce comité, composé de grands chercheurs dans le domaine de la forêt tropicale, veille à ce que le personnel de gestion de tous les organismes concernés soit bien informé de toutes les avancées scientifiques qui concernent le bien. Le comité coopte également les compétences et les connaissances de la communauté scientifique. Grâce à son soutien, l'autorité



Les cascades et les rivières sauvages sont une partie importante de ce paysage, ici les gorges spectaculaires de Mossman.

© Kyle Taylor

a pu mener à bien la Stratégie de recherche des Tropiques humides dont l'objectif consiste à guider les efforts de recherche et à favoriser le transfert des connaissances.

Le tourisme

Dans la mesure où les Tropiques humides de Queensland et la Grande Barrière de corail demeurent l'attrait touristique le plus important du nord du Queensland, l'Autorité de gestion des Tropiques humides œuvre en étroite collaboration avec le secteur du tourisme pour offrir aux visiteurs du site une expérience de haute qualité tout en les sensibilisant aux valeurs des Tropiques humides et en minimisant les risques de dégradation.

Le cadre régissant le tourisme dans le périmètre du bien classé au patrimoine mondial est défini par la Stratégie du tourisme écologique. Cette stratégie, développée en étroite collaboration avec le secteur touristique et les agences gouvernementales concernées, vise à assurer un avenir durable à cette industrie au sein du site.

L'industrie touristique régionale reconnaît par ailleurs qu'il importe tout particu-

lièrement à sa réputation d'assurer la qualité et la durabilité de ses pratiques. Dans cette optique, de nombreux voyageurs ont obtenu la certification nationale d'*Ecotourism Australia* pour leurs activités. Afin de promouvoir des normes élevées au sein du secteur des voyages organisés, l'autorité, en partenariat avec le Conseil de l'industrie du tourisme du Queensland, a mis au point un programme de formation consacré aux Tropiques humides. Elle soutient aussi le développement d'un réseau de guides de voyage visant à maintenir et renforcer la qualité de l'interprétation et de la présentation du bien classé au patrimoine mondial.

Le site de Mossman Gorge fait actuellement l'objet d'un projet novateur qui permettra bientôt aux peuples aborigènes de la forêt tropicale de retirer des bénéfices économiques du bien classé. Ce lieu, qui est le plus visité des Tropiques humides, reçoit actuellement plus d'un demi-million de visiteurs par an. La modification de son accès permettra aux peuples kuku yalanji de l'Est de prélever des droits d'entrée et d'interprétation culturelle et environnementale dans le périmètre du site.

Ce nouveau système permettra également de mieux gérer l'impact des visiteurs afin de préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Les clés de la réussite

Le système de gestion mis en place dans les Tropiques humides de Queensland constitue une belle réussite à long terme. Ce système vieux de vingt ans a en effet permis d'harmoniser et de coordonner les intérêts du Gouvernement national australien et du gouvernement de l'État du Queensland. Il applique des normes élevées en matière de gestion environnementale tout en favorisant la mise en place d'infrastructures essentielles aux communautés locales. Il noue des partenariats indispensables entre les organismes publics, les communautés et l'industrie, et mobilise leur soutien dans le cadre de programmes de conservation. Mieux encore, ce système tisse des liens solides entre le bien classé au patrimoine mondial, ses organismes de gestion et ses communautés, afin de développer une meilleure entente et de renforcer le respect et la confiance. 🌿

La Ville médiévale de Rhodes

Transition réussie d'une forteresse imprenable en ville moderne

Dr Eugenia Gerousi

Point focal pour les Monuments du patrimoine mondial de l'UNESCO et
Responsable du Directeurat des antiquités byzantines et post-byzantines
Ministère hellénique de l'éducation et des affaires religieuses, de la culture et des sports

Dr Ersi Brouskari

Chef du Département des institutions scientifiques grecques et étrangères, Organisations
et questions internationales
Directorat des antiquités byzantines et post-byzantines
Ministère hellénique de l'éducation et des affaires religieuses, de la culture et des sports

La Ville médiévale de Rhodes (Grèce) a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1988.

© Medieval City of Rhodes





© Medieval City of Rhodes



© Medieval City of Rhodes

L'île de Rhodes est la plus grande des îles du Dodécanèse. Grâce à sa position stratégique, le port de sa capitale joue un rôle prédominant depuis l'Antiquité.

À l'époque hellénistique, Rhodes était l'une des villes les mieux organisées et les plus élégantes de la Méditerranée, grâce à son impressionnant réseau de rues orthogonales mis en place selon les principes du philosophe et urbaniste grec Hippodamos de Milet. Du ^{xiv} siècle jusqu'au début du ^{xvi} siècle, l'île fut occupée par l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (aussi appelé les Chevaliers hospitaliers). Ces chevaliers de diverses nationalités contribuèrent à la prospérité de Rhodes en favorisant les échanges financiers, politiques et culturels avec l'Orient et l'Occident. En 1522, la cité tomba aux mains des Turcs ottomans, à l'issue d'un siège de plusieurs mois.

La ville fortifiée couvre aujourd'hui une superficie de 35 ha tandis que ses remparts se dressent sur près de 3,5 km. Ses fortifications du ^{vii} siècle, élargies et renforcées par les Byzantins et les Chevaliers hospitaliers, furent réparées et légèrement modifiées par les Turcs ottomans (de 1522 à 1911). Plusieurs portes

furent percées. Dans les murailles et des structures défensives, des douves, des tours et des bastions furent ajoutés.

Les monuments que renferment ces anciens murs constituent aujourd'hui des preuves matérielles des diverses influences qui ont façonné l'île et attestent de la fusion des cultures occidentales et orientales. On peut ainsi découvrir dans son enceinte le Palais des grands maîtres (Castello), plusieurs sites archéologiques datant de l'époque classique, des églises byzantines ou d'autres érigées par les Chevaliers hospitaliers, des mosquées ottomanes et une synagogue. Malgré quelques importantes modifications effectuées sous la domination italienne (de 1912 à 1943), le résultat reste encore impressionnant et fascinant.

La ville médiévale de Rhodes fut classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sa zone tampon, définie dans les années 1920, se compose de parcs verdoyants et de la mer, lesquels délimitent la zone protégée du complexe médiéval.

Le bien est entièrement protégé par un cadre institutionnel et juridique actualisé (grâce à la loi archéologique sur la protection des antiquités et du patrimoine culturel en

général), ainsi que par son statut de site archéologique décerné par la ville en 2009 et par plusieurs décrets ministériels concernant l'utilisation des terres. Un décret présidentiel est actuellement en cours de préparation par la municipalité de Rhodes, en coopération avec le service régional responsable du bien, le 4^e Éphorat des antiquités byzantines. Ce décret définira des règles précises gouvernant la construction et l'utilisation des terrains situés dans le périmètre du bien culturel. Le coût de la gestion et de la préservation de la ville médiévale de Rhodes est actuellement pris en charge par le budget national de la Grèce et par divers programmes de l'Union européenne.

Le caractère unique et les besoins spécifiques de la ville furent soulignés par le 4^e Éphorat des antiquités byzantines bien avant son inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Un projet de collaboration

Bien conscient du fait que la gestion d'une ville médiévale habitée repose sur la participation active de la communauté locale, le 4^e Éphorat lança, en 1985, un projet de collaboration avec la municipalité



Les fortifications de Rhodes ont exercé une influence dans tout le bassin oriental de la Méditerranée à la fin du Moyen Âge.

© Medieval City of Rhodes

de Rhodes. Ce projet novateur fut supervisé par Elias Kollias, archéologue généreux, novateur et dévoué, aujourd'hui disparu, hélas, qui dirigeait à l'époque le 4^e Éphorat. Un comité, réunissant des représentants de toutes les parties intéressées, fut mis sur pied afin de définir les objectifs du projet, tandis que l'élaboration des études nécessaires et la coordination et la supervision des travaux furent confiées au nouvel Office de la ville médiévale de Rhodes. Depuis 1998, le Fonds de gestion de crédit pour l'exécution des projets archéologiques (agissant alors sous l'égide du Ministère de la culture et aujourd'hui sous celle du Secrétariat général de la culture du Ministère de l'éducation et des affaires religieuses) finance également les travaux entrepris par l'Éphorat local.

Plusieurs projets de restauration ont été mis en œuvre dans ce cadre. Parmi les bénéficiaires de ces travaux, on citera plus particulièrement l'hospice Sainte-Catherine, lauréat du prix de l'Union européenne pour le patrimoine culturel (prix Europa Nostra) en 1997, le monastère Saint-Georges de l'église gothique de Santa Maria del Borgo, le grand complexe monumental qui comprend le site archéologique de l'ordre

La restauration des énormes fortifications de l'ancienne cité constitue le projet de rénovation le plus ambitieux de la ville.

des Chevaliers de Saint-Jean et la mosquée de Soliman le Magnifique, les mosquées de Mehmet Aga, Sintrivan et Hamza Bey, l'église Sainte-Catherine (Ilk Mihrab) et le complexe de résidences urbaines qui l'accompagne, ainsi que la demeure du prince Djem. Les travaux réalisés dans la mosquée de Soliman, à Santa Maria del Borgo et dans le monastère orthodoxe Saint-Georges (Hourmali), firent l'objet d'une mention spéciale en 2006 par Europa Nostra, du fait qu'ils constituaient des restaurations exemplaires de monuments de différentes religions. L'« auberge » d'Espagne est actuellement en cours de restauration.

La restauration des énormes fortifications de l'ancienne cité constitue toutefois le projet de rénovation le plus ambitieux de la ville. Cet exemple exceptionnel d'architecture militaire présentait en effet de graves problèmes de conservation dus

à l'érosion et aux bombardements des forces alliées durant la Seconde Guerre mondiale. Ce vaste projet de restauration permet de prévenir de futures dégradations et d'offrir une nouvelle vie à certaines parties des fortifications, comme le bastion d'Auvergne qui accueille désormais diverses manifestations culturelles. La transformation des douves est un autre projet qui mérite une mention spéciale. Cette zone, jadis mal entretenue, est aujourd'hui un site archéologique et une aire de loisirs particulièrement populaires.

Outre ces projets de restauration, le musée de Rhodes, récemment rénové, expose des preuves matérielles du passé culturel de l'île sur plusieurs siècles. Le bâtiment principal du musée, situé au cœur de la cité médiévale, s'élève sur les vestiges de l'ancien hôpital des Chevaliers tandis que les musées d'Épigraphie et de la Préhistoire occupent des bâtiments



La rue des Chevaliers.

© Medieval City of Rhodes

médiévaux témoignant de l'architecture de l'Empire ottoman et de l'époque italienne. Les jardins qui entourent ces bâtiments sont aujourd'hui ouverts au public et font partie intégrante du bien.

Mais, ce vaste projet collaboratif ne se contente pas de restaurer les monuments historiques de la cité médiévale, il vise aussi à améliorer la qualité de vie de ses habitants pour les inciter à demeurer sur place. Divers travaux d'infrastructure ont été entrepris dans cette optique (construction de réseaux électriques et de canalisations, systèmes novateurs de traitements des déchets, moyens de transport écologiques et règlements de circulation et de stationnement visant à réduire la pollution). La cité possède désormais un centre médical municipal, une crèche, un centre d'accueil pour personnes âgées et un bureau d'information des citoyens. Plus de vingt-cinq propriétés laissées à l'abandon et désormais propriétés de l'État grec ont également été restaurées et louées aux habitants les plus démunis.

L'essor du tourisme, la surexploitation de la région et l'évolution rapide de l'utilisation des terres sont trois facteurs qui exigent une vigilance constante et une planification stratégique.

L'essor du tourisme

La gestion du tourisme dans une ville comme Rhodes est forcément une tâche difficile. L'essor du tourisme, la surexploitation de la région et l'évolution rapide de l'utilisation des terres sont trois facteurs qui exigent une vigilance constante et une planification stratégique afin de réduire leur impact sur l'authenticité du site. Plusieurs mesures ont été prises dans ce sens : la création d'un inventaire détaillé de tous les biens de la cité visant à favoriser le contrôle des activités commerciales (et notamment le contrôle des services touristiques et de leurs restrictions géographiques au sein de la zone commerciale du site), un meilleur contrôle de la circulation dans la zone médiévale,

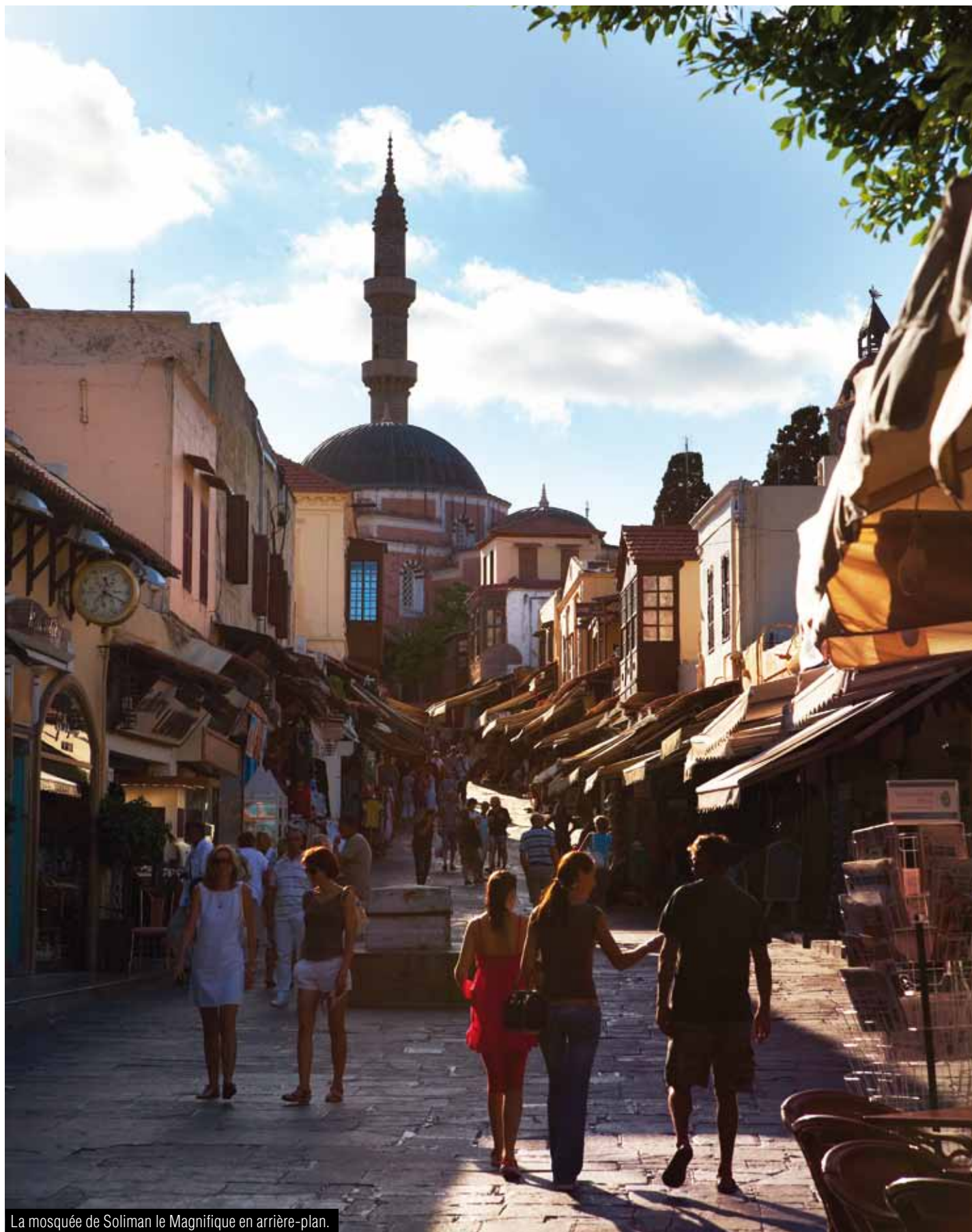
la création d'aires de stationnement à l'extérieur de l'enceinte et l'extension des heures d'ouverture des musées et des sites archéologiques afin de réduire l'affluence.

On notera par ailleurs que la surveillance mise en place par le 4^e Éphorat des antiquités byzantines contribue à préserver l'authenticité et l'intégrité du bien culturel, et que tous les travaux de conservation emploient des matériaux de construction d'origine et s'appuient sur des éléments historiques et architecturaux pour offrir une restauration « fidèle ». Une attention particulière est également apportée à la préservation du modèle urbain de la ville médiévale, ainsi qu'aux diverses couches historiques témoignant de la vie de la cité et de sa constante évolution.



Vue aérienne de Rhodes.

© Medieval City of Rhodes



La mosquée de Soliman le Magnifique en arrière-plan.

© Medieval City of Rhodes



Les tours du palais des Grands Maîtres.

© Medieval City of Rhodes

Le renforcement des capacités est encouragé grâce à l'éducation et la formation du personnel scientifique et technique (apprentissage, séminaires et programmes éducatifs). Le 4^e Éphorat propose également des conseils aux propriétaires de biens et aux professionnels (architectes et ingénieurs) sur la protection et la préservation du site.

La sensibilisation du public à la protection et à l'entretien du complexe monumental se concentre avant tout sur les points suivants : la promotion et la présentation des travaux archéologiques dans la presse locale et d'autres médias, l'organisation de manifestations culturelles et artistiques destinées à un large public, la participation à des colloques et symposiums scientifiques et culturels au niveau local, la participation à des groupes de travail traitant de questions d'intérêt commun et la création de programmes éducatifs (« Rhodes : ville imprenable » ; « Neuf énigmes archéologiques en quête de solutions », etc.). D'autres informations sont mises à la disposition du public sur le site Internet du bien culturel, mais aussi grâce à des points

d'information et une signalétique appropriée située à proximité des biens les plus visités.

La participation de l'Éphorat à des conférences nationales ou internationales (telles que le 7^e Symposium international de l'Organisation des villes du patrimoine mondial de 2003, ou la Conférence internationale consacrée à quinze années de travaux de conservation dans la ville médiévale de Rhodes) atteste de son engagement en faveur de l'étude et de la documentation systématique de la ville.

L'Éphorat local collabore par ailleurs avec plusieurs universités ainsi qu'avec d'autres organismes dans le cadre de programmes de recherche dans des domaines tels que la conservation et la protection du calcaire, le projet TOSQA de l'Union européenne de protection des centres historiques contre les effets des tremblements de terre et le programme du réseau RECITE/REBUILD pour les énergies renouvelables concernant la construction dans les centres historiques européens. L'Éphorat participe également à la publication d'*Archeologia & Ambiente Naturale*, *Prospettive di cooperazione tra*

le autonomie locali nel sud dell'Europa en collaboration avec d'autres régions européennes ainsi qu'au programme EUROMOL (formation professionnelle dans les techniques de restauration des moulins à vent européens).

Comme toute autre ville active, Rhodes fait l'objet d'évolutions permanentes et doit constamment s'adapter à de nouvelles pratiques. La cité médiévale représente un carrefour de civilisations qui jouait un rôle important dans tout le bassin méditerranéen oriental au Moyen Âge. C'est aussi un site où le présent et le futur se rencontrent. Notre mission consiste à protéger les valeurs qui permettent désormais à Rhodes de bénéficier d'une place sur la prestigieuse carte du patrimoine mondial. 🌐

Les auteurs tiennent à remercier la directrice du 4^e Éphorat, Mme M. Michailidou, ainsi que l'archéologue A. M. Kasdagli pour la mise à disposition d'informations et de photographies (provenant des archives de l'Éphorat) sur les derniers travaux de restauration du bien.

L'ARMÉNIE, LE PAYS DES PIERRES

PUBLIREPORTAGE



Monastère de Noravank

Le Monastère de Noravank, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture arménienne, a été fondé en 1205. Le complexe est bâti parmi des falaises rouges escarpées, aux formes bizarres. Construit à la place d'un ancien cloître, il s'est agrandi sous le règne du prince Orbélian de la Siounie. Aux XIIIe et XIVe siècles, le monastère est devenu l'une des résidences des évêques de Siounie et par conséquent, un grand centre religieux, puis ultérieurement culturel, arménien, étroitement lié aux nombreux sièges du savoir de la région, principalement avec la célèbre université et bibliothèque de Gladzor.

On y trouve les croix de pierre et les bas-reliefs les plus beaux du remarquablement talentueux architecte, sculpteur et peintre de miniatures, Momik.

Université de Gladzor



Amberd



Non loin de Noravank se trouvait l'un des plus grands centres universitaires de l'Arménie médiévale, l'université de Gladzor. Fondée dans la deuxième moitié du XIIIe siècle sur la base d'un monastère, l'académie bénéficiait d'une très grande réputation dans le monde entier. Il ne s'agissait pas d'un monastère au sens ordinaire du terme, mais d'une réelle université. Nombreux sont ceux qui venaient à Gladzor de différentes régions d'Arménie, voire de la très distante Cilicie, pour étudier ou perfectionner leurs connaissances. L'université avait sa propre charte. Elle décernait des diplômes et pratiquait la défense de thèses. Des matières comme la théologie, la philosophie, la mythologie, la bibliographie, la grammaire, la rhétorique, la logique, la géométrie et bien d'autres y étaient enseignées. Gladzor était également un centre culturel avec sa propre tradition de manuscrits et une école d'enluminure.

Le « fort des nuages » d'Amberd est une forteresse qui comprend une église, construite du XIe au XIIIe siècle sur les pentes du Mont Aragats, à 2300 mètres au-dessus du niveau de la mer. À l'image de beaucoup d'autres forteresses arméniennes, Amberd a été construite sur un promontoire qui surplombe les vallées des rivières, ainsi protégée sur trois côtés par une barrière naturelle. L'église-halle surmontée d'une coupole en forme d'ombrelle possède une architecture intérieure simple et expressive. Elle a été construite en 1026 par le prince Vahram Pahlavuni.



Le lac Sevan

La beauté de Sevan est austère et majestueuse. Il s'agit d'un immense lac, situé dans les montagnes à 1.905 m au-dessus du niveau de la mer, le plus grand de la région du Caucase et l'un des plus grands lacs d'eau douce de haute altitude au monde. Le lac Sevan est riche en flore et en faune, spécialement renommé pour la truite. Ses rives ont été déclarées parc national et l'État s'occupe de préserver sa beauté naturelle, ainsi que sa richesse animale et végétale. Sur l'île du même nom, en 874, la princesse Miriam a fondé le monastère de Sevanavank, un important centre spirituel qui a hébergé de nombreux moines pendant plusieurs siècles.



Dans la province arménienne de Vayots Dzor se trouve le village d'Areni, connu surtout pour sa production viticole et son complexe de vinification le plus ancien au monde. Ce site complet a été daté à environ 4100 ans avant notre ère, soit 1000 ans avant tout autre complexe comparable qui ait jamais été découvert. Areni est également réputé pour une chaussure en cuir antique, trouvée par des archéologues d'Arménie, des États-Unis et d'Irlande dans le même complexe mystérieux de grottes en 2010.



Akhtala

Akhtala est un monastère fortifié de l'Église apostolique arménienne. La forteresse, qui a très certainement été construite sur des fondations de l'âge du bronze et de l'âge du fer, a joué un rôle important dans la protection de régions nord-occidentales de l'état et fait partie des mieux préservées de toute l'Arménie moderne. Akhtala est renommé pour ses époustouflantes fresques extrêmement artistiques, qui couvrent les murs intérieurs, les parois et les murs porteurs de l'édifice.



Monte Albán

Une collaboration efficace avec les communautés locales

Nelly M. Robles García
Coordinatrice nationale d'archéologie, Institut national d'anthropologie et d'histoire

Le Centre historique de Oaxaca et zone archéologique de Monte Albán (Mexique) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987.

© Our Place - The World Heritage Collection





Monte Albán est situé sur une montagne à 400 m au-dessus de la vallée d'Oaxaca.

© Alex Polezhaev



Vue sur les structures architecturales de Monte Albán.

© Instituto Nacional de Antropología e Historia (INAH)

Le Centre historique de Oaxaca et zone archéologique de Monte Albán fut le premier site mexicain à bénéficier du label Patrimoine mondial, le 11 décembre 1987, en vertu des critères (i), (ii), (iii) et (iv) de la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Monte Albán se situe dans le sud du Mexique, en bordure de ce qui est aujourd'hui la ville d'Oaxaca, dans la région des Valles Centrales. Érigé il y a près de 500 ans av. J.-C., le bien constitue un exemple exceptionnel de grande ville bâtie en vue d'un projet à long terme. Pendant treize siècles, Monte Albán fut la capitale religieuse, politique et économique de la civilisation zapotèque. Elle fut finalement abandonnée vers l'an 850 apr. J.-C. Cette remarquable longévité en fait l'une des plus anciennes villes préhispaniques du continent américain.

Plusieurs fouilles archéologiques (menées par Robles García et Juárez, 2004) indiquent que Monte Albán, pendant plusieurs siècles, exerça une forte influence politique

et économique sur une grande partie de ce qui est aujourd'hui le territoire d'Oaxaca. On sait aussi que la cité entretenait d'importantes relations commerciales avec d'autres grandes villes, comme notamment Teotihuacán.

Aujourd'hui, sa conservation incombe à l'*Instituto Nacional de Antropología e Historia* (Institut national d'anthropologie et d'histoire), l'entité responsable de tous les sites archéologiques du Mexique.

La gestion de la zone tampon

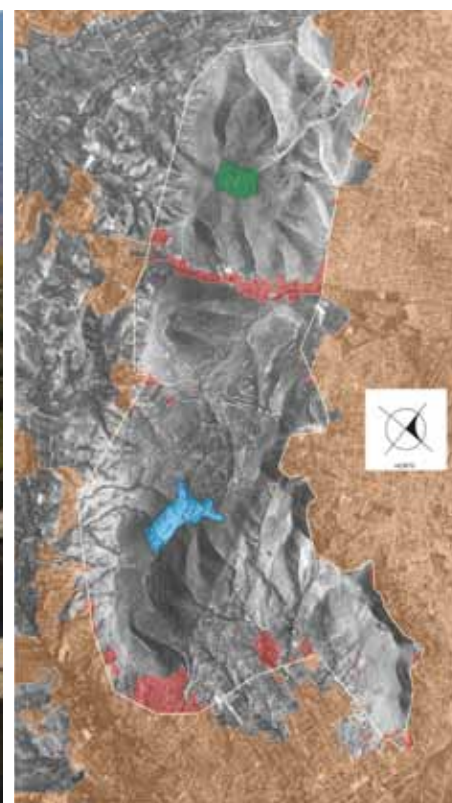
L'occupation irrégulière de la zone tampon de Monte Albán a posé une menace importante à la gestion et la conservation du site pendant de très nombreuses années. Ce problème était d'ailleurs exacerbé par la complexité des systèmes de propriété des terres et les divergences des communautés de la région.

Aujourd'hui, la principale menace pesant sur l'intégrité de Monte Albán vient surtout de la croissance galopante de la ville d'Oaxaca dans la mesure où seuls six kilomètres séparent la ville du site archéologique.

L'attribution des terres au sein du site archéologique et de la zone qui l'entoure s'organise par *ejido*, un modèle social spécialement créé par le gouvernement postrévolutionnaire pour favoriser le développement communautaire grâce à une production collective.

Ces centres « agro-sociaux », qui incarnent les valeurs identitaires des populations rurales du centre et du sud du pays, constituent aujourd'hui le patrimoine collectif des communautés. Leur utilisation et leur gestion font toujours l'objet de débats houleux et entraînent de nombreux conflits entre les centres agraires, les gouvernements, les intérêts privés, les individus, les familles et les communautés.

Pour tenter de répondre à ces enjeux complexes, le plan de gestion de la zone archéologique de Monte Albán se dota d'un plan de gestion de la zone tampon en 1997. Ce plan, qui constitue aujourd'hui l'un des principaux piliers du programme de protection du bien, s'intéresse tout particulièrement à la zone où se trouve le site du patrimoine mondial et accorde à la zone centrale le même niveau d'importance qu'au quartier historique.



■ Zone ouverte au public
■ Ensemble de monuments de l'Aztlampa
 © SCT, 2001

Ce plan réglemente la surveillance des terres par des techniques traditionnelles et en privilégiant les accords collectifs.

Ce plan, mis au point au vu de l'inaction des municipalités voisines (Monte Albán est entouré de quatre villes) et à l'absence de plans d'urbanisation efficaces pour contrôler la croissance anarchique de la région, réglemente la surveillance des terres par des techniques traditionnelles et en privilégiant les accords collectifs. Ses stratégies se fondent sur deux initiatives de surveillance menées avec le soutien des communautés locales afin de prévenir et, le cas échéant, de mettre fin à l'occupation sauvage de la zone tampon qui résulte de la croissance des banlieues d'Oaxaca. Cette stratégie a l'avantage d'encourager les communautés à participer à la protection de la zone tampon.

La principale mission du programme consiste à lutter contre la parcellisation et l'occupation sauvage des terres dans deux domaines : la vente clandestine de terres

par des particuliers, des *ejido* corrompus ou des responsables communautaires et l'invasion de groupes politiques.

Le concept de paysage social

Le programme de gestion de la zone tampon du site identifie les communautés locales en tant qu'unités de populations hétérogènes renfermant des groupes ayant des intérêts et des méthodes différents ou divergents. Cette caractérisation s'appuie sur la littérature spécialisée et sur une importante étude anthropologique menée à Oaxaca depuis plusieurs années.

Dans le cadre du programme de Monte Albán, chaque municipalité, organisme, centre agraire, colonie, etc. (autrement dit, chaque partie prenante), a ses propres manières de traiter avec le site protégé et se fait sa propre idée du concept de patrimoine mondial. Leur caractérisation repose sur des

travaux interdisciplinaires offrant une vision dynamique de la situation.

Il s'avérerait indispensable, dans un tel contexte, d'identifier précisément tous les différents concepts, théories et études historiques existant afin de traiter adéquatement chaque cas de figure. Pour nous permettre de tenir compte de la complexité sociale de Monte Albán et d'autres sites du patrimoine mondial, nous avons choisi de décrire les différents acteurs sociaux du patrimoine culturel et naturel, leurs modes de communication et d'organisation par le terme de « paysage social » (Robles García, 2006).

Cette dénomination nous permet de cibler efficacement chaque groupe ou chaque individu et d'adapter en conséquence la manière dont nous échangeons ou traitons avec eux. Naturellement, cette classification repose sur des études sociales et des examens de terrain particulièrement rigoureux et respectueux. Ce type de recherche anthropologique, ethnographique, sociologique et économique est indispensable à l'identification des meilleures décisions à prendre au vu



Résidence orientale et terrain de jeu de balle dans l'ensemble d'Atzompa.

© Instituto Nacional de Antropología e Historia (INAH)

des divers aspects sociaux liés à la gestion du site.

L'identification des caractéristiques et des divergences de chaque communauté nous permet par ailleurs d'encourager comme il convient leur participation à la conservation du site et d'instituer de bonnes pratiques. Les divers projets de réparation et de protection et les initiatives archéologiques actuellement déployées avec le soutien des communautés par le biais de *tequio* (programme de travail communautaire bénévole mis au point à Oaxaca) montrent que la gestion du site archéologique et les politiques de protection de la zone tampon sont désormais beaucoup mieux acceptées par les populations. Ces initiatives permettent également aux communautés locales de participer pleinement aux opérations de valorisation de leur patrimoine (visites touristiques, fouilles et restauration des monuments). Enfin, la publication des conclusions d'études

Le projet de l'ensemble patrimonial d'Atzompa, créé en 2006, vise à documenter l'histoire de la communauté d'Atzompa et à clarifier son rôle dans le développement du tissu urbain de Monte Albán.

archéologiques réalisées sur le site nous a permis de sensibiliser différents segments de la population à la protection du bien et de faciliter ainsi la mise en place de restrictions sur l'utilisation des terres. Ces actions ont aussi favorisé l'élaboration de programmes de conservation, de recherche, d'éducation et de viabilité des visites sur le site.

Atzompa : une gestion partagée procurant des avantages mutuels

Le projet de l'ensemble patrimonial d'Atzompa, créé en 2006, vise à documenter l'histoire de la communauté d'Atzompa et à clarifier son rôle dans le développement

du tissu urbain de Monte Albán (sachant qu'Atzompa constituait une enclave urbaine de Monte Albán entre 650 et 850 apr. J.-C., soit sous l'ère IIIB-IV).

Du point de vue de la conservation du site, ce projet revêt une importance fondamentale dans la mesure où il s'attache à deux questions clés : 1) Comment la valorisation du patrimoine archéologique affecte-t-il le respect des zones protégées et la dissuasion d'activités incompatibles avec la conservation (dont la parcellisation des terres pour la construction d'habitations, la création de zones de pâturage, l'exploitation du bois de chauffage, etc.) ? Cette question a d'ailleurs donné lieu à une stratégie qui



Les terrasses, les pyramides et les tertres artificiels de Monte Albán ont été littéralement sculptés dans la montagne et sont les symboles d'une topographie sacrée.

© Antti T. Nissinen

visé à « défendre l'archéologie en la rendant visible ». 2) Quels sont les avantages que peut procurer à la communauté une meilleure visibilité du site archéologique et de ses activités de gestion. Ce dernier point permet de passer de la théorie à la pratique en établissant des liens entre le territoire environnant et la zone protégée.

Aujourd'hui, la communauté d'Atzompa dépend essentiellement du tourisme dans la mesure où elle produit la majorité des poteries artisanales d'Oaxaca et que ses créations sont très appréciées au Mexique et au-delà de ses frontières.

Cette particularité a motivé l'élaboration d'un plan de gestion partielle permettant de construire une route reliant Monte Albán et Atzompa. Grâce à cette route, tous les visiteurs du site archéologique et de son musée sont désormais amenés à traverser la communauté d'Atzompa où ils peuvent découvrir son artisanat traditionnel.

Tous les emplois créés par le projet au

cours des six dernières années ont été attribués aux habitants d'Atzompa, ce qui a permis à plus d'une centaine de familles d'être rémunérées pour leur participation aux efforts archéologiques.

La gestion du site archéologique est partagée avec la communauté depuis l'ouverture officielle de ce secteur de Monte Albán au public en octobre 2012, et le musée communautaire est exclusivement géré par un comité nommé par les habitants. La zone protégée, quant à elle, dépend directement de la gestion de la zone patrimoniale de Monte Albán. Ce système permet à tous les plans, projets et programmes de conservation de bénéficier d'une attention professionnelle et d'une bonne cohérence.

Ce programme de gestion partagée, favorisé par les bonnes relations qu'entretiennent l'institut et la communauté, a été rendu possible par une modification importante du paradigme officiel

qu'emploie habituellement le Mexique dans le cadre de la protection des sites patrimoniaux. Ce système choisit en effet de n'appliquer que les dispositions ayant trait à la gestion des ressources culturelles de la loi régissant la conservation, l'étude et l'exposition du patrimoine archéologique mexicain (la loi fédérale INAH de 1972 sur les monuments et les zones archéologiques, artistiques et historiques).

Cette loi continue toutefois à définir les grands principes qui favorisent la création de projets de coopération comme ceux mis en place à Atzompa. Le cas d'Atzompa est particulièrement important car il bénéficie d'une perception très positive auprès de la communauté et illustre les bonnes relations qu'entretiennent le gouvernement et la population dans le cadre de la protection de la zone archéologique et son développement pour le bénéfice des descendants des cultures qui ont façonné Monte Albán au cours des siècles. ☺

Bienvenue chez vous ! Nous vous attendions depuis 4 millions d'années

Shamilla Chettiar
Responsable du programme Recherche et planification
Autorité de gestion du site du patrimoine mondial du berceau de l'humanité

Les Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs (Afrique du Sud) ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1999.

© Our Place – The World Heritage Collection





Barrage de Sterkfontein.

© aFRIKA Collection RM Great Stock !

Les Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs (Afrique du Sud) furent inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1999. Ce bien en série, surnommé « Berceau de l'humanité », pris conjointement avec la vallée de Makapan et le site du crâne fossile de Taung (ajouté au bien en 2005) contient des fossiles d'hominidés d'Afrique du Sud qui éclairent l'origine et l'évolution de l'humanité. Collectivement, ces sites nous offrent de précieuses informations scientifiques touchant à l'évolution de l'homme sur une période de 3,5 millions d'années, grâce notamment aux célèbres fossiles surnommés Ples, Little Foot et Karaboa. Leurs environs contiennent aussi tous les principaux éléments de leurs relations paléontologiques. Le site abrite également une série de fossiles de mammifères, de micromammifères et d'invertébrés antérieurs à la période d'occupation des hominidés, et présente de ce fait un fascinant aperçu de l'évolution de la faune, de la paléobiologie et de la paléoécologie depuis le pliocène. Tous ces éléments jouent aujourd'hui un rôle prééminent dans notre compréhension de l'évolution et du comportement de l'homme moderne. Cet article s'attachera aux

Le berceau de l'humanité est un paysage culturel issu d'un système de karst dolomitique particulièrement sensible.

pratiques de développement et de gestion de ce site exceptionnel.

Le berceau de l'humanité est un paysage culturel issu d'un système de karst dolomitique particulièrement sensible. Le bien renferme de rares prairies Bankenveld ainsi que plusieurs plantes médicinales menacées. Couvrant une superficie de 52 000 ha, appartenant tous à des particuliers, le bien compte quatorze sites fossilifères fouillés (dont deux seulement sont ouverts au public) et plus de 200 grottes encore inexplorées. On estime que de nombreux fossiles restent à découvrir dans l'ensemble de la région. Le site doit son succès à plusieurs facteurs cruciaux, y compris le soutien politique que lui accorde l'État partie, un environnement législatif favorable, un engagement en faveur des partenariats, notamment entre le gouvernement et l'Université de Witwatersrand, des propriétaires privés, des chercheurs et divers organismes gouvernementaux, et un plan directeur compréhensif qui a été systématique et progressivement mis en application.

Le modèle de développement du site fut spécifiquement conçu pour susciter des investissements du secteur privé grâce à l'investissement de l'État dans des infrastructures économiques stratégiques. La mise en œuvre des centres d'interprétation de Maropeng et de Sterkfontein permit notamment de créer plus de 1 200 emplois temporaires et 600 emplois permanents. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien de cause à effet précis, les investissements de l'État dans la région depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial ont été suivis d'une forte croissance des produits touristiques, lesquels sont passés de 69 en 1999 à 401 en 2012. En 2012, le secteur du tourisme a permis de créer 6 008 emplois dans la région où se situe le bien. Ce nombre devrait atteindre 6 447 d'ici à 2015. Et 110 postes ont par ailleurs été créés dans les centres d'interprétation de Maropeng et de Sterkfontein. En 2008, les prévisions du PIB régional du bien affichaient une hausse annuelle du chiffre d'affaires provenant

du secteur du tourisme : 819 millions de rands en 2012, 834 millions de rands en 2013, 859 millions de rands en 2014 et 895 millions de rands en 2015. En 2012, les dépenses touristiques totales selon le PIBR s'élevaient à 682 millions de rands et elles passeront à 745 millions de rands en 2015. Ces chiffres illustrent bien la contribution très significative que le bien apporte à la région en termes de création d'emplois et de croissance économique.

Mais la science à elle seule ne suffit pas à attirer les visiteurs. La popularité du site repose également sur une stratégie de marketing et de communication particulièrement claire et précisément ciblée. Cette stratégie comporte diverses activités de marketing et de relations publiques, et le bien participe à divers salons nationaux et internationaux consacrés au tourisme. L'exposition organisée en décembre 2011 pour la 7^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17) permit également au bien d'accroître sa visibilité. Ce type d'initiatives favorisées par le label de Patrimoine mondial permet de mobiliser le soutien du grand public et de rendre les populations locales sensibles à l'importance du bien.

L'évolution du bien classé

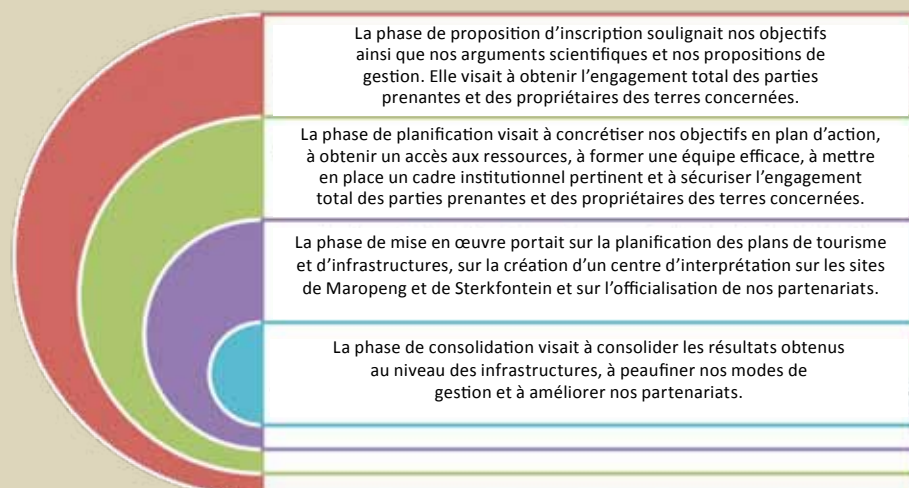
Les Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs furent classés au patrimoine mondial en 1999, en même temps que les sites de Robben Island et du Parc de la zone humide d'Isimangaliso. Ces biens étant les tout premiers sites d'Afrique du Sud à figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les gérants de ces sites se trouvèrent en terres inconnues. Pour surmonter ces nouveaux défis, ils misèrent sur l'innovation, la création d'emplois et la croissance économique, parallèlement à leurs obligations de « protection et de préservation du site pour les générations futures du monde entier ». Les phases de développement du bien sont résumées dans le graphique à droite qui montre que l'équipe de gestion, au cours de ses quatorze années d'existence, a eu de nombreuses raisons de se féliciter.

Aujourd'hui, les Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs bénéficient d'un important soutien politique et d'un budget adéquat. Leur protection est par ailleurs



© Meraj Chhaya

Phases de développement du site



assurée par des dispositifs juridiques clairs. L'Afrique du Sud a également adopté une loi sur la Convention du patrimoine mondial (loi 49 de 1999) pour définir le cadre juridique de ses sites classés au patrimoine mondial. Parmi les autres instruments légaux concernant la gestion du site, on citera plus particulièrement la *National Environmental Management Act 107* de 1998, la loi *National Environmental Management: Protected Areas Act 57* de 2003, la loi *Biodiversity Act 10* de 2004 et la *National Heritage Resources Act 25* de 1999. En 2009, le bien se vit octroyer le droit d'étendre ses activités de développement à l'ensemble de la région en qualité d'autorité de réglementation indépendante. Ce droit, qui est indépendant du permis délivré par les autorités locales et par l'Autorité de l'environnement, accorde au bien une protection supplémentaire. Il n'empêche que la mise en conformité et l'exécution présentent encore d'importants défis. Les relations de gouvernance coopérative établies pour traiter ce problème permettent aujourd'hui de gérer le site dans sa globalité.

Mais la réussite du bien est aussi attribuable à deux autres facteurs. Il a tout d'abord réussi à protéger, préserver, interpréter et promouvoir sa valeur

universelle exceptionnelle, au moyen d'un vaste exercice de planification entrepris peu de temps après l'inscription du site.

Cette planification, dont l'élaboration prit deux ans, joua un rôle fondamental. Elle suscita tout d'abord un grand intérêt auprès du public et encouragea sa participation au projet. Elle offrit ensuite un plan détaillé, favorisant la mise en œuvre progressive d'une conservation intégrée, d'une gestion de l'environnement, du développement du tourisme et des infrastructures, d'activités de marketing, de suivi et d'évaluation, de systèmes de gestion des informations, d'un modèle de gestion, d'une modélisation de l'impact socio-économique et de tous les éléments financiers pertinents.

La principale difficulté que rencontra le site résulta de la propriété des terres. Dans la mesure où les différentes parcelles du bien appartenaient au secteur privé, chaque mission de développement devait être négociée et gérée au cas par cas avec les propriétaires respectifs des sites. Le

maître mot de cet exercice de planification fut « équilibre », une stratégie qui reste d'ailleurs toujours d'actualité aujourd'hui « pour obtenir un équilibre acceptable, sur l'ensemble du site classé au patrimoine mondial, entre la conservation des ressources naturelles et culturelles, l'accès, l'éducation, la recherche scientifique mais aussi, les intérêts des personnes qui vivent et travaillent dans la région et pour assurer son utilisation pour le bien économique et social de la population dans son ensemble, conformément aux stipulations de la Convention du patrimoine mondial ».

Deuxièmement, et plus important encore, il apparut très vite que l'équipe chargée de la gestion du bien ne serait pas en mesure, à elle seule, d'atteindre tous les objectifs du plan directeur. L'importance de l'établissement de relations et de partenariats efficaces représente l'un des principaux enseignements tirés du site. Dès le départ, l'équipe de gestion prit la décision de nouer des relations et des partenariats

Dans la mesure où les différentes parcelles du bien appartenaient au secteur privé, chaque mission de développement devait être négociée et gérée au cas par cas avec les propriétaires respectifs des sites.



Vue arrière du Centre d'interprétation Maropeng dans le site du patrimoine mondial du berceau de l'humanité.

© Gauteng Tourism Authority



Vue de face du Centre d'interprétation de Maropeng.

© Gauteng Tourism Authority

stratégiques pour garantir la protection du bien pour les générations futures.

Divers partenariats furent ainsi tissés avec l'Université de Witwatersrand, mais aussi avec des propriétaires fonciers, des chercheurs, des communautés locales et d'autres organismes gouvernementaux afin de gérer efficacement le site. Le fait que l'équipe de gestion ne soit pas directement responsable de la recherche scientifique et puisse se consacrer exclusivement au développement et à la gestion générale du bien, fut particulièrement bénéfique. On notera aussi que la plupart des travaux réalisés dans l'ensemble du bien furent soutenus par le public. Face au défi que présentent l'harmonisation de priorités divergentes et l'obtention d'un consensus, malgré les systèmes et les partenariats mis en place, la détermination que manifestèrent les membres de l'équipe à améliorer le site fut une grande source de motivation pour tous.

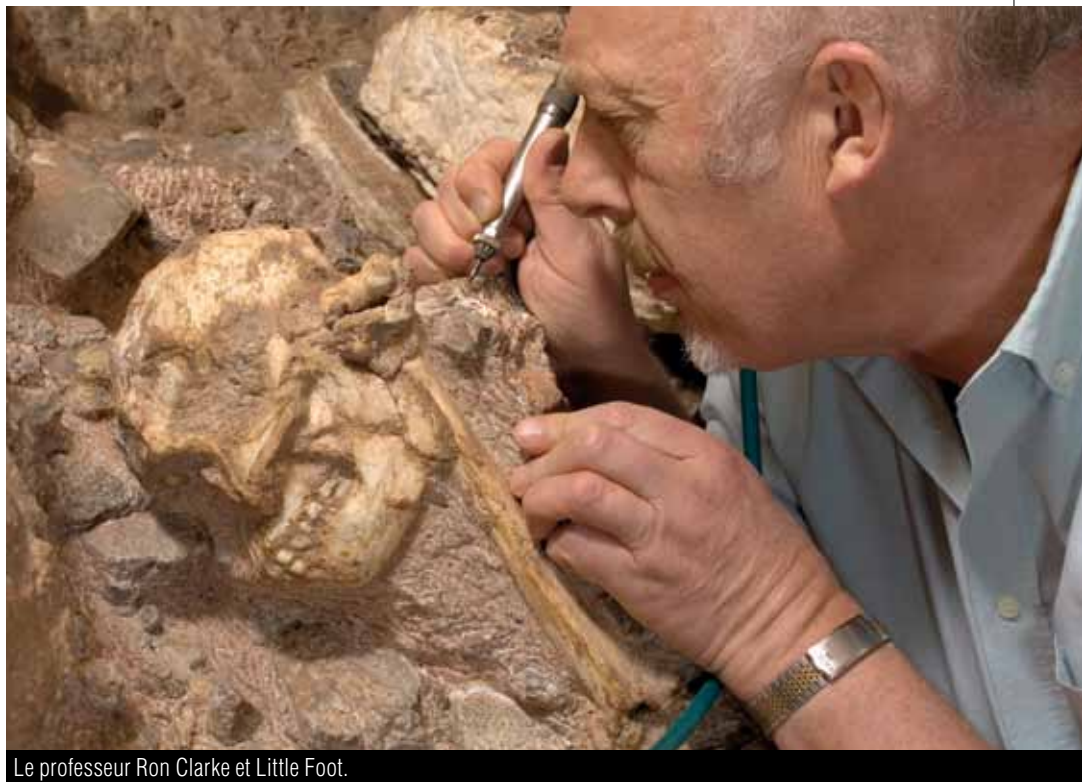
Afin de mieux faire connaître le « Berceau mondial de l'humanité » au grand public, des centres d'interprétation furent créés sur les sites de Maropeng (dont le nom signifie « le lieu où nous avons vécu ») et de Sterkfontein grâce à un partenariat public-privé réunissant l'Université de Witwatersrand, le gouvernement et le secteur privé. Si

l'investissement du gouvernement dans ce projet s'élève à 163 millions de rands, le modèle PPP lui permit toutefois de transférer un risque significatif à un partenaire privé. Un modèle de « conception, construction et exploitation » fut choisi pour Maropeng et Sterkfontein, et deux centres d'accueil furent ainsi ouverts dès 2005. On notera d'ailleurs que le site de Maropeng remporta plusieurs prix pour la conception de ses locaux avant même d'avoir terminé ses travaux. En 2012, les sites de Maropeng et de Sterkfontein accueillirent collectivement un peu plus de 220 000 visiteurs. Avec son nombre croissant de visiteurs, les Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs constituent désormais une attraction touristique majeure dans cette région. De plus, les investissements dans les infrastructures du site se traduisirent par d'autres investissements dans les infrastructures routières et signalétiques de la région.

Les premières mesures de protection et de préservation du site nécessitèrent l'élaboration de plans consacrés à la gestion des sites fossilifères et à l'obtention d'accords avec les propriétaires de chacun des quatorze sites fossilifères fouillés. En 2009, l'examen et l'actualisation du Plan de gestion

intégrée révélèrent que la pression que créait le développement de la zone urbaine voisine exigeait une nouvelle approche à la gestion des terres privées. Un cadre de gestion environnementale détaillé fut alors mis en place dans le but d'atténuer ces pressions. Ce cadre servira de base à toutes les décisions de développement prises aux différents niveaux de l'État, dans la mesure où chacun dispose de son propre mandat en termes d'utilisation des terres. Ce cadre fournit également une orientation claire concernant les types de développement permis au sein des zones de sensibilité diverse. Les autorités du bien ayant différents besoins décisionnels, il fallut assurer un accès aux données qui assurerait le soutien et la mise en application d'un système d'informations géographiques. Des cartes de sensibilité furent dressées pour offrir une représentation spatiale de l'état recherché et de la zone tampon proposée. Ces cartes, qui comportent plusieurs couches spatiales, établissent une hiérarchie en fonction de facteurs tels que la sensibilité, le patrimoine culturel, l'eau, la biodiversité et divers aspects visuels.

Avec le soutien du public, ce cadre servira de base à la réglementation du site au cours des prochaines années. Les schémas ci-dessous exposent le concept



Le professeur Ron Clarke et Little Foot.

© Gauteng Tourism Authority



Le paysage de Sterkfontein comprend un certain nombre de dépôts de grottes fossilifères qui sont considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.

© aFRIKA Collection RM Great Stock !

de stratification du système d'informations géographiques qui permet de définir les limites du site et des zones tampons.

La gestion des eaux de surface et des eaux souterraines constitue un autre facteur fondamental dans la protection et la préservation du système sensible karstique du bien. Le site se situe en aval des mines d'or abandonnées du Witwatersrand qui déversent encore quotidiennement 15 000 m³ d'eau acide riche en fer ou autres minéraux (drainage minier acide, ou DMA) dans l'environnement proche. Une partie de cette eau s'écoule dans le karst dolomitique, qui ressemble à une grande éponge. Une étude détaillée de ces eaux fut élaborée afin d'identifier toutes les

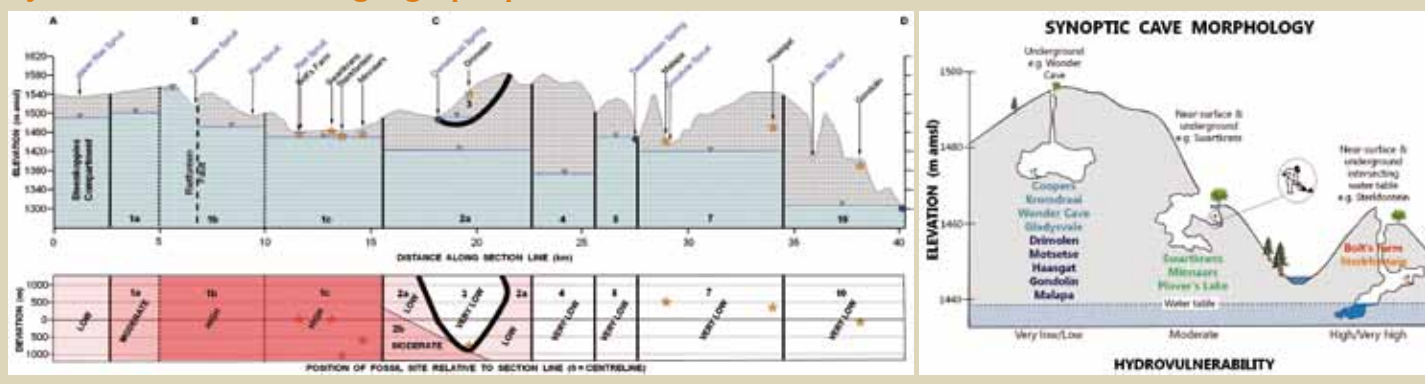
sources de contamination possible. Un plan de surveillance détaillé est actuellement en cours de préparation. Cette étude a aussi permis d'obtenir le statut de vulnérabilité hydrique des quatorze sites fouillés (voir schéma), sachant qu'un site fossilifère est exposé à deux risques majeurs : la proximité d'eaux de drainage acides provenant de mines et la proximité d'une nappe phréatique.

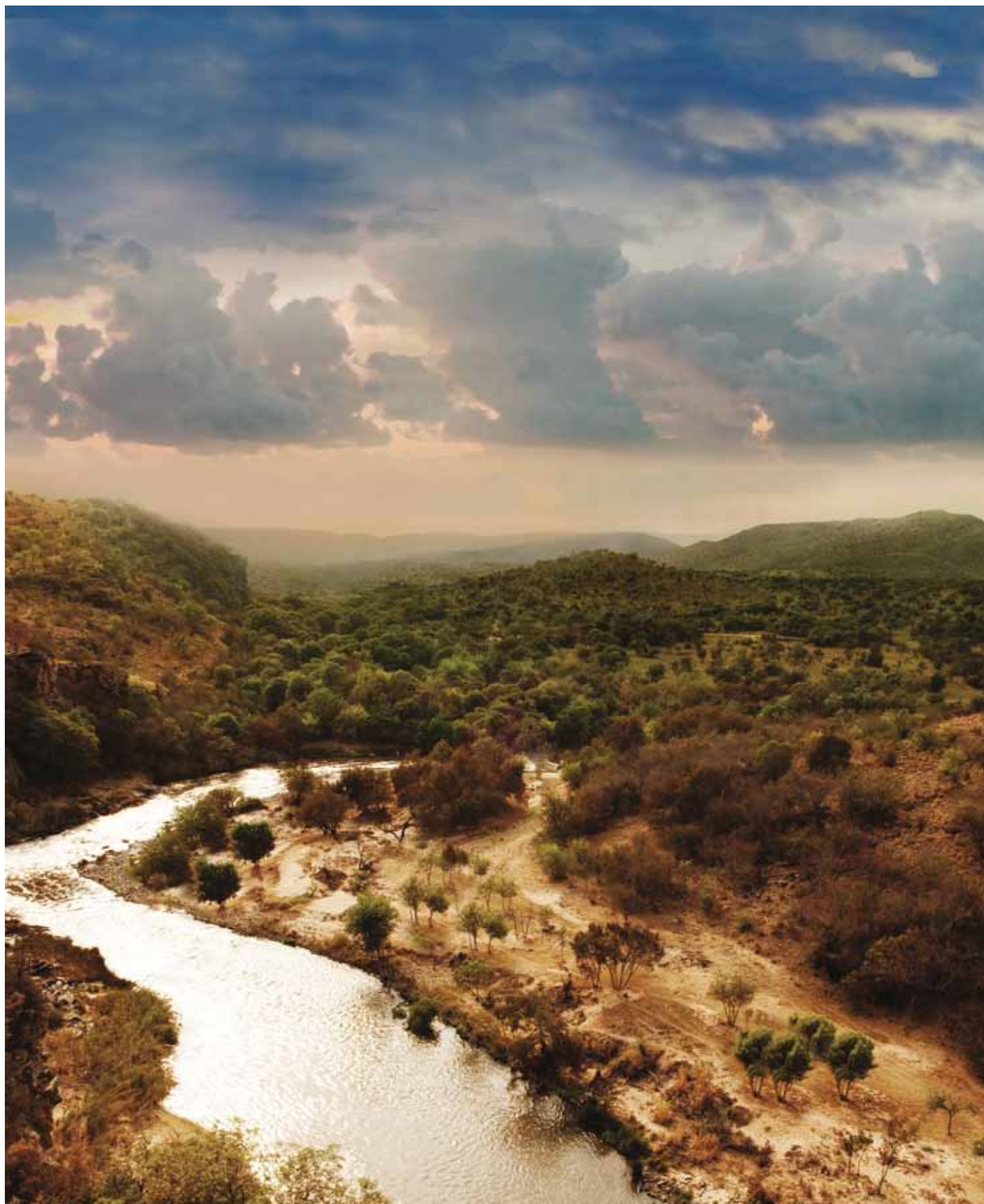
Aujourd'hui, le site de Bolt Farm est le seul des quatorze sites fouillés à présenter une très grande vulnérabilité dans la mesure où il répond à ces deux critères. Le degré élevé de vulnérabilité du site de Sterkfontein est en revanche une simple mesure de précaution liée à sa proximité à la nappe

phréatique, sachant toutefois que le niveau d'eau de cette nappe devrait remonter de 20 m avant d'atteindre le niveau des fossiles les plus profondément enfouis. Dans une telle éventualité, toute la vallée serait alors inondée, une occurrence très improbable à l'heure actuelle. Dans cette optique, la prochaine étape consistera à élaborer une stratégie de gestion des risques.

À l'instar de l'histoire de l'homme, la gestion et le développement des Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs ont connu des difficultés multiples et ont surmonté de nombreux défis. Tout comme notre histoire, leur évolution est loin d'être terminée. ☺

Système d'informations géographiques





Le paysage vallonné comprend des crêtes de calcaire dolomitique avec des affleurements rocheux et des prairies dans les vallées, des cours d'eau aux rives boisées et de nombreuses sources naturelles.

© Gauteng Tourism Authority

La Terre de l'encens

Pr Dr Michael Jansen
Gestion du patrimoine et de la conservation
Université allemande de technologie (GUTech)
Masqate, Sultanat d'Oman

La Terre de l'encens (Oman) a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2000.

© Office of the advisor for culture to Sultan Qaboos bin Saïd





Le parc archéologique d'Al-Balid, Salalah.

© Éditions Gelbart

L'encens, tel que nous le connaissons du fait de son emploi dans certaines cérémonies chrétiennes, provient de la résine du *Boswellia sacra*. On sait toutefois que les Grecs et les Romains se servaient également de cette précieuse substance au cours de leurs cérémonies sacrées bien avant l'avènement du christianisme et qu'on l'utilisa pour la première fois à l'époque néolithique, dans la région du Dhofar d'Oman à juste titre surnommée la « Terre de l'encens ».

La Route de l'encens fut inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2000, à l'occasion de la 24^e session du Comité du patrimoine mondial. Ce bien embrasse quatre sites distincts couvrant chacun des périodes/espaces particuliers. Cinq ans plus tard, le site fut rebaptisé « la Terre de l'encens ». Le désert de Shisr est plus ancien de ces quatre sites. Cette oasis caravanière du néolithique se situe sur l'ancienne route qu'empruntaient les chameaux qui reliait le vaste désert de Rub al-Khali (le « quartier vide ») à la Méditerranée.

Le deuxième site le plus ancien de la route de l'encens est le port commercial de Khor Rori (datant du II^e siècle av. J.-C.). À l'abri des vents de l'océan Indien, ce port se trouve à proximité d'une arrivée d'eau

douce arcadienne (khor) qui descend des montagnes situées à quelque 35 km à l'est de la ville moderne de Salalah.

Al-Balid est le site le plus récent. Cette ancienne ville portuaire des VII^e et VIII^e siècles de notre ère était jadis utilisée par les marins omanais qui profitaient des vents de mousson pour partir en mer en direction de la Chine, d'où ils ne revenaient que l'année suivante par le détroit de Malacca, chargés d'épices, de soie et de porcelaine, après avoir contourné l'Inde.

La vallée de Wadi Dawkah se situe, quant à elle, dans les montagnes, à une trentaine de kilomètres au nord de Salalah, à proximité de la route qui relie aujourd'hui Salalah à Mascate. De nombreux arbres à encens poussent encore dans cette région et dans les oueds voisins. Chaque été, l'encens et sa résine y sont récoltés par les populations locales. Depuis l'âge de pierre, l'encens constitue l'or de l'Arabie. Cette précieuse marchandise fut d'ailleurs l'un des dons qu'apportèrent les trois rois mages à Nazareth en même temps que l'or et la myrrhe.

Chacun de ces quatre sites a contribué, à sa manière, à la popularité de l'encens. La résine récoltée à Wadi Dawkah transitait par les ports de Khor Rori et d'Al-Balid, avant de traverser le désert de Rub al-Khali pour rejoindre Shisr. Jusqu'à récemment encore,

l'encens constituait l'une des principales sources de revenus de la population locale. Aujourd'hui, cette précieuse résine est devenue le symbole du Sultanat d'Oman.

La prospérité du sud d'Oman dépend, depuis des temps immémoriaux, du commerce de l'encens. Le célèbre texte *Périple de la mer d'Érythrée*, rédigé au I^e siècle par un auteur romain anonyme, nous apprend par exemple que les Égyptiens, les Grecs et les Romains s'y intéressaient déjà. Ce récit, qui retrace la navigation et les échanges commerciaux de cette époque, cite d'ailleurs les nombreux points de commerce qui jalonnaient les routes maritimes de la côte sud de l'Arabie. On sait aussi que ces sites étaient déjà bien connus au troisième millénaire av. J.-C.

Un potentiel touristique important

En 1993, le Gouvernement omanais sollicita les conseils de l'UNESCO dans le but de développer un tourisme culturel dans la région du Dhofar (sud d'Oman) et générer des revenus nationaux et privés.

Les consultants de l'UNESCO préconisèrent l'aménagement de trois sites archéologiques à des fins touristiques : les ruines des villes côtières d'Al-Balid et de Khor Rori et le désert de Shisr. En



La résine d'encens était récoltée par la population locale.

© Chris Price

Jusqu'à récemment encore, l'encens constituait l'une des principales sources de revenus de la population locale.

1994, le site d'Al-Balid fut désigné comme premier « parc archéologique » de la péninsule arabique. Le soutien financier de l'Allemagne permit de lancer ce programme au cours de la même année sous la supervision et l'exécution de l'Université de RWTH Aachen. Peu de temps après, l'Université italienne de Pise se joignit à ces efforts et initia des fouilles à Khor Rori.

Trois ans plus tard, la Route de l'encens fut proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Parallèlement à ces travaux, un site naturel avait été ajouté aux trois sites culturels : Wadi Dawkah. Ce bien, situé à proximité de la ville de Salalah, comportait de nombreux arbres à encens. Un concept de gestion systématique fut alors mis au point pour assurer une prise en charge efficace de ces quatre sites.

Le sud d'Oman bénéficie de deux grandes saisons touristiques : une saison hivernale jouissant d'un climat méditerranéen tempéré, et une saison des moussons (de juillet à septembre), où les températures avoisinent les 28 °C (par rapport à des normales supérieures à 45 °C le reste de l'année).

Cette relative douceur s'explique par la condensation de l'air humide et la formation d'un ciel sombre et nuageux que suscitent les eaux glacées de l'océan brassées par les vents de mousson. Si les touristes étrangers préfèrent la saison hivernale, les touristes nationaux et régionaux, en revanche, privilégient la saison des moussons.

Une stratégie de gestion

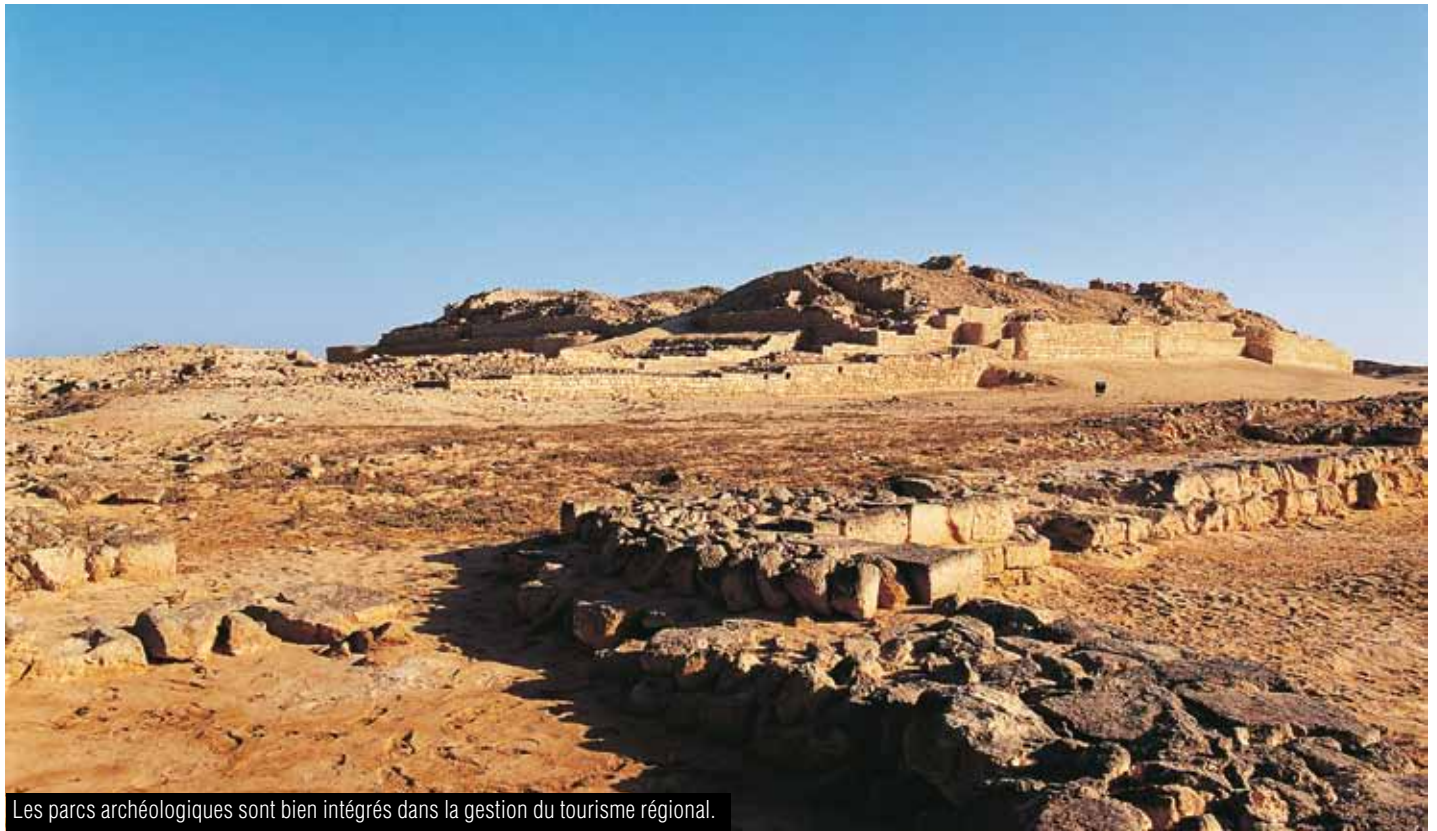
Dès 2000 et suite à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le parc archéologique d'Al-Balid fut prêt à accueillir ses premiers touristes. Depuis le début des années 1990, la stratégie du Gouvernement omanais visait à coordonner tous les différents aspects de sa gestion culturelle à travers la nomination de ces sites. Outre le développement du tourisme culturel, cette stratégie prévoyait également l'amélioration de l'éducation, un soutien pour l'affirmation de l'identité nationale et la création d'emplois susceptibles de générer des revenus supplémentaires. Tous ces éléments sont pris en compte dans le plan de gestion qui comprend également l'organisation des

fouilles, la conservation et la gestion du site, l'éducation en matière de patrimoine, les relations publiques et les finances.

Cette stratégie de gestion fut mise en place dans des bureaux situés à Mascate et à Al-Balid, par une structure centrale dépendant du Conseiller pour les affaires culturelles de S. M. le Sultan. Un centre de recherche doté de laboratoires et d'entrepôts fut également bâti à proximité du bien classé pour les experts travaillant sur les quatre sites. Un musée, une cafétéria, une grande zone de parking, des bureaux et des points d'information furent également construits à l'entrée du site. Toutes ces installations sont séparées de la zone archéologique proprement dite par un khor. Aujourd'hui encore, ces structures constituent le centre névralgique de tous les sites, y compris celui de Shisr en dépit de son éloignement géographique (situé en bordure du désert de Rub al-Khali à une centaine de kilomètres).

L'agencement du parc archéologique d'Al-Balid

La « colonne vertébrale » d'Al-Balid est un chemin de 2 km de long qui sillonne les 64 ha du site archéologique. Édifié au-dessus d'une couche de géotextile destinée à protéger le sol, ce parcours permet aux visiteurs de bénéficier d'un accès limité



© Éditions Gelbart

au site. Une stratégie « horizontale » fut adoptée pour organiser les fouilles du parc archéologique. Étant donné que seuls 5 % du site étaient destinés à être fouillés, il fut convenu de ne sélectionner que certains bâtiments dignes d'intérêt le long du chemin et de révéler les remparts de la ville, pour donner aux visiteurs une assez bonne représentation de la taille de l'ancienne ville. En outre, les bâtiments choisis (y compris de petites mosquées et des demeures de particuliers) ne furent excavés qu'en longueur, laissant leurs parties médianes intactes. Pour éviter une exposition intégrale et préserver l'authenticité du site, des tranchées de 2 m de large furent creusées dans l'enceinte de la ville à des intervalles réguliers de 20 m, et seuls quelques sondages furent réalisés en profondeur. Cette stratégie permit de mettre au jour un nombre suffisant de bâtiments dans les délais impartis pour la création du parc (cinq ans) et d'offrir aux visiteurs une image représentative de l'ancienne cité. Des fouilles similaires furent entreprises pour offrir des informations complémentaires.

Mission et vision

Définie conformément aux directives de l'ICOMOS et de l'UNESCO, la mission du site consiste à offrir aux visiteurs des informations relatives au passé de la région par le biais de sites accessibles au public tout en garantissant la conservation des vestiges physiques du parc archéologique.

L'idée première était de tirer parti du tourisme culturel pour établir une plate-forme durable favorisant l'interaction humaine, la protection des vestiges culturels, le renforcement des capacités des ressources humaines et une augmentation des recettes locales.

Ces objectifs reposaient sur une gestion efficace du site et son développement durable.

Un modèle d'engagement communautaire

La protection du riche patrimoine culturel d'Oman joue un rôle fondamental dans le développement futur du pays. Dans cette optique, le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines au sein des sites classés au patrimoine mondial constituent désormais une grande priorité. La Terre de l'encens représente un excellent exemple de parcs archéologiques

à la fois distincts mais parfaitement intégrés à la stratégie de gestion du tourisme régional. Ces sites bénéficient par ailleurs d'une stratégie de conservation particulièrement efficace pour assurer la protection de leur valeur universelle exceptionnelle. La création d'emplois pour les jeunes diplômés et les professionnels omanais constituait un autre objectif fondamental. Avant l'ouverture de ces parcs, il existait très peu de postes pour les jeunes archéologues de la région. Aujourd'hui, plus d'une quarantaine de jeunes sont employés par le programme, ces frais étant couverts par les revenus générés par les parcs.

Le projet de la Terre de l'encens constitue désormais un modèle pour tous les autres projets de parcs archéologiques d'Oman. Ce bien prouve en effet que le patrimoine culturel n'est pas uniquement une « connaissance passive », mais une ressource jouant un rôle actif dans l'éducation des visiteurs et des populations, la création d'emplois pour les jeunes diplômés et l'augmentation des revenus d'une région tout entière grâce à un tourisme culturel soigneusement contrôlé. Ces parcs pourront également servir de modèle à d'autres sites à travers le monde.



Le port de Sumhuram dans Khor Rori était une ville de négoce fortifiée dans l'Antiquité.

© Drew Gardner

Comme nous l'avons évoqué un peu plus haut, ce modèle fut aussi élaboré pour encourager la participation des acteurs locaux. Aujourd'hui, la plupart des jeunes spécialistes employés sur le site proviennent de la région tandis que les marchands qui vendent habituellement de l'encens dans les marchés locaux ont désormais la possibilité de venir le vendre à l'entrée du site, dès qu'accoste un bateau de touristes dans le port de Salalah. Les populations locales profitent également du bien en se promenant sur les chemins du parc. Bénéficiant désormais de meilleures connaissances du patrimoine qui les entoure, ces dernières présentent un fort attachement aux sites ainsi qu'une grande fierté pour leur passé.

Une protection juridique efficace

Les sites de la Terre de l'encens sont protégés par un arrêté royal (16/2001) qui définit les zones tampons des quatre biens. L'Office du conseiller pour les affaires culturelles de S.M. le Sultan dispose de son propre processus de démarches pour entreprendre des recherches archéologiques dans les quatre sites. Une équipe de sécurité

Les populations locales profitent également du bien en se promenant sur les chemins du parc.

dédiée surveille les sites 24 heures sur 24 et chaque site est entièrement clôturé et reste éclairé pendant la nuit. Le périmètre de Wadi Dawkah (paysage culturel) est délimité par de petits poteaux de béton fixés à 50 m d'intervalle. Les autres sites sont clôturés par des haies et des fleurs.

Parfaitement conscientes de la superficie que recouvrent le bien et ses zones tampons, les autorités régionales et municipales consultent systématiquement l'Office du conseiller des affaires culturelles de S.M. le Sultan dans le cadre de tout projet de construction susceptible d'affecter ou d'avoir un impact négatif sur les sites avant de prendre toute décision.

Le développement durable par l'autofinancement

Outre l'« autofinancement » qu'offrent les droits d'entrée ainsi que d'autres types de ventes, le Gouvernement d'Oman a doté les quatre sites d'un budget couvrant la conservation, l'entretien, la sécurité des

sites et des infrastructures, la formation et la gestion, conformément à ses obligations. Un projet de taxe touristique visant à couvrir les coûts d'autres projets de tourisme culturel est actuellement à l'étude. Le Gouvernement omanais tire également parti du développement des sites d'un point de vue académique et social grâce à son contrôle financier et à divers règlements nationaux. Le budget annuel que le gouvernement consacre aux sites de la Terre de l'encens s'élève aujourd'hui à 2,8 millions de dollars américains. En 2012, près de 100 000 visiteurs se sont rendus sur le bien.

Des universités étrangères, dont le RWTH Aachen et, dans un second temps, celle de Pise, furent les premières à participer à cet ambitieux projet (de 1995 à 2000). De jeunes Omanais furent ensuite formés sur le tas par des experts étrangers. Un projet de coopération entrepris avec l'Université nationale du Sultan Qaboos permit également aux jeunes archéologues omanais

d'apprendre à réaliser des fouilles efficaces. L'Université de Pise continue, quant à elle, à travailler sur le site de Khor Rori.

Bien que les objectifs du site aient été mis en place avec l'aide d'un Conseil consultatif international, aujourd'hui, sa gestion incombe exclusivement aux autorités locales, sous l'égide de l'Office du conseiller pour les affaires culturelles de S.M. le Sultan. Des programmes de formation sont régulièrement dispensés sur le terrain pour le personnel technique et de gestion.

Aujourd'hui, la priorité du bien consiste à développer un modèle d'autofinancement efficace visant à garantir sa viabilité à long terme, tout en ayant un impact positif sur la valeur universelle exceptionnelle du site. Cette stratégie implique un contrôle efficace du tourisme dans toute la région. Dans les parcs surveillés par un personnel de sécurité, les visiteurs ne sont pas autorisés à quitter le chemin balisé. Outre la viabilité financière, le programme prévoit aussi la formation continue des experts locaux. Le renforcement du sentiment d'attachement qu'éprouve désormais la population locale par rapport aux sites (résultant, en partie, de l'augmentation des revenus produits par la vente de l'encens) garantit par ailleurs une protection appropriée. Les perspectives à long terme du projet sont la protection efficace de la valeur universelle exceptionnelle du bien grâce à la génération de revenus par les ressources humaines locales et une gestion culturelle adaptée, ainsi qu'une meilleure identification avec les valeurs culturelles que représente l'encens.

La transmission des valeurs et des connaissances

Estimant que la création d'un parc archéologique est un excellent moyen de transmettre la riche et longue histoire d'Oman à tous ses citoyens, le pays a également mis en place divers outils pédagogiques dans les quatre sites : les sites d'Al-Balid et de Khor Rori comportent notamment des musées axés sur une approche historique croisée tandis que le site d'Al-Balid abrite un musée maritime doté de répliques d'anciens bateaux omanais, de salles de conférence, d'une salle de projection vidéo et d'une librairie. Tous les sites disposent par ailleurs de panneaux d'information bilingues (arabe et anglais). La formation de jeunes Omanaises animant des activités pédagogiques pour les enfants des



Les arbres à encens dans la vallée de Wadi Dawkah.

© Darren L. Wickham

musées (peinture, argile, création de modèles réduits, etc.) et de guides touristiques est également prévue dans un futur proche.

Grâce à son climat exceptionnel et à la diversité de son patrimoine culturel et géographique, le pays présente un choix unique d'activités touristiques tout au long de l'année. Le gouvernorat du Dhofar joue un rôle clé dans cette diversité, les autorités ayant lancé un programme de développement touristique axé sur le site de la Terre de l'encens. Bien entendu, tous ces projets exigent une attention et un entretien permanents. Pour cela, des informations sont mises à la disposition des visiteurs aux points d'accès des deux sites principaux : Al-Balid et Khor Rori. Le musée et la galerie archéologique de Khor Rori offrent par ailleurs une introduction au site de la Terre de l'encens classé au patrimoine mondial ainsi qu'à la préhistoire et à l'histoire d'Oman. Des panneaux d'information sont disponibles sur les sites à l'intention des visiteurs et des touristes.

Le parc archéologique : un modèle de bonnes pratiques

Avec plus de 100 000 visiteurs par an, les parcs archéologiques du bien témoignent de la réussite de ce projet. Ces parcs ont également permis de créer des emplois pour plus d'une quarantaine

de jeunes. Conçus sur un modèle de développement dynamique, ils ne seront jamais « terminés ». Le programme des visiteurs comporte par ailleurs des fouilles méticuleuses ainsi qu'une explication de la création des parcs et des travaux, souvent complexes, qu'impliquent l'archéologie et la conservation.

Enfin, ces parcs offrent à leurs visiteurs un site de promenade naturel d'une grande beauté ainsi que de précieuses informations archéologiques et culturelles. Comme le dit si bien le proverbe latin *docet et delectat*, le site procure à la fois du plaisir et un enseignement. Ce projet profite pleinement aux jeunes Omanais grâce à des programmes de formation archéologique et constitue un excellent outil de surveillance ainsi qu'un cadre touristique pertinent pour protéger la valeur universelle exceptionnelle d'un site classé au patrimoine mondial. Les prochains parcs archéologiques prévus offriront de nouvelles perspectives d'emploi dans le domaine de la gestion culturelle, de l'archéologie et de la conservation. Dans cette optique, ce modèle pourrait être exploité non seulement au sein du Sultanat d'Oman, mais à travers d'autres régions du monde. Depuis 2012, Oman accueille un comité national de l'ICOMOS dans le but de professionnaliser davantage la gestion culturelle dans l'intérêt du pays et de sa population. 🌍



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

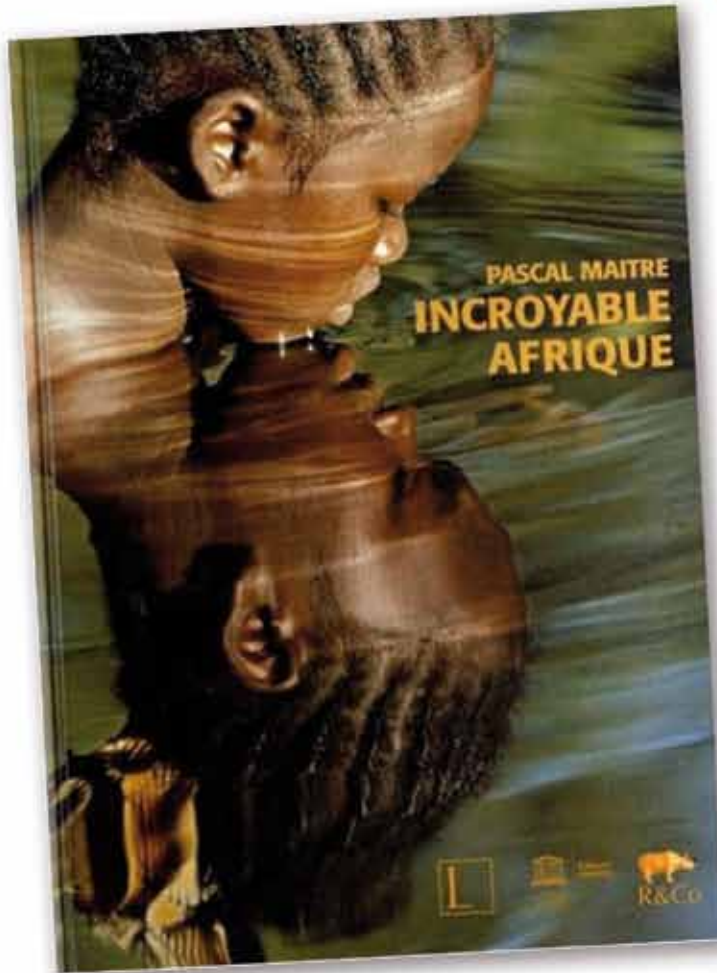
Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing

Fax: +33 1 45 68 57 37 • E-mail: publishing.promotion@unesco.org

Incroyable Afrique

Pascal Maitre



■ Un livre unique de photographies réalisées dans plus de 25 pays d'Afrique pendant trente ans. En tant que photojournaliste, Pascal Maitre a travaillé pour de grands magazines de reportages. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des meilleurs photographes français.

■ Par un subtil jeu de perspectives et de lumières, l'auteur parvient à transformer chaque cliché en un témoignage saisissant de l'époque actuelle.

49,90 €

348 pages, photographies en couleurs

Édition trilingue: français/anglais/allemand

24,5 x 33,8 cm (relié)

2012, 978-2-363890-08-5

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07

Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)

La reconnaissance de pratiques exemplaires en matière de gestion durable et efficace du patrimoine mondial

Carol Westrik
Consultante pour le patrimoine mondial

Les dolines effondrées (Velika Dolina, Mala Dolina) avec le village de Škocjan, Grottes de Škocjan (Slovénie).

© Borut Lozej, archive Škocjan Caves Park





Monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu) (Japon).

© Kanegen

Lors de la 35^e session du Comité du patrimoine mondial tenue à Paris en 2011, le Comité demanda au Centre du patrimoine mondial de créer, avec le soutien des Organisations consultatives, une initiative ponctuelle permettant d'identifier et de mettre à l'honneur des pratiques de gestion exemplaires, à l'occasion de la cérémonie de clôture du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (tenue en novembre 2012 au Japon).

Cet anniversaire présentait, en effet, une excellente occasion de faire le point sur les nombreuses réussites de la Convention ainsi que sur les divers défis que dut relever cet important traité au cours de ses quarante années d'existence. Cet événement offrait également l'opportunité de sensibiliser tant l'opinion publique que la communauté professionnelle aux objectifs et aux travaux de la Convention.

Ayant initialement étudié la possibilité de créer un prix d'excellence bisannuel récompensant les meilleurs exemples de gestion de site du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial opta

Cet anniversaire présentait une excellente occasion de faire le point sur les nombreuses réussites de la Convention.

finallement pour une initiative ponctuelle permettant de mettre en lumière des modèles de bonnes pratiques et d'encourager d'autres sites à suivre ces bons exemples. Les propositions retenues devaient pouvoir s'appliquer à n'importe quel site du monde, mais aussi et surtout être pratiques et économiques.

Ce type d'initiative, ouverte à tous les États parties à la Convention du patrimoine mondial, constituait une innovation de première importance. Une série de critères objectifs et cohérents fut mise en place pour comparer efficacement les soumissions émanant de sites divers et variés (grand ou petit, naturel ou culturel, situé dans le Nord, à l'est, au sud ou à l'ouest). Les propositions devaient avant



Paysage culturel du Morne (Maurice).

© Marco Botti

tout démontrer des résultats globalement positifs ainsi que des modes de gestion durables ayant fait leurs preuves dans différentes situations et dans un contexte étendu. Un Comité de sélection composé de représentants des Organisations consultatives, des groupes régionaux de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial, fut créé à cette seule fin.

Un total de vingt-huit candidatures, provenant de vingt-trois États parties et représentant toutes les régions de l'UNESCO, fut reçu. Huit de ces soumissions concernaient des biens naturels, les vingt autres, des biens culturels, dont notamment les Grottes de Škocjan (Slovénie), le Parc national du Gros-Morne (Canada), les Monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu) (Japon), le Paysage culturel du Morne (Maurice) et le Paysage culturel du café de la Colombie. Quelques-uns de ces sites sont présentés de manière approfondie dans ce numéro.

La Ville historique de Vigan (Philippines) obtint le plus grand nombre de voix pour ses pratiques de gestion exemplaires réalisées avec relativement peu de moyens, un facteur rendant ce modèle

particulièrement reproductible dans tous les pays. Le Comité de sélection nota également la participation de la communauté locale de Vigan dans plusieurs domaines ayant trait à la conservation et à la gestion durables du bien ainsi que l'originalité de l'approche adoptée pour assurer la protection du site (voir l'entretien de Mme Eva Marie S. Medina, maire de Vigan, à la page 68).

Les résultats de cette initiative seront présentés au Comité du patrimoine mondial lors de sa prochaine session qui se déroulera du 17 au 27 juin 2013, au Cambodge. Il est à espérer que cette initiative permettra à l'avenir de reconnaître et de mettre en lumière d'autres bonnes pratiques pour en faire profiter tous les sites du patrimoine mondial et contribuer ainsi à leur conservation. Ce type de projet s'inscrirait dans la stratégie de renforcement des capacités adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2011 et ferait partie intégrante de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique et de la Vision pour l'avenir de la Convention, adoptés par la 18^e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial. ♻️



SENSATION EXTRAORDINAIRE À TRAVERS LES CONTINENTS

Laissez-nous découvrir et expérimenter ensemble un tout nouveau monde plein de merveilles. En tant que membre de l'Alliance SkyTeam, nous nous engageons à être votre compagnon de confiance sur plus de 900 destinations à travers le monde avec une flotte moderne et un service de classe mondiale.



Forum

La Ville historique de Vigan, aux Philippines, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1999 a été reconnue comme un modèle de meilleure pratique en matière de gestion d'un site du patrimoine mondial, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Cette distinction a été officiellement annoncée et un certificat a été remis au maire de Vigan, Mme Eva Marie S. Medina, lors de la cérémonie de clôture des célébrations du 40^e anniversaire à Kyoto, au Japon, le 8 novembre prochain.

Voir page **68**

Entretien Page **68**

Organisations consultatives Page **70**

Conventions Page **72**

Ville historique de Vigan (Philippines).

© Hub Hayag

Entretien Eva Marie S. Medina, Maire de Vigan (Philippines)

La Ville historique de Vigan, dont Mme Medina est le maire depuis 1995, fut inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1999. En 2012, le bien fut honoré du titre de « meilleur exemple de bonnes pratiques en matière de gestion d'un site du patrimoine mondial » parmi vingt-huit villes candidates.



Eva Marie S. Medina, Maire de Vigan (Philippines).

© City of Vigan

Patrimoine Mondial :

Pourquoi, selon vous, la préservation du patrimoine de votre ville mérite-t-elle l'intérêt dont elle fait l'objet ? Et comment percevez-vous les liens qui existent entre la protection du patrimoine urbain et le développement durable ?

Eva Marie S. Medina : Nous avons découvert, grâce à une concertation multisectorielle, que la culture, l'histoire et les traditions de Vigan, matérielles et immatérielles, constituaient, aux yeux de tous nos concitoyens, nos atouts les plus précieux. Ce constat nous a incités à promouvoir le développement de notre ville grâce à la création du Programme de conservation du patrimoine de Vigan. Celui-ci nous a permis d'investir à la fois dans la prestation de services gouvernementaux et dans la protection de notre patrimoine. Ses objectifs sont multiples et ambitieux : éradiquer la pauvreté, créer des emplois, améliorer la qualité de vie, protéger l'environnement et préserver les valeurs et les traditions qui ont permis aux Bigueños (les habitants de Vigan) de perdurer et prospérer au fil des siècles.

Je pense qu'en reliant les thèmes de la conservation du patrimoine urbain et du développement durable, nous pouvons avoir un impact très positif sur notre ville et sur la qualité de vie de nos habitants. À Vigan, nous avons tâché de faire correspondre les besoins et les aspirations de la génération d'aujourd'hui aux divers efforts de conservation entrepris par le gouvernement de la ville afin de favoriser la coopération et l'engagement de toutes les parties prenantes. Cela s'est traduit par une amélioration des capacités et des revenus aussi bien des autorités municipales que de nos habitants et donc par une meilleure durabilité.

PM : Vigan n'est pas simplement un site du patrimoine mondial, c'est aussi une ville très animée, ce qui soulève une importante question : comment peut-on concilier les impératifs liés à la préservation du caractère et des valeurs uniques de Vigan, qui ont justifié son inscription sur la Liste, à la nécessité de changer la manière dont vivent les gens dans leur ville (un environnement socio-économique à l'évolution rapide) ?

EMSM : Je dois avouer qu'initialement la chose nous a paru impossible. Comment en effet concilier le besoin de changement et de modernisation sans sacrifier la préservation du patrimoine ?

Pour relever ce défi, nous avons dû adopter des lois locales et mettre en place des entités spécifiques favorisant le déploiement d'interventions physiques appropriées au sein de la ville sans oublier que le patrimoine faisait partie de notre quotidien. Nous nous sommes également appuyés sur les enseignements du passé pour guider la croissance de la ville. À l'époque coloniale, Vigan était un important centre de commerce. Aujourd'hui, il est devenu une ville commerciale à part entière, grâce à l'arrivée régulière de touristes. Divers produits provenant d'autres localités sont désormais vendus ici, ce qui nous

apporte un grand dynamisme. L'expérience de Vigan montre que notre capacité à nous adapter et la sagesse de nos ancêtres sont des facteurs plus importants pour assurer notre avenir que le changement en soi.

PM : Quels principaux défis avez-vous identifiés à cet égard et quelles stratégies avez-vous développées pour y répondre?

EMSM : Le premier défi auquel nous nous sommes trouvés confrontés était le manque de connaissances, voire l'indifférence rencontrée chez les parties prenantes à l'égard de notre histoire culturelle. Nous avons donc dû commencer par changer les mentalités de la population pour la rendre fière de sa ville.

Nous avons lancé une vaste campagne d'information et d'éducation à travers la télévision, la radio et la presse écrite afin d'informer efficacement notre communauté au sujet de l'histoire, des traditions, des arts, de la culture, des anciens bâtiments, des industries locales et d'autres aspects de notre patrimoine. L'idée était d'infuser à la population un sentiment d'identité et de fierté. Des cahiers et des livres de coloriage et d'activités touchant au patrimoine de Vigan ont été distribués à nos écoliers. Nous avons créé un site Web, une newsletter, des émissions de radio et la station de câble TVigan pour diffuser toutes sortes d'informations sur le centre historique de la ville. Nous avons aidé les organismes déjà en place et encouragé la création de nouveaux programmes pour transformer notre communauté. Grâce à la mobilisation de la communauté tout entière et à la mise en place de mesures de protection locale, Vigan fut finalement inscrit, le 2 décembre 1999, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous avons par ailleurs réalisé une cartographie culturelle de tous nos biens culturels matériels et immatériels, pour nous aider à mieux les protéger. Cette cartographie a non seulement donné lieu à la création du Musée des enfants de Vigan (Buridek) mais elle a aussi ouvert la voie à la Croisière du patrimoine de Vigan, un projet qui s'intéresse au rôle historique du fleuve Mestizo. D'autres initiatives – et notamment des formations pour les employés du gouvernement et les parties prenantes relatives à l'anticipation des catastrophes et l'appréciation de notre culture – ont également été mises en place.

L'absence de lois sur le patrimoine a encouragé l'institutionnalisation de certaines mesures de protection locales, dont le code de conservation, un arrêté définissant le périmètre de la zone historique protégée, pour définir les zones centrales et tampons, et une ordonnance prévoyant l'attribution de 1 % des revenus annuels de Vigan aux secteurs de l'art, de la culture et du tourisme.

Un Conseil multisectoriel de conservation de Vigan a également été créé par décret afin de promouvoir la participation des acteurs locaux. Ce Conseil étudie et filtre les demandes de permis de construire ou les travaux de restauration dans le quartier historique. Un manuel de

préservation destiné aux propriétaires d'anciennes maisons a été publié et une association pour la protection des demeures ancestrales de Vigan (*Save Vigan Ancestral Homeowners Association Inc*) a été fondée.

Le climat économique était un autre enjeu majeur. Dans une situation particulièrement défavorable où nos industries traditionnelles étaient sur le point de disparaître, nous avons misé sur le tourisme comme vecteur de développement. Nous avons mis en place de nombreux programmes touristiques afin de préserver les traditions et les valeurs fondamentales de la population, créer des emplois et soutenir les moyens d'existence des Bigueños. Désormais, nous avons une Fête de la ville de Vigan et un Festival de Longganisa qui se tiennent tous deux en janvier. En mai, nous avons une Semaine sainte ainsi que le Festival Viva Vigan Binatbatan. En septembre, c'est au tour du Festival culturel de la solidarité des villes du patrimoine mondial ; en octobre, c'est le Festival de Twilight Raniag Vigan. Il y a aussi le Défilé des lanternes et des flambeaux, les festivals *Artes ita Pichon* et *Artes ita Semana Santa* consacrés à la promotion de programmes de formation artistique ainsi que la production d'une zarzuela intitulée *Babae ng Digmaan* (Femmes de guerre), qui relate la manière dont Vigan est parvenu à échapper à la destruction lors de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons encouragé les échanges entre les ONG locales et internationales, les organismes et administrations locaux afin de susciter la création de partenariats pour la conservation du patrimoine et le développement de Vigan (avec notamment l'UNESCO, l'*Agencia Española de Cooperación Internacional*, l'Université de Santo Tomas, l'Université du nord des Philippines). Des accords de fraternité ont également été conclus avec les villes de Makati, Barra de Navidad au Mexique et d'Honolulu à Hawaii. Un Institut de formation de Vigan améliore désormais les perspectives d'emploi pour notre population.

Nous avons ouvert une école consacrée à l'enseignement des métiers traditionnels (la Escuela Taller) pour permettre à nos artisans de se spécialiser dans la restauration des bâtiments de Vigan, et de travailler sur d'autres sites protégés. D'autres compétences traditionnelles, comme l'utilisation de métiers à tisser ou la fabrication de jarres, ont été intégrées au cursus de nos trois lycées nationaux.

De nouveaux sites favorisant les affaires ont été créés dans la ville, et l'ancien marché public, qui avait brûlé, a été reconstruit. Un nouveau code d'incitation à l'investissement a relancé les affaires. Une gare centrale de bus et de jeepneys a été construite pour les véhicules d'utilité publique, et le paysage urbain a été repensé pour améliorer l'esthétique des rues et la sécurité des visiteurs et des résidents.

À l'époque, les ressources du gouvernement local étaient malheureusement trop limitées pour offrir des services de base efficaces. Ce fut donc un mouvement populaire qui insista pour rendre à Vigan son titre de ville. Lors du plébiscite du 22 janvier 2001, la loi de validation et de reconnaissance de la création de la ville de Vigan, par décret royal du 7 septembre 1758 émis par le roi Fernando VI d'Espagne, fut ratifiée par une écrasante majorité : 93 %. Parallèlement à ceci, le gouvernement local adopta un système de bonnes pratiques afin d'encourager une culture axée sur les résultats.

Sans le soutien de la communauté, il nous aurait été impossible de mener à bien notre mission de préservation. Nous savions que nous devons assurer la participation de divers secteurs de notre société. Nous devons faire comprendre à tous nos concitoyens que le patrimoine culturel de Vigan leur appartenait et qu'ils avaient tous le devoir de le protéger. Aujourd'hui, notre communauté sait qu'elle bénéficie des efforts qui ont été déployés, notamment en termes de bonne gouvernance et de gestion fiscale.

PM : Quels objectifs vous êtes-vous fixés pour l'avenir de Vigan?

EMSM : Nous voulons faire de Vigan une ville patrimoniale où il fait bon vivre et où nos résidents et nos touristes bénéficient des retombées socio-économiques et de la richesse culturelle de la ville. Nous voulons continuer à préserver notre patrimoine et à proposer des services efficaces pour améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens.

PM : Lors de la cérémonie de clôture des célébrations du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial tenue à Kyoto en novembre dernier, la ville de Vigan s'est vue décerner le titre de meilleur exemple de bonnes pratiques en matière de gestion d'un site du patrimoine mondial, grâce notamment à l'équilibre que vous avez réussi à établir entre la conservation et le développement durable. Quels enseignements pourraient tirer d'autres villes présentant des conditions et des défis similaires de votre expérience ?

EMSM : C'est avec la plus grande humilité que nous proposons aux villes dont la situation ressemble à la nôtre le Programme de conservation du patrimoine de Vigan. Nous encourageons les gestionnaires de ces sites à venir visiter Vigan afin de bénéficier de notre expérience en matière de conservation du patrimoine comme outil de développement.

Nous souhaitons que notre expérience devienne une source d'inspiration pour d'autres villes, surtout les petites villes comme la nôtre. Nous estimons que le développement repose avant tout sur une bonne gouvernance, une forte volonté politique et la participation active de la communauté. Je voudrais d'ailleurs ajouter un point très important à ce sujet : avant l'inscription de Vigan sur la Liste du patrimoine mondial, l'incidence de pauvreté était de 40,5 %. Aujourd'hui, ce chiffre est de 12 % grâce aux diverses interventions multisectorielles mises en place sur le terrain.

Notre programme se compose de trois principaux éléments : une formation certifiée en conservation du patrimoine destinée aux enseignants, aux ingénieurs de la ville et aux architectes ; la Escuela Taller, qui dispense des formations en restauration de demeures traditionnelles ainsi qu'en maçonnerie, électricité, ferronnerie, menuiserie et finitions ; et le Complexe de conservation de Vigan, ouvert en 2013, qui abritera un centre de formation en créations artisanales, un musée, un centre d'archives, un dépôt de matériaux de conservation, un laboratoire de conservation et un centre de développement de produits et de recherche ainsi que des chambres d'hôtes. Ce vaste complexe constituera une vitrine exhaustive de tous les efforts qui ont été déployés pour assurer la conservation du patrimoine de notre ville.

Grâce à toutes ces initiatives, Vigan a remporté un prix régional (Meilleure unité gouvernementale locale de la région I). Nous avons également décroché plusieurs prix nationaux : lauréat régional exceptionnel en termes d'alimentation ; Ville des Philippines la plus adaptée aux besoins des enfants ; et lauréat national du premier *Gawad Pamana ng Lahi* (Prix philippin du patrimoine), qui constitue la marque d'excellence la plus prestigieuse en matière de gouvernance.

Mais, plus important encore, aucune de ces nouveautés n'a porté atteinte à l'élégance qui émane de notre passé. C'est justement parce qu'elle répond aux besoins du présent tout en respectant son histoire et ses traditions que Vigan est aujourd'hui une ville si vivante et prospère. Vigan a su accueillir le changement sans sacrifier le précieux patrimoine qui fait sa force. ☺

Bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités du patrimoine mondial



Joseph King, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), www.iccrom.org

Le Comité du patrimoine mondial adopta en 2011 une nouvelle stratégie dédiée au renforcement des capacités du patrimoine mondial. Cette stratégie, élaborée par l'ICCROM, en partenariat avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, venait s'ajouter à deux stratégies antérieures, celle de 2000 pour la protection du patrimoine culturel et celle de 2001 consacrée au patrimoine culturel et naturel. Son but était d'élargir la portée et le contexte du renforcement des capacités afin de cibler un plus grand nombre d'intéressés et de proposer de nouveaux types d'activités, parallèlement aux formations classiques dispensées en salles de classe.

Nous savons que les personnes souhaitant suivre des formations en gestion et en conservation du patrimoine mondial sont nombreuses et diverses aujourd'hui et que leur nombre ne cesse d'augmenter. Nous savons aussi que le renforcement des capacités des institutions et des réseaux qui mettent en relation le secteur du patrimoine et les communautés locales constitue une priorité tout aussi importante que la formation des individus dans la mesure où de meilleurs cadres organisationnels et de meilleurs liens entre le patrimoine et l'environnement, au sens large, permettent à toutes les personnes, et notamment celles qui agissent à l'extérieur de la sphère patrimoniale, de prendre des mesures plus efficaces.

Parmi les diverses activités de formation prévues par cette stratégie, on citera l'élaboration de ressources documentaires et notamment de documents d'orientation, d'outils de communication, d'études de cas de bonnes pratiques et de modules e-learning (apprentissage par l'Internet). Le renforcement des réseaux consacrés à la conservation du patrimoine, le développement de stratégies de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, le développement et le déploiement de programmes de formation, d'ateliers et de séminaires sont également couverts par la nouvelle stratégie.



Parc de la zone humide d'iSimangaliso (Afrique du Sud).

© Vaiz Ha

Des activités particulièrement novatrices ont également été menées dans le cadre du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.

Certaines de ces activités ont déjà été déployées grâce au généreux concours du Gouvernement suisse : ateliers visant à renforcer les réseaux des organisations consultatives dans différentes régions du monde, production de matériel documentaire et publication d'un bulletin consacré au renforcement des capacités.

Des activités particulièrement novatrices ont également été menées dans le cadre du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. On citera par exemple le programme de jumelage mettant en relation les représentants de biens du patrimoine mondial de Norvège avec ceux d'Afrique du Sud. Leur première rencontre, tenue en Afrique du Sud en janvier 2012, a réuni des gestionnaires de site ainsi que des jeunes de ces deux pays. Les participants examinèrent ensemble diverses questions liées à la conservation, et notamment les avantages que l'inscription

sur la Liste du patrimoine mondial est en mesure de procurer au niveau local. Les débats se poursuivirent sur Internet, suite à quoi les participants se réunirent à nouveau, en mai 2012, à l'occasion d'une conférence internationale organisée par le Gouvernement norvégien sur le thème « Vivre avec le patrimoine mondial ».

Récemment achevé, le projet visant à reconnaître des pratiques exemplaires en matière de gestion du patrimoine mondial constitue un autre exemple d'innovation dans ce domaine. Cette initiative, lancée à la demande du Comité du patrimoine mondial et également menée dans le cadre du 40^e anniversaire de la Convention, invitait les gestionnaires de biens du patrimoine mondial qui ont mis en œuvre des solutions de gestion novatrices à présenter leurs travaux. Le gagnant fut la Ville historique de Vigan, aux Philippines. Le site de Vigan démontre des pratiques



Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata (Italie).

© Elliot Brown

En 2012, l'ICCROM a dispensé son programme biennal de huit semaines sur la Conservation du patrimoine bâti.

exemplaires résultant de l'organisation d'une cartographie culturelle, l'élaboration d'un manuel destiné aux propriétaires d'anciennes demeures, l'intégration du thème du patrimoine dans le cursus et les activités scolaires et la promotion du patrimoine matériel et immatériel au moyen de diverses activités. On peut considérer que cette initiative présente un aspect de renforcement des capacités dans la mesure où elle offre aux États parties et aux équipes de gestion de chaque bien concerné l'occasion de se pencher sur leurs modes de gestion et d'en explorer les forces et les faiblesses. De plus, le site lauréat ainsi que les autres biens proposés représentent des études de cas positives pour tous ceux qui souhaitent mieux connaître ces sites.

L'accent que met la nouvelle stratégie sur la recherche de nouvelles cibles et d'activités innovantes ne signifie assurément pas pour autant que l'ICCROM a abandonné son rôle

de formateur pour les professionnels du patrimoine. En 2012, l'ICCROM a dispensé son programme biennal de huit semaines sur la Conservation du patrimoine bâti. La dernière semaine de ce programme fut consacrée aux thèmes du patrimoine mondial et du développement durable, avec le concours du Centre du patrimoine mondial et du projet de conservation d'Herculaneum.

Ce module, qui familiarise les participants avec les concepts de durabilité économique, environnementale et sociale, s'attache au lien qui existe entre la conservation du patrimoine et le développement durable. À une époque où chacun a sa propre idée de ce qui constitue le patrimoine, les sites du patrimoine du monde entier font l'objet de pressions de plus en plus importantes du fait de la diminution des ressources économiques, de l'évolution des conditions environnementales et de l'accroissement des tensions et des conflits sociaux.

Le thème du développement durable s'est avéré particulièrement pertinent et opportun dans la mesure où l'année 2012 marquait à la fois le 20^e anniversaire de la Conférence de Rio et le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Le module comportait une base théorique reliant les thèmes du patrimoine et du développement durable ainsi qu'un élément pratique, comportant une visite du site archéologique d'Herculaneum (qui fait partie du bien italien en série « Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata » inscrit en 1997 sur la Liste du patrimoine mondial). Vingt-deux participants de profils différents (architectes, archéologues, ingénieurs, urbanistes, etc.) et issus de vingt-deux pays participèrent à cette formation.

L'ICCROM continuera à œuvrer auprès de ses partenaires dans le cadre de l'élaboration et du déploiement d'un vaste éventail d'activités liées au renforcement des capacités. Toutefois, au vu des besoins grandissants dans ce domaine, il faudra créer de nouveaux partenariats et trouver de nouveaux moyens qui permettront de répondre aux attentes de tous. L'ICCROM se réjouit de relever cet important défi.

La CITES fête ses 40 ans d'existence à l'occasion de la 16^e rencontre de la Conférence des parties

Guy Debonnet

Chef de l'Unité de projets spéciaux, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (connue par son sigle « CITES ») a fêté son 40^e anniversaire lors de la 16^e réunion de la Conférence des parties (COP16), tenue du 3 au 14 mars 2013 à Bangkok (Thaïlande). Cette importante rencontre réunissait près de 2 500 participants, parmi lesquels figuraient 1 150 délégués de 170 États parties et de plusieurs États observateurs, près de 200 organisations internationales et non gouvernementales et plus de 400 organismes médiatiques. La mission de la CITES, adoptée le 3 mars 1973 dans la foulée de la Convention du patrimoine mondial, consiste à veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Dans la mesure où elle concerne à la fois la protection et l'utilisation durable et juridique d'environ 35 000 espèces animales et végétales, la CITES présente une grande pertinence pour les 132 sites classés au patrimoine mondial sous le critère (x), ces derniers abritant en effet d'importants habitats naturels pour la conservation *in situ* de la diversité biologique et de nombreuses espèces menacées. Plusieurs de ces sites renferment d'ailleurs quelques-unes des plus larges populations d'espèces inscrites dans l'Annexe I de la CITES (qui répertorie les espèces menacées d'extinction et dont le commerce international est généralement interdit). La COP16 permet de placer de nouvelles espèces sous le contrôle de la CITES, et les participants adoptèrent plusieurs dispositions historiques visant à améliorer les normes scientifiques qui nous permettent de déterminer la viabilité du commerce de certaines espèces, de réglementer le commerce d'espèces marines provenant des eaux internationales et de prendre en compte l'impact des décisions de la CITES sur les moyens de subsistance des communautés rurales. Reconnaisant le danger que

pose aujourd'hui le commerce illégal d'espèces sauvages à l'échelle mondiale, les parties passèrent en revue divers moyens permettant de renforcer l'application de la loi et le respect de la Convention. Cet article expose les décisions de la COP16 qui sont les plus pertinentes pour les sites du patrimoine mondial. De plus amples informations sont disponibles sur : <http://www.cites.org/>.

Œuvrant de concert avec le Programme

La CITES veille à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

des Nations Unies pour l'environnement, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le réseau de surveillance du commerce de la faune TRAFFIC, le Secrétariat de la CITES a publié un nouveau rapport sur la crise qui affecte actuellement l'éléphant d'Afrique (http://www.cites.org/common/resources/pub/Elephants_in_the_dust.pdf). Ce document contient des informations actualisées, recueillies par l'UICN, sur l'état de la population de cet animal important ainsi que des analyses des dernières tendances concernant les activités de braconnage et le commerce illégal de l'ivoire. Les données sur l'abattage illicite furent collectées dans le cadre du programme « MIKE » de CITES. Ce programme, consacré tout particulièrement au suivi de l'abattage illicite d'éléphants, surveille depuis 2002 les pourcentages d'éléphants tués illégalement dans cinquante aires protégées et dans vingt-neuf pays africains. Quatorze des sites MIKE sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les données sur le commerce illicite de l'ivoire furent compilées par le système d'information du commerce des éléphants de TRAFFIC. Ce rapport montre une forte hausse du braconnage des éléphants d'Afrique et du commerce illicite de l'ivoire depuis 2007. En 2011, ces chiffres atteignirent leur plus haut niveau depuis



2002, avec 7,4 % des éléphants vivant sur ces sites tués illégalement. Aujourd'hui, les éléphants sont exterminés plus vite qu'ils ne se reproduisent. Si cette tendance se poursuit, le braconnage conduira inévitablement à la disparition d'une population très importante en Afrique. La situation est particulièrement inquiétante en Afrique centrale, où, sur dix carcasses d'éléphants découvertes en 2011, il s'avéra que neuf d'entre elles étaient victimes d'un trafic illégal. Les sites surveillés par MIKE dans ce territoire comprennent les cinq biens de la République démocratique du Congo placés sur la Liste du patrimoine mondial en péril ainsi que l'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (Gabon) et le site Trinational de la Sangha (Cameroun, Congo et République centrafricaine), inscrit en 2012. Le braconnage se développe également très rapidement en Afrique orientale, comme l'indiquent les nombreux rapports de la Réserve de gibier de Selous (République-Unie de Tanzanie). Ce site, également classé au patrimoine mondial, abrite aujourd'hui la plus grande population d'éléphants de la région. En Afrique de l'Ouest, les populations d'éléphants, déjà faibles et fragmentées, sont désormais proches de l'extinction, y compris dans les sites classés du Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) et du

Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire). La situation est, fort heureusement, moins dramatique en Afrique australe, où vivent plus de la moitié des éléphants d'Afrique, même si, là aussi, les données indiquent une hausse du braconnage.

Face à cette situation alarmante, les participants de la COP16 prirent plusieurs décisions visant à mener des actions urgentes sur le terrain. Ces mesures, qui s'appliquent à une trentaine de pays concernés ou affectés par l'abattage illicite des éléphants et le commerce illicite de l'ivoire, comprennent la mise en place d'analyses scientifiques et le relevé d'empreintes génétiques permettant de remonter les filières du commerce illégal de l'ivoire. Les dispositions et les règlements de la CITES concernant le commerce des produits provenant d'éléphants furent par ailleurs complètement révisés, actualisés et renforcés.

L'abattage illégal de rhinocéros a également considérablement augmenté en Afrique au cours de ces dernières années dans le cadre du commerce international de cornes de rhinocéros. On craint désormais que cette tendance ne gagne les espèces de rhinocéros asiatiques. Plusieurs sites du patrimoine mondial constituent les derniers refuges de cet animal rare comme notamment le Parc national de Ujung Kulon (Indonésie), qui abrite les quarante-quatre derniers rhinocéros de Java, et le Parc national de Kaziranga (Inde), qui renferme la plus grande population de rhinocéros indiens. Le Parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo, détenait la toute dernière population au monde de rhinocéros blancs du Nord, malheureusement, le parc fut frappé par des graves problèmes de braconnage et le dernier animal fut aperçu en 2007 (des informations sur le statut du rhinocéros en voie de disparition dans les sites du patrimoine mondial sont disponibles à : <http://visual.ly/last-rhinos-find-refuge-world-heritage-sites>). Les participants de la COP16 demandèrent à toutes les parties de sanctionner les membres de groupes organisés impliqués dans le trafic de corne de rhinocéros, au moyen d'une législation et de pénalités dissuasives. Les pays furent également priés d'envisager la mise en place de mesures internes plus strictes afin de réglementer la réexportation de produits à base de corne de rhinocéros, et d'élaborer et d'appliquer des stratégies de réduction de la demande afin de diminuer le mouvement



Réunion sur la lutte des crimes perpétrés contre la faune.

© CITES Secretariat

illégal et la consommation de produits à base de corne de rhinocéros.

Les participants décidèrent par ailleurs que le commerce international du bois de palissandre et d'ébène provenant d'Asie, d'Amérique centrale et de Madagascar serait désormais réglementé par la Convention. Toutes les espèces de palissandre de Madagascar furent transférées de l'Annexe III à l'Annexe II, pour faire en sorte que toute exportation de bois s'accompagne d'un permis décerné par la CITES et de preuves attestant de la légitimité de son origine afin de garantir sa durabilité. On notera à cet effet que le site des Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) fut placé sur la Liste du patrimoine en péril en 2010 en raison des exploitations illégales de bois de palissandre qui se poursuivent dans les parcs nationaux de Marojej et de Masoala. Le Comité du patrimoine mondial a demandé à Madagascar, lors de la COP16, de proposer l'inclusion de toutes les espèces de bois de palissandre malgache dans l'Annexe II afin de traiter la question de ce commerce illicite (voir aussi l'article à la page 83).

Grâce à une autre décision historique, les parties convinrent d'inclure dans l'Annexe II cinq espèces de requins surpêchés pour la valeur commerciale de leurs ailerons, ainsi que toutes les espèces de raie manta. Dans la mesure où la pêche illégale du requin constitue une menace pour la plupart des sites marins du patrimoine mondial, cette décision constitue une étape importante dans l'engagement de la CITES en faveur de la protection des espèces marines.

John E. Scanlon, Secrétaire général de la CITES, conclut que la Conférence représentait un grand pas en avant pour la conservation de la faune partout dans le monde : « La négociation de traités et leur application exigent des efforts considérables. Aujourd'hui, la communauté internationale a décidé d'exploiter pleinement cet accord pragmatique et efficace pour l'aider à assurer la durabilité de nos océans et de nos forêts. Les anciennes divergences ont cédé le pas à des niveaux de coopération internationale sans précédent pour lutter contre les crimes perpétrés contre la faune et mettre fin à l'abattage des éléphants et des rhinocéros pour leur ivoire et leur corne. Ces engagements internationaux se traduiront désormais par des actions nationales et le Comité permanent de la CITES suivra les progrès réalisés d'ici à notre prochaine rencontre, en 2016. »

Kishore Rao, Directeur du Centre du patrimoine mondial, accueille avec satisfaction les résultats encourageants de la COP16 : « Au cours des douze derniers mois, le Centre du patrimoine mondial et le Secrétariat de la CITES se sont penchés sur la meilleure façon de renforcer la coopération pour répondre à nos objectifs communs liés à la protection et à la conservation des espèces en péril et des sites classés au patrimoine mondial qui leur servent d'habitat. La COP16 propose plusieurs situations qui permettraient au Centre, au Secrétariat de la CITES et aux États parties des deux conventions de mener des activités conjointes à cette fin. »

UN PARTENARIAT POUR PRÉSERVER UN HÉRITAGE MONDIAL

Un partenariat stratégique avec le Centre du patrimoine mondial de L'UNESCO

Dans le cadre de notre programme d'initiatives mondiales, Panasonic vise à devenir l'entreprise numéro un de l'industrie électronique d'ici 2018, l'année de notre centenaire. À cette fin, nous avons développé un certain nombre d'initiatives et activités multi-facettes à l'échelle de l'entreprise. Notre partenariat stratégique, conclu en mai 2011 avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, en est une des plus significatives. Reconnus par le Comité du patrimoine mondial pour leur valeur universelle exceptionnelle, ces sites naturels et culturels représentent notre patrimoine irremplaçable, et doivent impérativement être préservés. Tirant parti des technologies visuelles et de la dimension mondiale de Panasonic, ce partenariat stratégique a pour but d'accroître la sensibilisation sur l'importance de préserver notre patrimoine culturel et l'environnement, en particulier auprès des jeunes dans le monde.

Développement d'une communication mondiale

Panasonic s'attache à développer sa communication globale, pour faire valoir l'importance des sites du patrimoine de l'UNESCO et l'intérêt qu'il y a à les protéger, mais aussi pour mieux faire comprendre le raisonnement de Panasonic en matière d'innovation environnementale. Nous faisons connaître nos efforts dans le monde par une campagne combinée télévision et presse. La célèbre soprano Sarah Brightman apparaît dans ces campagnes en sa qualité d'« Artiste pour la paix » de l'UNESCO.

<http://www.panasonic.net/promotion/worldheritage/>



Parrainage exclusif de l'émission « The World Heritage Special »



Des émissions spéciales de 60 minutes couvrant divers sites du patrimoine mondial ont été produites et diffusées sur la chaîne National

Geographic. Elles couvrent notamment « Les anciennes mégastructures du Machu Picchu », « Le secret du Taj Mahal » et « Les méga chutes d'eau au Brésil et en Argentine ». Ces programmes télévisés, regardés dans de nombreux pays, ont été pour Panasonic et pour la chaîne National Geographic les premières émissions mondiales en parrainage exclusif.

<http://www.panasonic.net/promotion/worldheritage/program/>





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
mondial

Panasonic soutient
le développement durable
à travers l'éducation et la conservation
du patrimoine mondial de l'UNESCO

Programme d'éducation à l'environnement pour les jeunes

Panasonic organise plusieurs programmes d'éducation à l'environnement s'adressant aux enfants. Chaque année, des milliers d'enfants du monde entier envoient leurs idées originales sur la meilleure façon de préserver les ressources naturelles de la terre. La cérémonie de remise des prix de l'« Eco Picture Diary Contest 2012 » s'est déroulée en novembre à Kyoto afin de coïncider avec la cérémonie de clôture du 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Elle a été largement couverte par les médias locaux et mondiaux. Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, était présente à la cérémonie, ainsi que les « Artistes pour la paix » de l'UNESCO, la comtesse Setsuko Klossowska de Rola et Sarah Brightman, en tant que membres du jury. Plus de 300 000 enfants s'étaient inscrits à ce concours et les gagnants originaires des quatre coins du monde ont été invités à la cérémonie.

pks.panasonic.co.jp/global/ecorelay



Panasonic et le Calendrier du patrimoine mondial de l'UNESCO

La coopération entre Panasonic et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a débuté en 1995 avec le Calendrier du patrimoine mondial. En plus d'un format poster, une version plus petite de ce calendrier a été produite pour servir d'outil pédagogique aux écoles associées de l'UNESCO dans le monde. En réponse aux souhaits de l'UNESCO de rendre le calendrier accessible à un plus grand nombre, Panasonic propose depuis 2008 une version téléchargeable pouvant servir de fond d'écran d'ordinateur. Les utilisateurs peuvent aussi avoir le calendrier toujours avec eux grâce à l'application Calendrier Panasonic de l'héritage mondial.

http://panasonic.net/promotion/worldheritage_calendar/fr/apr.html



Une plongée en 3D au cœur des sites du patrimoine mondial

Plus les gens percevront la magnificence des sites du patrimoine mondial, plus ils s'intéresseront à leur préservation. Dans cette perspective, Panasonic, en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, a créé au Siège de l'UNESCO à Paris le « 3D Dive Experience » (une expérience d'immersion dans des paysages en 3D), faisant appel à un système d'affichage panoramique à plusieurs écrans plasma 3D mis au point par Panasonic. Les visiteurs peuvent se plonger dans des paysages 3D très réalistes de sites remarquables du patrimoine. Le « 3D Dive » a également été installé au dernier événement commémorant le 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO à Kyoto en novembre 2012.

ch.panasonic.net/special/worldheritage



Héritage culturel du Monténégro

Mêlant influences orientales et occidentales, le Monténégro présente une extraordinaire richesse culturelle, à la fois matérielle et immatérielle.

Aujourd'hui, le pays attire tout particulièrement les journalistes de voyage et les passionnés de découvertes, grâce aux étonnants contrastes qu'offrent la rusticité de ses imposantes formations montagneuses et l'expression culturelle des anciennes cités qui jalonnent la côte monténégrine.

Les nombreux peuples, cultures et croyances (païennes, chrétiennes, islamiques) qui ont choisi de s'établir au Monténégro au fil des siècles ont tous laissé d'importantes traces de leur passage, tant au niveau de l'architecture et des bâtiments du pays que dans ses objets de culture matérielle et de créativité spirituelle.

La richesse de ce patrimoine culturel se manifeste à travers une abondance de sites archéologiques, de villes anciennes, de forteresses, de routes caravanières, de ponts, d'églises et de monastères médiévaux, de couvents, de mosquées et de constructions rurales traditionnelles.

Les anciennes cités de Cetinje, Herceg Novi, Budva, Sveti Stefan, Bar et Ulcinj, en particulier, constituent de véritables trésors culturels et historiques du Monténégro, offrant des exemples de patrimoine culturel empreints d'une forte valeur architecturale et spirituelle. Ce patrimoine fut d'ailleurs reconnu par l'UNESCO, il y a trente ans, lorsque la Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor fut inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que précieuse perle du patrimoine mondial.

Lidija Ljesar,
Conservatrice/restauratrice
Sous-ministre du Patrimoine culturel



Ministère de la Culture
du Monténégro
Njegoseva Street,
81250 Cetinje
tel +382 41 232 570
fax +382 41 232 572



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Contrée naturelle et
culturo-historique de Kotor
• Inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial en 1979

www.mku.gov.me/en/ministry



Nouvelles

Lors de la 7^e Conférence des Parties à la Convention de Nairobi (décembre 2012, Maputo, Mozambique), ayant pour thème Partenariat pour un Océan Indien occidental propre, d'importantes discussions ont eu lieu sur la possibilité d'identifier de nouveaux sites marins du patrimoine mondial dans la région.

Voir page **82**

Préservation Page **78**

Sites en péril Page **84**

Promotion Page **86**

île de Mozambique.

© Stig Nygaard

L'architecture de terre du patrimoine mondial

Un colloque international sur la conservation de l'architecture de terre des sites du patrimoine mondial s'est réuni au siège de l'UNESCO les 17 et 18 décembre 2012, dans le cadre du Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (WHEAP), et ce en partenariat avec CRAterre-ENSAG, Centre international pour l'architecture de terre (École nationale supérieure d'architecture de Grenoble).

Cette rencontre, qui rassemblait 240 participants, parmi lesquels des experts, des professionnels et des étudiants, permit de porter un regard critique sur les réalisations du programme WHEAP à mi-parcours de son mandat (de 2007 à 2017) et de mieux faire connaître la diversité de l'architecture de terre des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

« J'espère que cette réunion permettra de formuler des orientations pour l'architecture de terre du patrimoine mondial et pour le développement durable de ses communautés de par le monde », a déclaré Francesco Bandarin, Directeur général adjoint pour la culture de l'UNESCO, lors de son discours d'ouverture.

Lazare Eloundou, chef de l'Unité Afrique au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, a pour sa part souligné qu'« il est important de trouver une position commune sur la manière de gérer l'avenir de l'architecture de terre du patrimoine mondial, dans la mesure où cette architecture fait bien

partie de notre patrimoine immatériel, de systèmes de croyances culturelles et reflète la manière dont l'homme a façonné son environnement ». M. Eloundou nota aussi que, « ce matériau étant très fragile, il est également important de discuter d'une approche intégrée de sa conservation, notamment là où il est, encore aujourd'hui, utilisé dans les constructions modernes ».

Le colloque portait sur la recherche, les méthodes et les pratiques de l'architecture de terre, le renforcement des capacités, la sensibilisation de l'opinion publique, ainsi que les programmes de communication déployés tant localement qu'à grande échelle. Les experts soulignèrent généralement l'importance que revêt l'architecture de terre dans les questions de développement.

Quarante experts issus de toutes les régions et de diverses institutions, dont le Fonds Aga Khan pour la culture, le Fonds pour les monuments du monde et le Getty Conservation Institute présentèrent des exposés. Les gestionnaires de site jouèrent un rôle important au cours des tables rondes, en faisant part de leur expérience de terrain.

Deux expositions intitulées « Vingt ans de contribution au patrimoine mondial » et « Femmes bâtisseuses d'Afrique : Regards croisés au Burkina Faso et au Niger », réalisées par CRAterre ENSAG et Bâtir et Développer, permirent d'illustrer concrètement les progrès effectués depuis l'instauration du programme WHEAP en 2007.

Ces deux journées d'échange aboutirent à un appel lancé par le Comité scientifique du colloque, soulignant la nature particulière du patrimoine de terre du patrimoine mondial et la nécessité de mettre au point des orientations spécifiques touchant la conservation et la promotion de ce type de patrimoine.

Mission de suivi réactif aux palais royaux d'Abomey

Le site des palais royaux d'Abomey (Bénin) a accueilli, du 3 au 7 décembre 2012, une mission de suivi réactif visant à évaluer aussi bien l'état du bien que diverses mesures de conservation et de gestion à court et à long terme. Cette rencontre réunissait des représentants du Centre du patrimoine mondial, de l'ICOMOS et de l'ICCROM.

Après avoir examiné l'impact de l'incendie qui a ravagé le Palais royal de Houegbadja en janvier 2012 et évalué les mesures d'anticipation des risques du site (sachant que ce dernier avait déjà été victime d'un incendie en 2009), les membres de la mission soulignèrent la nécessité de mettre en place une politique de conservation et un plan de financement pour la restauration des bâtiments incendiés. Le groupe nota également qu'il était devenu urgent de documenter toutes les interventions sur le site, passées et présentes, ce qui avait jusqu'alors fait gravement défaut. Un atelier d'un mois, organisé par le Fonds africain du patrimoine mondial et l'École du patrimoine africain, se déroula également sur le site en mars et en avril 2013 afin d'aider l'État partie, ainsi que dix autres sites classés au patrimoine mondial, à mettre au point leur plan de gestion des risques de catastrophe.

En étroite consultation avec le gestionnaire du site et le Service national du patrimoine culturel, les membres de la mission offrirent des conseils touchant au plan de conservation et de gestion du site et au plan de tourisme durable. Ils incitèrent aussi les autorités nationales à entreprendre une consultation large et rapprochée avec toutes les parties prenantes, et notamment les communautés locales et les familles royales, afin d'évaluer et d'actualiser le plan de gestion et de mettre au point tant un plan de tourisme et de financement que des activités de collecte de fonds en faveur du site.



Ouverture du colloque international sur la conservation de l'architecture de terre dans le patrimoine mondial.

© UNESCO

Le patrimoine mondial sur la scène juridique

Une décision capitale, rendue en novembre 2012 par la Cour constitutionnelle de l'Équateur, renforce la portée de la Convention du patrimoine mondial en tant qu'instrument juridique et favorise son application pratique devant les tribunaux, en interprétant ses dispositions conformément aux normes juridiques nationales et constitutionnelles. Cette décision confère par ailleurs à la Convention une force normative qui manque cruellement aux autres traités sur l'environnement.

Cette décision stipule en effet que le régime juridique des Galápagos est conforme aux normes constitutionnelles équatoriennes en matière de protection de l'environnement. La Cour a par ailleurs déclaré que le régime juridique des Galápagos respectait les normes établies par les *droits de la nature*, une nouvelle approche adoptée par la Constitution équatorienne en 2008. La Cour a indiqué que l'État possédait une « double responsabilité... consistant à protéger l'intégrité et la diversité biologique » des écosystèmes des îles Galápagos, qui, « dans le cas des îles, [présentent] une envergure non seulement nationale, mais aussi internationale ». La Cour a également noté que l'inscription du

site sur la Liste du patrimoine mondial est d'une *valeur considérable*, dans la mesure où elle définit, notamment, un contexte permettant de mettre en œuvre ce régime juridique particulier dans la province des Galápagos.

Dans le cas présent, la décision de protéger le patrimoine naturel fut manifestement guidée par le devoir qu'impose la Constitution équatorienne d'assurer la protection du patrimoine naturel du pays mais aussi par la tradition juridique équatorienne touchant à la protection de l'environnement. Il est tout aussi clair que la protection du patrimoine mondial naturel a été prise en compte avec une pertinence normative appropriée.

Cette décision de la Cour constitutionnelle de l'Équateur fait désormais partie d'une jurisprudence émergente sur les questions de patrimoine mondial naturel, dont fait également partie une décision prise en 1985 par la haute Cour d'Australie déclarant que la Convention du patrimoine mondial avait imposé à l'Australie des obligations réelles, spécifiques et légales en sa qualité d'État partie à la Convention.

Alors que le public du monde entier s'intéresse de plus en plus aux questions juridiques touchant à l'environnement, cette décision prise par la Cour constitutionnelle de l'Équateur pourrait bien être un signe avant-coureur du rôle central que pourra jouer la Convention du patrimoine mondial devant les tribunaux.

Les eaux mexicaines : un refuge sécurisé pour les baleines grises

La Commission mexicaine des aires naturelles protégées a déclaré que le site du Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, constituait un refuge sécurisé pour plusieurs espèces de baleines. Selon une enquête réalisée en février 2013 par la commission, le site compterait jusqu'à 1 700 baleines grises et la tendance serait à la hausse.

Chaque hiver, les baleines grises migrent depuis leurs zones d'alimentation, en Arctique, vers les eaux chaudes des lagunes d'El Vizcaino pour se reproduire et hiverner. Les femelles donnent naissance à leurs petits dans ces eaux avant de regagner l'Arctique en mars et en avril. Les eaux peu profondes et hypersalines des lagunes mexicaines constituent en effet un habitat optimal pour la protection et l'élevage des baleineaux, qui pèsent entre 500 et 750 kg à la naissance.

Chaque année, près de 12 000 touristes se rendent sur les sites d'Ojo de Liebre et de San Ignacio pour observer ces animaux. Les baleines offrent un spectacle inoubliable, surtout lorsque les petits baleineaux s'approchent des bateaux de touristes pour jouer et interagir avec les visiteurs. Dans cet environnement protégé, les mères et leurs petits adoptent en effet un comportement très sociable. Les activités touristiques sont la responsabilité de petites entreprises locales qui s'occupent à la fois de la protection des baleines et de l'expérience des visiteurs.

Le Gouvernement mexicain garantit par ailleurs une protection à tous les cétacés présents dans ses eaux territoriales grâce à une politique de conservation à long terme. Le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino fait partie de la très vaste réserve de biosphère d'El Vizcaino, qui constitue la plus grande zone protégée du Mexique et de la réserve de biosphère de l'UNESCO-MAB, une aire de plus de 25 000 km² renfermant une très grande diversité d'écosystèmes. Le Mexique participe par ailleurs à diverses initiatives internationales pour assurer la protection des baleines depuis 1933.



Îles Galápagos (Équateur).

© Christopher Dorobek

Rencontre d'experts et de parties prenantes à Pompéi

Le 17 novembre 2012, Pompéi (Italie) a accueilli la première rencontre experts/parties prenantes organisée dans le cadre du projet baptisé « Vers un système de gouvernance » pour coordonner l'actualisation et la mise en œuvre du plan de gestion des Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata. Les thèmes traités comprenaient l'utilisation des sites par le public, les questions de gestion des risques de catastrophe, la réglementation et le contrôle des constructions bâties à proximité du bien.

Cette rencontre réunissait une cinquantaine de participants parmi lesquels figuraient des experts locaux, nationaux et internationaux relevant des domaines de l'archéologie, du tourisme durable, de l'économie culturelle, de la gestion, de la conservation, de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que des représentants des autorités locales et nationales, des

acteurs locaux et des gestionnaires de site, le Ministère italien du patrimoine et des activités culturelles, des experts de l'ICCROM, de l'ICOMOS et de l'UNESCO.

Diverses suggestions visant à assurer une conservation optimale du site dans son ensemble furent étudiées dans le cadre d'un atelier. Ce fut le cas, notamment, de la création d'une vaste zone tampon et de l'élaboration d'un plan consacré au paysage régional. Les participants à cet atelier ont également suggéré que la question de la conservation soit mieux intégrée aux préoccupations des communautés locales.

Un deuxième atelier consacré à la gestion des risques de catastrophe souligna la nécessité de mettre en place une chaîne d'interventions et de décisions comprenant les organismes responsables de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que des liens avec les systèmes de gestion des risques de catastrophe de la région du Vésuve. Les participants soulignèrent également la nécessité de sauvegarder le patrimoine culturel dans le plan de gestion des risques vésuviens au sens large.

Les principales menaces identifiées par cet atelier comprenaient des tremblements de terre, l'éruption du volcan, un système obsolète de drainage hydrogéologique, l'impact du tourisme de masse, les

changements climatiques et les fortes précipitations.

Un troisième atelier portant sur l'utilisation du site par le public estima que les efforts déployés à Herculaneum visant à encourager la participation des communautés devraient être étendus à Pompéi. Les participants de cet atelier notèrent que si le site possédait des supports efficaces en matière d'interprétation et de communication, ceux-ci étaient néanmoins susceptibles d'être améliorés. Ils soulignèrent également que les efforts déployés sur le terrain sont souvent freinés par un dysfonctionnement des infrastructures au niveau régional.

Enfin, un quatrième atelier portant sur la gouvernance et les paramètres institutionnels et organisationnels proposa d'accompagner le plan de trois ans consacrant 105 millions d'euros au Grande Progetto Pompei d'un plan à plus long terme, peut-être de cinq ans, pour offrir une période de transition vers une nouvelle forme de stabilité. Un nouveau modèle institutionnel pourrait aussi être créé pour offrir plus de souplesse et plus d'autonomie au site de Pompéi. L'atelier se déclara par ailleurs favorable à une fragmentation institutionnelle. Une approche plus large pour le renforcement des capacités fut également suggérée.



Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata (Italie).

© Carlo Mirante

Colloque « Sites d'origine humaine en Eurasie et Convention du patrimoine mondial »

Dans le cadre du programme thématique du Centre du patrimoine mondial, *Human Evolution Adaptations Dispersals and Social Developments* (HEADS), l'Université de Tübingen (Allemagne) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ont convié, du 25 février au 1^{er} mars 2013, un groupe de 28 experts nationaux et internationaux, de gestionnaires de site, de membres du Comité scientifique du Programme HEADS, de représentants nationaux et internationaux de l'ICOMOS de quatorze pays, à un colloque international sur l'évolution humaine en Eurasie et la Convention du patrimoine mondial à l'Université de Tübingen, en

Allemagne. Cette réunion portait sur la reconnaissance, la conservation et la recherche de sites de l'évolution humaine en Eurasie.

Cette réunion marque une étape importante dans le renforcement de la coopération et des capacités nationales et régionales pour la protection et la durabilité de ces sites. Conformément aux activités du plan d'action de HEADS, la réunion offrait également une base régionale permettant d'évaluer les méthodes actuellement employées pour définir la valeur universelle exceptionnelle des sites de l'évolution humaine en vue de leur inscription future sur la Liste du patrimoine mondial. Les participants élaborèrent par ailleurs des directives touchant à la recherche appliquée en matière de conservation des grottes.

Une série de groupes de travail multilatéraux se penchèrent sur plusieurs thèmes complémentaires tels que l'identification des textes relatifs à l'évolution humaine pour établir la valeur d'un site ; l'interprétation des critères de la Convention du patrimoine mondial dans le cadre des principes du Programme thématique de HEADS et le rôle du critère (viii) ; les approches

interdisciplinaires pour la conservation, la sauvegarde et la recherche ; la viabilité des inscriptions en série dans le cadre de l'état actuel des recherches sur l'homme de Néandertal ; les méthodes de recherche adoptées dans les paysages archéologiques d'origine karstique, ainsi que l'éthique, les techniques et la documentation des découvertes des fouilles.

Les participants ont également assisté à diverses présentations délivrées par des intervenants extérieurs et visité plusieurs grottes dans le Jura souabe des vallées de l'Ach et de Lone. Ces visites comprenaient notamment les sites de Hohle Fels et de l'Archaeopark de Vogelherd, réputés pour leurs anciens instruments de musique (flûtes taillées dans l'ivoire et dans des os d'oiseaux) et exemples d'art figuratif (peintures de mammoths, de chevaux et figurine de femme) figurant parmi les plus anciens d'Eurasie.

Cette approche multidisciplinaire permet d'obtenir une série de résultats prenant en compte le caractère exceptionnel de l'évolution humaine (et particulièrement des grottes) dans le cadre de la définition d'un site. Cette approche permet également de déterminer la meilleure façon d'identifier et de préserver la valeur d'un site, tout en reconnaissant et en tentant d'atténuer les conflits qui peuvent exister entre l'éthique liée à la protection d'un site et l'avancement des connaissances scientifiques de nos origines humaines partagées. À cette fin, et compte tenu de la mise en œuvre du Programme thématique de HEADS pour le patrimoine mondial, plusieurs techniques pratiques de documentation et de conservation furent partagées. Les participants examinèrent aussi les dernières études ainsi que diverses approches théoriques de l'enregistrement archéologique en Eurasie. Plusieurs pistes de coopération interdisciplinaire au fil de toutes les étapes de recherche d'un site (de la découverte à l'analyse et à la sauvegarde permanente des artefacts trouvés et de leurs documents connexes) furent identifiées.

Cette réunion fut essentiellement financée par l'Université de Tübingen, l'État allemand du Baden-Württemberg et le fonds en dépôt extrabudgétaire de l'Espagne pour le patrimoine mondial.



Coopération de la Convention de Nairobi et de la Convention du patrimoine mondial dans l'océan Indien

Les parties à la Convention de Nairobi ont encouragé son secrétariat, la Convention du patrimoine mondial ainsi que d'autres parties à œuvrer ensemble en vue d'évaluer l'éventuelle possibilité de créer de nouveaux sites du patrimoine mondial marins dans l'océan Indien occidental et de renforcer les capacités de cette région dans le cadre de l'identification et de la proposition de sites pertinents. Au cours de cette 7^e Conférence des parties à la Convention de Nairobi consacrée à la bonne santé de l'océan Indien occidental et tenue à Maputo (Mozambique) en décembre 2012, les discussions s'attachèrent au potentiel qu'offre la région en termes de sites du patrimoine mondial marins.

Les discussions succédèrent à une présentation des résultats d'une évaluation récente de plusieurs sites dans l'océan Indien occidental réalisée par le Centre du patrimoine mondial et le CORDIO East Africa, identifiant un certain nombre de sites susceptibles de répondre aux critères

naturels du patrimoine mondial. Ces sites potentiels comprennent notamment le canal du Mozambique ainsi que le plateau des Mascareignes, deux sites transfrontaliers situés dans la zone couverte par la Convention de Nairobi. Cette évaluation offre aux États parties une orientation initiale leur permettant d'identifier les sites prioritaires pour une proposition à l'inscription conforme aux critères de la Convention du patrimoine mondial.

David Obura, principal expert de l'étude régionale, qualifia les décisions prises par les parties à la Convention d'encourageantes et souligna que « les gouvernements sont tout à fait conscients des défis que présente la création de nouveaux sites du patrimoine mondial ». M. Obura nota également que l'un des principaux défis sera de « mettre en place des fondations plus solides pour assurer la gestion de vastes zones marines et de traiter efficacement les menaces à grande échelle qui affectent ces régions ».

La Convention de Nairobi qui entra en vigueur en 1996 offre un mécanisme susceptible de favoriser la coopération régionale, la coordination et la prise de mesures collectives en faveur de la conservation marine de l'océan Indien. Ce traité permet par ailleurs aux parties contractantes d'exploiter les ressources ainsi que les compétences d'un grand éventail d'intervenants et de groupes d'intérêt pour résoudre des problèmes interdépendants liés à l'environnement côtier et marin.

Réflexions sur le patrimoine architectural et urbain moderne du monde arabe

Une réunion d'experts, tenue les 19 et 20 décembre 2012 au siège parisien de l'UNESCO, a décidé de mettre en place un programme thématique sur la sauvegarde du patrimoine architectural moderne du monde arabe afin d'identifier, sauvegarder et promouvoir les œuvres d'architectes et d'urbanistes locaux et occidentaux du XIX^e et XX^e siècle.

Soulignant la richesse et la diversité du patrimoine moderne des États arabes, les participants soulevèrent la question des relations qui existent entre modernité et traditions et de l'avenir de ce patrimoine.

Les participants proposèrent par ailleurs de créer un réseau consacré au patrimoine des XIX^e et XX^e siècles afin de recueillir et de partager les expériences du monde arabe. C'est ainsi qu'ils recommandèrent le développement d'une série d'outils de communication, ainsi que la participation d'universités et la mise en place de séances de formation et de conférences. Les participants se déclarèrent également en faveur de la



Île de Mozambique.

© Stig Nygaard



Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage (Maroc).

© YoTut

création d'un prix et d'une base de données dans ce domaine de compétences.

Cette réflexion fut motivée par le désir de mieux connaître, accepter et protéger cet aspect de l'histoire de la région. La proposition à l'inscription de biens représentant ce patrimoine pourrait constituer un premier pas favorisant la protection de ces sites pour les générations futures. Les États arabes, par le biais de leur second cycle de rapports périodiques (2008-2010), ont d'ailleurs créé un Programme régional (de 2012 à 2016) invitant les États parties à examiner leurs listes indicatives afin d'y inclure de nouveaux types de sites culturels et naturels. Des réunions consécutives ont permis de montrer qu'il existe actuellement un grand intérêt pour le patrimoine architectural et urbain estimé comme moderne.

Alors que certains États arabes ont déjà commencé à considérer le patrimoine de la période coloniale comme une partie importante de leur identité, aujourd'hui, seul un site culturel classé au patrimoine mondial sur les soixante-sept que compte la région (à savoir Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage, au Maroc) traite spécifiquement les thèmes du patrimoine colonial et moderne. Le patrimoine architectural et urbain moderne du monde arabe reste absent de ses listes indicatives.

Une réunion de suivi se tiendra à Rabat les 27 et 28 mai 2013.



Coordination des principales parties prenantes pour sauver les forêts pluviales de Madagascar

En 2010, l'abattage illégal du bois de palissandre qui frappe deux des six parcs composant le site des Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) conduisit à l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le site n'avait été classé au patrimoine mondial que trois ans auparavant, en 2007, en raison de la richesse exceptionnelle de sa biodiversité et de ses écosystèmes et les espèces uniques au monde qu'il renferme, dont notamment les lémuriers. Le bois de palissandre est un bois précieux très convoité, particulièrement par les marchés asiatiques.

Malgré l'adoption de lois et de règlements appropriés par les autorités malgaches pour protéger cette espèce rare, l'exportation de très grands volumes de bois s'est poursuivie de 2008 à 2010 suite à des failles du système. La plupart de ces activités illégales se déroulent aujourd'hui à l'intérieur du site du patrimoine mondial et au sein d'autres zones forestières protégées.

Depuis l'inscription du site sur la Liste en péril, le Centre du patrimoine mondial œuvre aux côtés du Ministère de l'environnement et des forêts de Madagascar, des parcs nationaux du pays et de diverses ONG consacrées à la conservation, en vue d'éradiquer ce problème. Grâce à un vaste réseau de contacts gouvernementaux et non gouver-

nementaux, le Centre a coordonné plusieurs projets au sein du pays. Il a œuvré en étroite collaboration avec diverses parties prenantes clés et déposé avec succès une proposition de projet auprès du Gouvernement norvégien. Ce projet de trois ans, dont le budget s'élève à un million de dollars américains, sera mis en œuvre courant 2013. Il mettra l'accent sur la surveillance du site pour prévenir l'abattage illégal des arbres et offrira un soutien aux communautés locales pour leur permettre de bénéficier des avantages que procure leur proximité au bien. Œuvrant également de concert avec le Programme de microfinancement du PNUD, le projet de l'UNESCO permettra aux collectivités de proposer de petits projets visant à améliorer la sécurité alimentaire et à encourager des initiatives de production durable.

Le Centre du patrimoine mondial collabore aussi avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Lors sa dernière réunion (COP 16), celle-ci a d'ailleurs pris la décision de limiter le commerce international du bois de palissandre de Madagascar (voir p. 73) et a fourni des données à la Banque mondiale pour faciliter la compréhension à l'échelle nationale du commerce de bois illégal et offrir des solutions permettant de traiter efficacement la très vaste quantité de bois coupé.

Les défis que présente en termes de conservation le site des Forêts humides de l'Atsinanana sont étroitement liés à des phénomènes nationaux et internationaux. Leur résolution dépend d'une coordination efficace entre plusieurs parties prenantes clés. La Convention du patrimoine mondial constitue une excellente plate-forme dans ce contexte.



Parc national de Marojejy (Madagascar).

© Frank Vassen

Plan d'action pour le Mali

Une réunion d'experts internationaux tenue le 18 février 2013 au siège parisien de l'UNESCO, sous l'égide de l'UNESCO et de la France, a approuvé un plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, estimé à environ 11 millions de dollars américains.

Ce plan d'action, qui contribuera à restaurer le patrimoine culturel endommagé durant le conflit qui a secoué le nord du Mali, s'accompagnera de mesures visant à protéger les manuscrits anciens conservés dans la région. Le plan facilitera par ailleurs le déploiement de programmes de formation visant à rétablir de bonnes conditions de conservation et de gestion du patrimoine culturel, et notamment des manuscrits et du patrimoine immatériel.

Cette séance d'une journée réunissait des décideurs africains et français, dont les Ministres de la culture du Mali et de la France. Elle fut ouverte par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, qui profita de cette occasion pour réitérer l'engagement de l'UNESCO en faveur de la préservation de la culture malienne. « Lorsqu'un site du patrimoine mondial est détruit par la bêtise et la violence d'un individu, c'est l'humanité tout entière qui a le sentiment d'être blessée et privée d'une partie d'elle-même », a déclaré Mme Bokova.

Le 28 juin 2012, le Comité du patrimoine mondial, à la demande expresse du Gouvernement malien, a inscrit les sites de Tombouctou et du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril lors de sa 36^e session tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Depuis le mois de mai 2012, le patrimoine et l'expression culturels du nord du Mali (notamment à Tombouctou et à Gao) ont fait l'objet d'attaques répétées et ont subi de lourdes pertes. Onze des seize tombes de Tombouctou ont été détruites. À Tombouctou, les deux mausolées de la plus grande mosquée de la ville (la mosquée de Djingareyber) ainsi que le monument d'El Farouk ont fait l'objet d'attaques répétées durant plusieurs mois. À Gao, le tombeau des Askia est également gravement menacé. Quelque 2 000 à 3 000 manuscrits anciens y ont été brûlés et près



Tombeau des Askia.

© Jean-François Loiseau

de 300 000 risquent de disparaître dans les réseaux du trafic illicite.

Le site de Tombouctou fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988. La ville revêt une grande importance dans la mesure où elle fut le site de la prestigieuse université coranique de Sankoré et de nombreuses medersa. Du xv^e au xvi^e siècle, Tombouctou fut une capitale intellectuelle et spirituelle ainsi qu'un centre de propagation de l'islam en Afrique. Ses trois grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia) témoignent de cet âge d'or. Le Tombeau des Askia fut à son tour inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004. Son imposante tombe pyramidale de 17 m de haut fut construite en 1495 par Askia Mohamed, l'empereur du Songhaï, dans sa

capitale Gao. Cette structure exceptionnelle atteste de la puissance et de la richesse d'un empire qui prospéra du xv^e au xvi^e siècle grâce au commerce transsaharien du sel et de l'or. Il s'agit également d'un exemple exceptionnel d'architecture de terre et de techniques traditionnelles d'entretien continu du Sahel de l'Afrique de l'Ouest.

Le plan d'action concerne à la fois les sites physiques du patrimoine mondial et les biens du patrimoine culturel protégés par la législation nationale. Des missions d'évaluation seront effectuées sur le terrain afin de déterminer l'étendue des dégâts et d'identifier les mesures d'urgence à prendre. Une stratégie de réhabilitation et de reconstruction sera ensuite mise au point sur la base de leurs conclusions.



Tombouctou.

© Jurgen

Des mesures seront prises pour assurer la protection à long terme des manuscrits et pour garantir la sauvegarde et la réhabilitation temporaires des bâtiments qui abritent des bibliothèques privées. Tous les manuscrits seront numérisés dans le cadre du plan d'action et une formation en conservation sera dispensée sur place pour tous les acteurs concernés.

Le plan prévoit par ailleurs la formation de professionnels en patrimoine culturel ainsi que la sensibilisation des communautés locales. Les imams, l'association malienne des maçons et les responsables de manuscrits, de mausolées et d'autres sites culturels se verront octroyer une aide afin de coordonner efficacement la restauration et la reconstruction des biens détruits à Tombouctou et à Gao.

Le plan s'attaquera également au trafic illicite d'objets culturels en organisant des ateliers de formation et en renforçant la coopération entre les services de police, de douane et de protection du patrimoine culturel. Des accords bilatéraux seront établis avec les pays voisins et partenaires du Mali pour offrir une protection réciproque, assurer la restitution de biens culturels volés ou exportés illégalement, et transmettre à INTERPOL toute information concernant le vol d'objets culturels maliens.

Œuvrant en collaboration avec la Direction nationale du patrimoine culturel du Mali et le Centre international pour l'architecture de terre (CRAterre), l'UNESCO a récemment produit deux publications sur le patrimoine culturel de Tombouctou, Gao et Kidal. La

première est une affiche comportant une carte illustrée au format A3 et des textes détaillés. La seconde est une brochure intitulée *Passeport pour le patrimoine*. Ces deux documents, disponibles en français, offrent des informations détaillées sur l'emplacement et l'importance des sites culturels de la région nord du Mali. Leur but est de sensibiliser les forces armées, les ONG, la communauté internationale et les communautés locales à l'importance que revêt la préservation des sites du patrimoine.

Un fonds spécial a été mis en place pour la sauvegarde des sites du patrimoine mondial du Mali. Pour plus d'informations ou pour faire un don, merci de vous rendre sur : <http://whc.unesco.org/en/news/913>.

Les Joyaux de l'océan

La star de cinéma britannique Clive Owen et le cinéaste et acteur français Jacques Perrin ont apporté leur soutien à la sauvegarde du patrimoine mondial marin lors d'une manifestation intitulée les « Joyaux de l'océan » tenue à Paris le 7 février 2013. Un court-métrage narré par M. Perrin fut également projeté à l'occasion de cette rencontre.

L'objectif de cette initiative, organisée avec le concours du Gouvernement flamand (Belgique), consistait à présenter une stratégie décennale visant à protéger les sites marins classés au patrimoine mondial et à mettre en lumière les réalisations du partenariat Tides of Time, signé en 2010 par le Centre du patrimoine mondial, la célèbre manufacture de montres et de pendules de haute horlogerie suisse Jaeger-LeCoultre et *l'International Herald Tribune*, en faveur de la protection du patrimoine mondial marin.

La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, inaugure cet événement en déclarant que : « les 46 sites marins inscrits sur la Liste du patrimoine mondial constituent un quart de l'ensemble des aires marines protégées de la planète. Ils bénéficient d'une position privilégiée pour faire avancer la gestion des biens marins et améliorer la durabilité de nos océans,

conformément aux objectifs de l'UNESCO ».

Jacques Perrin a également fait une intervention touchant au patrimoine mondial marin et à ses principaux enjeux. Les autres intervenants de cette soirée comprenaient Jérôme Lambert, Directeur général de Jaeger-LeCoultre, Stephen Dunbar-Johnson, éditeur de *l'International Herald Tribune*, Nic Vandermarliere, représentant du Gouvernement flamand auprès de l'UNESCO, et la star de cinéma Clive Owen.

Le Programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO vise à faire de ces sites des modèles de gestion au niveau mondial. Mais il reste encore beaucoup à faire pour remettre à jour les capacités de gestion des responsables de ces sites et veiller à ce que l'ensemble des écosystèmes marins soit représenté sur la Liste du patrimoine mondial.

Depuis 2008, le Gouvernement flamand et le partenariat Tides of Time ont permis de recueillir plus de trois millions de dollars pour aider les États et les gestionnaires des sites à faire face aux défis croissants de la pollution résultant surtout de l'exploitation minière, du forage sous-marin et du transport maritime. Ce travail est réalisé sous la coordination du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cet événement s'est terminé par un cocktail donné dans la boutique Jaeger-LeCoultre de la place Vendôme à Paris, en compagnie des partenaires privés actuels et potentiels de l'UNESCO.

Partenariat pour la préservation de la Réserve de faune du Dja

Le 10 janvier 2013, l'UNESCO et la Fondation Franz Weber de Suisse ont signé un accord de cinq ans visant à renforcer les efforts du Fonds de réponse rapide (FRR) et à développer un nouveau projet pour la conservation durable de la Réserve de faune du Dja au Cameroun.

Ce partenariat renforcera la capacité du Fonds de réponse rapide (FRR) à réagir aux risques sérieux qui menacent les sites du patrimoine mondial. Le principal objectif du projet de préservation durable de la Réserve de faune du Dja est d'améliorer l'état de conservation du site afin d'en préserver la biodiversité. Cela ne saurait se faire qu'en favorisant l'implication des communautés locales, en l'occurrence les populations baka, dans la gestion du bien. Cette action vise aussi à améliorer leurs conditions de vie.

La Réserve de faune du Dja, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1987, est l'une des forêts humides d'Afrique les plus vastes, 90 % de sa superficie demeurant à ce jour inviolée. Elle abrite actuellement 107 espèces de mammifères, dont cinq sont menacées.

Créé en 2006, le FRR attribue de petites subventions d'urgence sous l'égide du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de Fauna & Flora International (FFI). Le but de ce fonds est de protéger les sites du patrimoine mondial naturel en temps de crise, et ce en mettant à disposition des ressources financières rapidement et de manière flexible pour permettre de faire face aux urgences qui menacent les sites et leurs environs.

Les partenariats du patrimoine mondial en collaboration avec le secteur privé visent à sensibiliser le public, à mobiliser des fonds et à favoriser la mise en œuvre d'activités qui permettent la conservation des sites du patrimoine mondial.

La Fondation Franz Weber gère le parc national de Fazao-Malfakassa au Togo et participe également aux conférences de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).



Depuis la gauche : Clive Owen ; Jérôme Lambert, Directeur général de Jaeger-LeCoultre ; Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO ; Jacques Perrin ; Stephen Dunbar-Johnson, éditeur de *l'International Herald Tribune* ; Nic Vandermarliere, représentant de la Flandre à l'UNESCO.

© Manufacture Jaeger-LeCoultre

Service volontaire international : un rôle clé dans la gestion du patrimoine mondial et des paysages

La ville de San Cristobal de las Casas (Mexique) a accueilli du 4 au 12 décembre 2012 la conférence internationale qui clôturait la campagne de volontariat du patrimoine mondial de 2012 et marquait le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Cette importante campagne réunissait cinquante projets déployés dans vingt-cinq pays et dans quarante sites classés au patrimoine mondial, et ce avec la participation de trente-cinq organisations pour la jeunesse et près de 800 bénévoles.

La Conférence attribua au projet de volontariat du patrimoine mondial concernant le Paysage culturel de la Wachau, en Autriche, le prix du « meilleur camp de travail de 2012 ». Dans le cadre

de l'objectif de l'organisme chargé de la gestion du site du patrimoine mondial, Arbeitskreis Wachau, qui vise à préserver les prairies sèches et demi-sèches de ce bien de 60 ha, les jeunes volontaires ont participé à un camp de travail organisé par l'Association alpine de la jeunesse autrichienne et le Service civil international d'Autriche. Leurs activités comprenaient des ateliers et séances d'informations consacrés au patrimoine mondial. Les jeunes volontaires ont entretenu les prairies et les terrasses à l'aide de pelles, de râpeaux, de pioches, de scies, de tondeuses et de bêches. Ils ont coupé, fauché, ratissé et retiré des cailloux et certains arbres envahissants comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ils ont également remplacé les plantes exotiques envahissantes par des arbres de la région (*Populus nigra*) dans la forêt située dans la plaine d'inondation du Danube afin de réparer les sentiers de randonnée du parcours du patrimoine mondial de Wachau. Près de 9 à 11 ha de prairies sèches purent ainsi être préservés en vue d'une productivité du travail estimée à 70 000 - 90 000 euros. Les agriculteurs cultivant des terres sur le site purent également bénéficier du travail de bénévoles.

Le Programme d'éducation en matière de patrimoine mondial de l'UNESCO et

le Comité de coordination pour le service volontaire international (CCSVI) profitèrent de cette rencontre pour dévoiler la cinquantaine de projets de la campagne de 2013 intitulée « Action volontaire Patrimoine : inspirer le changement ». Ces projets furent choisis parmi une centaine de propositions émanant de soixante-sept organisations. Les profils de chaque projet sont d'ores et déjà disponibles sur le site Web du Centre du patrimoine mondial.

Le volontariat du patrimoine mondial vise à sensibiliser les bénévoles internationaux et nationaux ainsi que les autorités concernées aux questions du patrimoine mondial et à encourager la participation des jeunes et des organismes de service volontaire dans la promotion et la préservation du patrimoine mondial. Ce programme espère aussi contribuer à l'élaboration d'outils pédagogiques informels pour renforcer le sentiment d'appropriation de notre patrimoine commun. Un autre objectif de la campagne de volontariat du patrimoine mondial consiste à renforcer les synergies qui existent déjà entre les organismes de jeunesse locaux, la communauté locale, la gestion du site et les autorités locales et nationales. Chaque nouveau projet concerne un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ou sur la liste indicative de l'État partie.



Les participants à l'événement de clôture de la campagne de volontariat du patrimoine mondial 2012, San Cristobal (Mexique).

Exposition Koguryo à Paris

Le siège parisien de l'UNESCO a accueilli, du 12 à 26 octobre 2012, une exposition photographique consacrée à la préservation du site du patrimoine mondial des tombes de Koguryo et aux peintures murales de la République populaire démocratique de Corée, 2001-2012.

Cette exposition soulignait l'importance historique du Royaume de Koguryo et la richesse de son patrimoine culturel en présentant une collection de photographies des somptueuses peintures murales de Koguryo. L'exposition retraçait également les travaux de conservation menés depuis dix ans par l'UNESCO et la République populaire démocratique de Corée grâce au concours de l'UNESCO et du fonds en dépôt de la République de Corée.

Ce programme, qui introduit en République populaire démocratique de

Corée des normes internationales pour la conservation du patrimoine culturel et renforce les capacités du pays en matière de conservation, débuta en 2008 par la protection à grande échelle de la tombe de Susan-ri. Un site dont les peintures murales constituent les plus beaux exemples du Royaume de Koguryo.

L'Ensemble des tombes de Koguryo, situé à Pyongyang, fut inscrit en 2004 sur la Liste du patrimoine mondial. Le bien abrite une forme exceptionnelle d'expression artistique et constitue l'héritage commun du peuple coréen. En soulignant l'importance que revêt ce patrimoine, l'UNESCO joua un rôle majeur dans la promotion du dialogue en faveur de la réconciliation dans la région.

Cette exposition fut rendue possible grâce au soutien de l'Autorité du patrimoine culturel de la République de Corée, par le biais du projet de fonds en dépôt de l'UNESCO.

Patrimonto part au Liban

L'épisode 10 des aventures de Patrimonto, la bande dessinée du patrimoine mondial, a été produit et publié en décembre 2012. Ce document, intitulé *Patrimonto au Liban : le développement durable du site d'Ouadi Qadisha et de la forêt des cèdres de Dieu*, est également disponible en ligne (<http://whc.unesco.org/en/patrimonto/>).

Ce nouvel épisode souligne l'importance que revêt la protection de ce site classé au patrimoine mondial à travers un engagement pour le développement durable. Son story-board fut créé par Nour al-Hoda-Fakih, élève de 15 ans au collège Al-Kawthar, Liban. Son projet fut sélectionné d'entre les propositions envoyées pour le concours de story-board Patrimonto 2011.

Cette activité, organisée dans le cadre du Programme d'éducation en patrimoine mondial de l'UNESCO offre aux jeunes la chance exceptionnelle de développer leurs compétences et de proposer des solutions à divers problèmes. En participant à ce concours, les jeunes améliorent également leurs capacités de communication en sensibilisant leur entourage aux enjeux patrimoniaux.

Lancée en 2002, la série Patrimonto encourage les jeunes à répandre le message de la préservation du patrimoine mondial à leurs pairs à l'aide de story-boards présentant un site, décrivant les dangers qui pèsent sur celui-ci, les solutions qui permettent de le préserver.



Conservation des peintures murales sur le mur ouest de la tombe de Susan-ri (République de Corée).

© UNESCO/DPRK national conservation team



Le cas du patrimoine mondial disparu, 8^e épisode

Une série de bandes dessinées du patrimoine mondial mettant en vedette le patrimoine mondial, Rattus Holmes et Felis Watson, les fameux détectives pour animaux de compagnie de Sherlock Holmes et du Dr Watson, sera bientôt publiée. Les fins limiers ont préservé les sites du patrimoine mondial du diabolique Moriarty, qui prévoit de les voler pour un parc à thème interplanétaire. Ces vignettes font partie d'une série copubliée par l'UNESCO et Edge Group (Royaume-Uni) qui présente d'autres aventures d'Holmes et Watson dans *Rattus Holmes in the Case of the Spoilsports* (sur le dopage dans le sport) et *Rattus Holmes and the Case of the World Water Crisis*. Cette aventure sera également disponible sur le site du Centre du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org>. Pour plus d'informations sur Edge Group et son travail, écrivez à edgesword@yahoo.com.

L'histoire se poursuit dans le prochain numéro de *Patrimoine Mondial*...



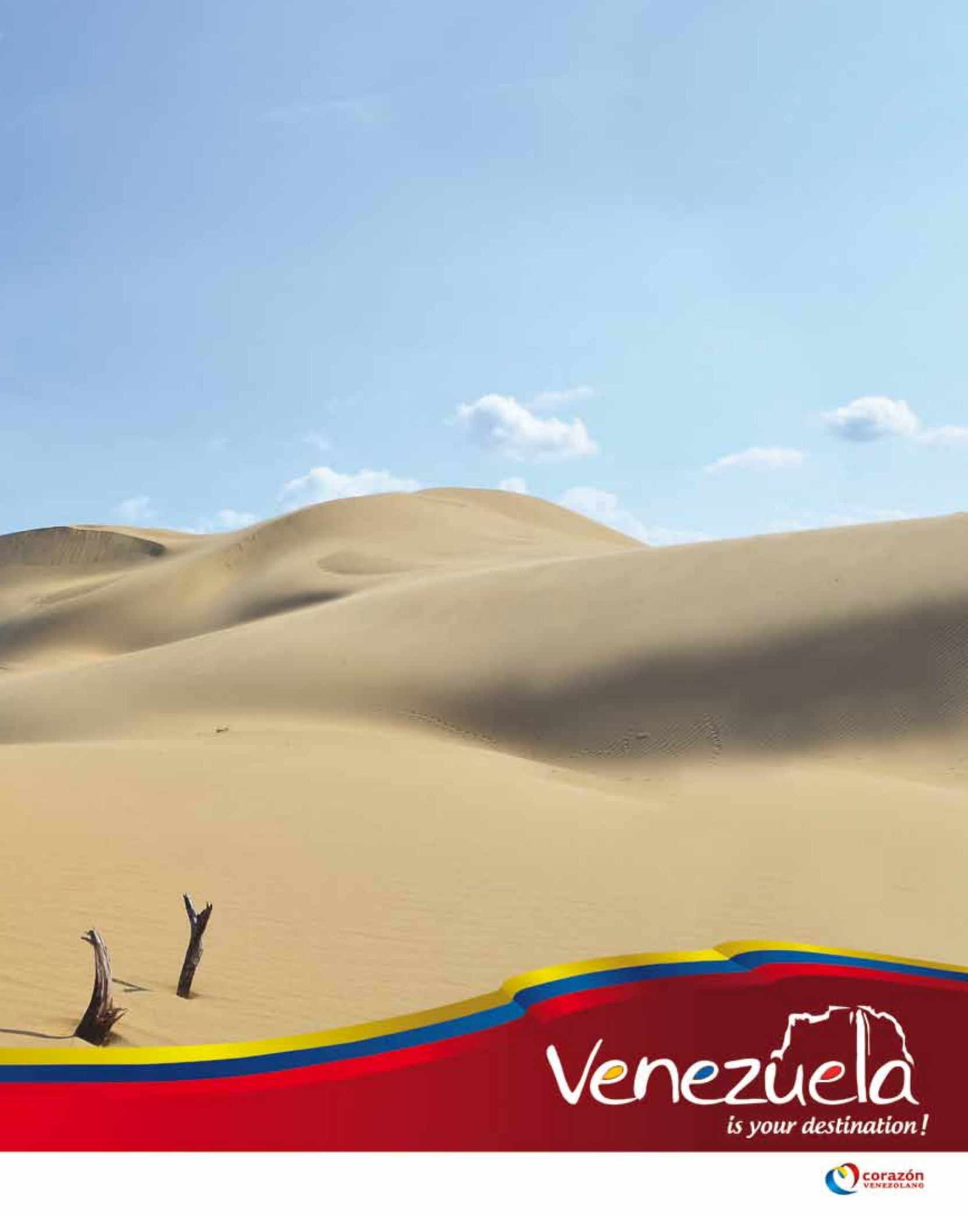


Medanos de Coro National Park, Falcon / www.venezuelaturismo.gob.ve



Gobierno Bolivariano
de Venezuela

Ministerio del Poder Popular
para el Turismo



Venezuela
is your destination!



Sites archéologiques : gestion et conservation

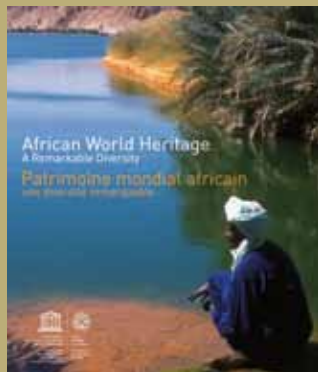
Édité par Sharon Sullivan et Richard Mackay
 Getty Publications
 University of Chicago Press
 or Orca Book Services
 Uniquement disponible en anglais
<http://www.getty.edu/publications/>

S'inscrivant dans la série de *Lectures en matière de conservation* publiée par l'Institut de conservation Getty, ce volume comprend plus de soixante-dix textes qui ont sensiblement influencé notre compréhension de la conservation et de la gestion des sites archéologiques. Il aborde plusieurs enjeux importants selon une perspective à la fois historique et contemporaine. Cette collection de textes couvre un large éventail de sites, de lieux géographiques, de contextes culturels et d'approches méthodologiques et techniques, classés par ordre chronologique, du début du XVIII^e à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle et rédigés par des pionniers en la matière tels que Heinrich Schliemann ou sir Arthur Evans. L'ouvrage se divise en cinq parties distinctes et met tour à tour l'accent sur les méthodes historiques, les concepts et les enjeux, la conservation des ressources archéologiques, la conservation physique des sites archéologiques, les valeurs culturelles de ces sites et leur gestion.

Le patrimoine mondial en Suisse

La Commission nationale suisse pour l'UNESCO
 Disponible en anglais, allemand, français et italien
<http://www.bundespublikationen.admin.ch>

Cet ouvrage grand format rend hommage aux biens du patrimoine mondial en Suisse, avec des textes descriptifs détaillés et de superbes photographies. Le livre illustre les 11 sites suisses inscrits au patrimoine mondial, comme le Couvent bénédictin de Saint-Jean à Münstair, le chemin de fer rhétique dans les paysages de l'Albula et de la Bernina et la Vieille ville de Berne, afin de sensibiliser le lecteur à leur valeur universelle remarquable et à l'importance de les protéger. Il est disponible en plusieurs langues : anglais, français, allemand et italien.



Patrimoine mondial africain, une diversité remarquable

Édité par Lazare Eloundou et Ishanlosen Odiaua
 Publié par UNESCO, le Gouvernement suisse et le Fonds du patrimoine mondial africain
 Version bilingue (anglais/français) en un seul volume
<http://publishing.unesco.org>

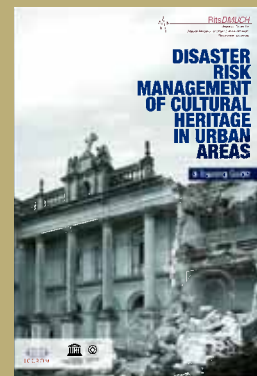
La Convention du patrimoine mondial offre une plate-forme internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel. Elle fait office de vitrine pour la diversité du patrimoine africain. Aujourd'hui, la région Afrique compte quarante-sept biens culturels, trente-cinq biens naturels et quatre biens mixtes, soit seulement 9 % des 962 sites classés à ce jour. Bien que sous-représentés, pratiquement tous les pays africains ont adopté la Convention du patrimoine mondial et la mettent actuellement en œuvre à différents niveaux. Cette publication richement illustrée offre un aperçu des sites du patrimoine mondial africains, et consacre un chapitre aux sites de chacun de ces pays. De vastes déserts et des forêts abritant une faune rare et variée, mais aussi des vestiges de civilisations passées illustrent l'évolution du genre humain et sa maîtrise des environnements hostiles. Tout cela démontre que le continent africain est dépositaire d'une histoire culturelle et naturelle d'une richesse singulière. Beaucoup reste encore à découvrir dans cette région. Mais l'ampleur de cette diversité nous renvoie à nos responsabilités communes pour sa sauvegarde au bénéfice des générations présentes et futures.



Gestion des risques de catastrophe du patrimoine culturel dans les zones urbaines : un guide de formation

Research Center for Disaster Mitigation of Urban Cultural Heritage, Université de Ritsumeikan
 Exclusivement en anglais
 Pour en savoir plus, écrivez à : g.boccardi@unesco.org

À travers le monde, des catastrophes à grande échelle ont causé d'énormes pertes en termes de vie et de biens et des dégâts considérables au patrimoine culturel des villes et cités. Ce guide de formation a été réalisé par le Projet du patrimoine culturel et de la gestion des risques du Research Center for Disaster Mitigation of Urban Cultural Heritage (RitsDMUCH), dans la continuité de son atelier international de formation, qui se tient tous les ans depuis 2006 et qui a produit d'excellents résultats. Ce guide de formation, publié avec le soutien du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'ICCROM, fournit un cadre détaillé pour permettre aux institutions, gouvernements et organisations non gouvernementales de réaliser leur propre formation et exercices de renforcement des capacités pour les professionnels, les administrateurs et les décideurs politiques. Le guide est fondé sur trois éléments étroitement liés : la gestion des risques de catastrophe, la gestion du patrimoine culturel, ainsi que l'aménagement et le développement urbain. Il aborde les principes généraux de la gestion des risques de catastrophe pour le patrimoine culturel et fournit également un enseignement ciblé pour les participants, afin qu'ils puissent relever les différents défis liés à la gestion des risques de catastrophe dans leur contexte local.



Résilience et paysage culturel : comprendre et gérer le changement dans des environnements à forme humaine

Édité par Tobias Plieninger et Claudia Bieling
 Cambridge University Press
 Uniquement disponible en anglais
<http://www.cambridge.org>

Des efforts considérables sont actuellement déployés de par le monde pour préserver les paysages menacés par l'évolution fondamentale résultant de l'intensification généralisée de l'agriculture, de l'abandon des terres et de la croissance de l'urbanisation. Jusqu'à présent, le « paysage culturel » et les approches de « résilience » ont été considérés comme des cadres distincts permettant de comprendre les effets de cette dynamique et les moyens de les adapter ou de les gérer. Cet ouvrage réunit ces deux perspectives tout en offrant de nouvelles sur la résilience socio-écologique des paysages culturels et en abordant les concepts complexes de vecteurs, de seuils, de cycles d'adaptation et de gestion adaptative. En reliant ces deux domaines de recherche, cet ouvrage ouvre de nouvelles perspectives sur l'évolution du paysage. S'appuyant sur de solides contributions conceptuelles et plusieurs études de cas européennes, américaines et australiennes en rapport avec le patrimoine mondial, il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'analyse et à la gestion de l'évolution des environnements à l'échelle humaine dans un contexte de développement durable.

6 au 12 avril

2^e forum de la jeunesse du Sud-Est européen sur le patrimoine mondial.

Gamzigrad, Serbie.

Informations : c.quin@unesco.org

2 au 4 mai

Conférence internationale « Paysage et imagination » : évolution des enseignements dans un monde en transition.

Paris, France.

Informations : landscapeandimagination@uniscap.eu

19 au 23 mai

Session du Comité de haut niveau sur le patrimoine mondial et la résilience (rencontre organisée dans le contexte de la plateforme mondiale SIPCNU sur la réduction des risques de catastrophe).

Genève, Suisse.

Informations : g.boccardi@unesco.org

9 au 16 juin

Forum des jeunes sur le patrimoine mondial tenu en parallèle à la 37^e session du Comité du patrimoine mondial.

Siem Reap, Cambodge.

Informations : c.quin@unesco.org

12 au 20 juin

5^e forum des jeunes sur le patrimoine mondial tenu en Espagne sur le thème : Patrimoine mondial et patrimoine immatériel (la langue de cette rencontre sera l'espagnol).

Madrid, Espagne.

Informations : c.quin@unesco.org

17 au 27 juin

37^e session du Comité du patrimoine mondial.

Phnom Penh, Cambodge.

Informations : r.veillon@unesco.org

7 au 21 septembre

8^e cours international de formation sur la gestion des risques de catastrophes pour le patrimoine culturel.

Kyoto, Japon.

Informations : dmuchitc@st.ritsumei.ac.jp

Pour commander :

Pour les livres et les publications édités par d'autres éditeurs que l'UNESCO, veuillez contacter l'éditeur directement ou passer votre commande dans une librairie.

Pour commander auprès des Éditions UNESCO, rendez-vous sur le site web (<http://publishing.unesco.org>), ou écrivez à l'adresse suivante :

Éditions UNESCO

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Fax : +33 1 4568 5737

E-mail:

publishing.promotion@unesco.org

Pour obtenir des copies des *Cahiers du patrimoine mondial*, contactez le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO par e-mail (wh-info@unesco.org) ou par courrier à l'adresse suivante :

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

<http://whc.unesco.org/>



La majesté des forts est avec vous

Le patrimoine culturel d'Oman prend de nombreuses formes. Rien de plus impressionnant que les magnifiques et imposants forts et châteaux. Pendant des siècles, ils furent au centre du Gouvernement, des collectivités, du commerce et du pouvoir. Leur conception magistrale comprend les systèmes d'eau et de ventilation qui permettent une vie confortable toute l'année et réservent de nombreux obstacles aux intrus.

Ces trésors de classe mondiale sont maintenant ouverts pour votre plus grand plaisir.

Avec les nombreux forts, châteaux et tours, de la péninsule Musandam au nord jusqu'à Salalah au sud, prévoyez de passer quelque temps avec nous.

L'exception a une adresse

www.omantourism.gov.om | www.oman.travel | www.omantourisme.com
www.visitoman.nl | www.visitoman.be | www.tourismoman.com.au



Ministère du Tourisme

Chers amis du patrimoine mondial,

La revue *Patrimoine Mondial* est éditée conjointement par l'UNESCO et Publishing for Development et est publiée quatre fois par an en anglais, français et espagnol. Un point sur l'actualité et des dossiers offrent aux lecteurs une information détaillée sur la préservation des sites naturels et culturels les plus importants au monde. La publication est conçue pour diffuser et mettre en valeur l'action et l'engagement de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial, notre héritage du passé, notre responsabilité pour le présent et notre devoir pour les générations futures.

En vous abonnant à *Patrimoine Mondial* vous contribuez à la prise de conscience concernant la nécessité de préserver notre héritage commun.

BULLETIN D'ABONNEMENT PATRIMOINE MONDIAL

Formules d'abonnement :

Durée : 1 an (quatre numéros) 2 ans (huit numéros)
Édition : française anglaise espagnole

Le coût de l'abonnement annuel est de 27 € (54 € pour deux ans) pour l'Europe et de 37 US\$ (74 US\$ pour deux ans) pour le reste du monde, frais d'envoi inclus.

Coordonnées :

Nom _____ Téléphone _____
Organisation _____ Fax _____
Adresse _____ E-mail _____
Code postal _____
Ville, province _____
Pays _____

Règlement :

Chèque (à l'ordre de DL SERVICES)

Virement bancaire

Titulaire bancaire : DL SERVICES
N° de compte : 001-4460599-33
Nom de la banque : FORTIS BNP
Code Swift : GEBABEBB
Code Iban : BE79 0014 4605 9933

Carte bancaire

Visa ou Mastercard N° de carte bancaire :/...../...../.....
Date de validité :/...../
Code de sécurité :

Date et signature :

Où retourner votre bulletin d'abonnement :

DL SERVICES
Avenue du Roi 202
B 1190 Bruxelles (Belgique)
Tel : +32 2 538 43 08 • Fax : +32 2 538 08 41
E-mail : subscriptions@dl-servi.com





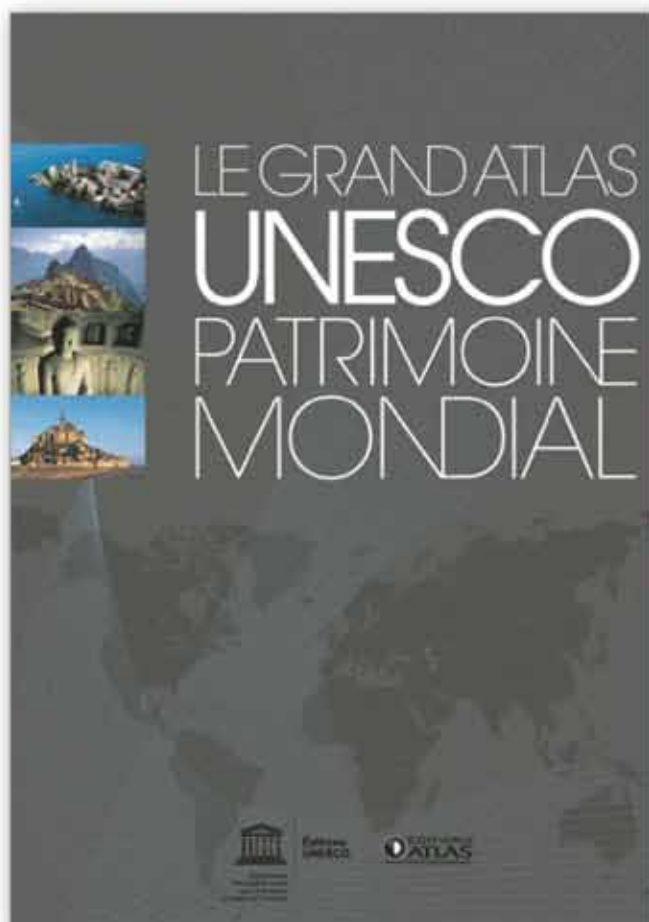
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing

Fax: +33 1 45 68 57 37 • E-mail: publishing.promotion@unesco.org

Le Grand Atlas UNESCO du patrimoine mondial



■ Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir.

■ À l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, l'UNESCO, DeAgostini et les Éditions Atlas publient cet atlas de référence, avec des cartes et photos en couleurs, qui recense l'ensemble des sites du patrimoine mondial protégés dans le monde entier.

45,00 €

278 pages

28,5 x 37,5 cm (relié)

2012, 978-2-7234-9207-2

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07

Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)



Angkor.

© Christian Haugen

Numéro spécial : Le patrimoine mondial du Cambodge

Ce numéro sera consacré aux sites du patrimoine mondial au Cambodge, en l'honneur de la 37^e session du Comité du patrimoine mondial, qui se tiendra cette année à Phnom Penh du 16 au 27 juin 2013. Nous partirons à la découverte d'Angkor, l'un des sites archéologiques les plus importants d'Asie du Sud-Est, et de Preah Vihear, un temple dédié à Çiva dont la construction remonte à la première moitié du XI^e siècle de notre ère.

Nous explorerons également le patrimoine immatériel du Cambodge, le Ballet royal, le célèbre théâtre d'ombres khmer Sbek Thom, la réserve de biosphère de Tonlé Sap et le Musée de Tuol Sleng, inscrit au registre Mémoire du monde. Ce numéro comprendra un message de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, ainsi qu'un entretien avec S.E. M. Sok An, Vice-Premier ministre du Cambodge et Président du Comité du patrimoine mondial. ☞



Temple de Preah Vihear.

© Lawrence Murray

Azerbaïdjan le pays du feu



Bakou, Atashgah

Depuis l'Antiquité, le feu est considéré comme sacré et le culte du feu a toujours été protégé en Azerbaïdjan. Le nom « Azerbaïdjan » est composé de deux mots : « azer », qui signifie feu, et « baïdjan », qui signifie protecteur. Ainsi l'Azerbaïdjan, est le pays de la protection du feu. L'un des symboles anciens qui désigne l'Azerbaïdjan comme le pays du feu est le temple « Atashgah ». Les origines historiques du monument nous ramènent à l'époque de la création de l'État initial d'Azerbaïdjan, alors que la religion prédominante était le zoroastrisme. Le temple « Atashgah », qui s'est développé en premier lieu aux II^e et III^e siècles dans la ville de Surakhani, sur la péninsule Absheron, à 30 kilomètres du centre de Bakou, a été construit par des croyants de la religion zoroastrienne, où le gaz naturel brûlait sur place avec des flammes éternelles inextinguibles. Les zoroastriens estimaient que le feu était sacré et lui adressaient leurs prières afin d'être protégés des catastrophes et de la tyrannie, pour vivre heureux, dans la paix.

La deuxième période du développement du temple s'est déroulée du XVI^e au XVII^e siècle. L'Azerbaïdjan se trouvant sur la Grande route de la soie, d'importantes relations commerciales et culturelles se sont établies avec d'autres pays à cette époque. De nombreux pèlerins y sont venus et avec l'augmentation du nombre de zoroastriens et d'adorateurs du feu, le temple a été restauré. L'édifice dans son ensemble, qui rappelle un caravansérail, est en forme de pentagone fermé, comportant 24 cellules et un autel central. L'un des symboles du Bakou contemporain, les « Flame Towers », trois tours en forme de langues de feu, rappellent à tous que cette contrée est le Pays du feu, où habitent des gens colériques et accueillants.